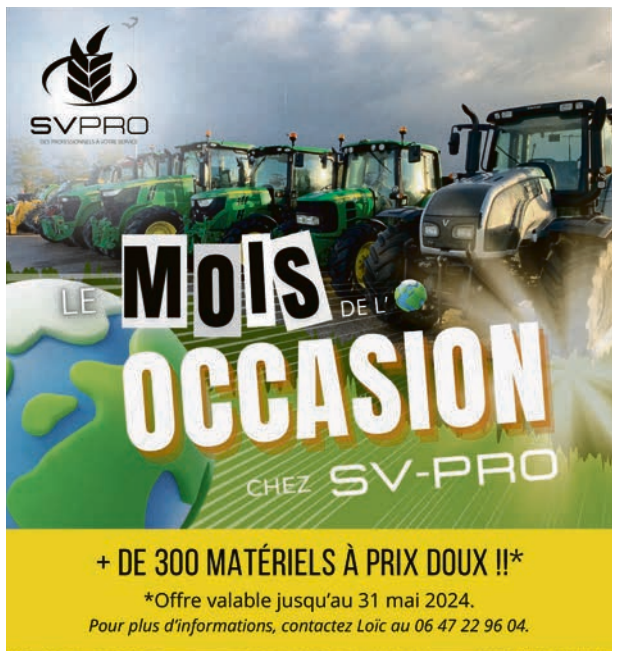
VENDREDI 03 MAI 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1781
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



// ÉPISODE DE GEL



Des impacts encore difficiles à mesurer

La région a une nouvelle fois été confrontée à des épisodes de gel. En arboriculture et en grandes cultures, il faut attendre les prochaines semaines pour en mesurer précisément les conséquences. Dans les vignes en revanche, les dégâts même s'ils sont hétérogènes, semblent plus impactants.

Page 05


Alliance BFC

ACTUALITÉS P.06

Inauguration // Une nouvelle canopée agrivoltaïque, à Verdonnet (21)



PRODUCTIONS P.12

Cultures bios // Association céréales-protéagineux : quels bénéfices ?


Alpego

DOSSIER P.15

Machinisme // Spécial travail du sol *première partie*





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA 58 : PANORAMA DES ENJEUX

.05 GELÉES : QUELS IMPACTS POUR LE MONDE AGRICOLE ET VITICOLE ?

.06 AGRIVOLTAÏSME : LE DÉFI DES TRANSITIONS AGRICOLES ET ÉNERGÉTIQUES

.07 ENSEIGNEMENT : LES BTS LA JOUENT COLLECTIF CHEZ KUHN

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 GESTION DES FONDS FEADER : LA CHAMBRE RÉGIONALE ALERTE LES AGRICULTEURS

.09 ENSEIGNEMENT : L'INSTITUT AGRO DIJON FAIT BOUGER LES LIGNES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 LIMOUSINES : RÉUNION DE LA SECTION BOURGOGNE RHÔNE-ALPES DU HERD-BOOK

.11 SANGLIERS DANS LES NOURRISSEURS : « SI VOUS AVEZ LA SOLUTION… »

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 AGRICULTURE BIOLOGIQUE : ASSOCIATION CÉRÉALES-PROTÉAGINEUX : QUELS BÉNÉFICES ?

.14 EXPÉRIMENTATIONS : CHAMPFRIAND, UN DISPOSITIF UNIQUE

DOSSIER // MACHINISME

.15 SPÉCIAL TRAVAIL DU SOL 1/2

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 GROUPAMA : AIMER APPORTER DES SOLUTIONS À DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // PORTRAIT

.30 POUILLY-EN-AUXOIS : LA GOURMANDISE EST UNE QUALITÉ, VENEZ !

.31 JARDINAGE : LES PLANTES RARES SE DÉVOILENT À BÉZOUOTTE

.32 ANNÉE OLYMPIQUE : FLORIAN MASSUT, DANS LES STARTING-BLOCKS

LE CHIFFRE

5 milliards d'euros d'excédent

La balance agroalimentaire européenne atteint 5 milliards d'euros d'excédent

« L'excédent commercial a atteint 5 milliards d'euros (Md€), soit 27 % de plus qu'en janvier 2023 », a annoncé la Commission européenne le 25 avril dans un communiqué. Les exportations agroalimentaires ont atteint 18,4 milliards d'euros, en augmentation de 2 % par rapport à janvier 2023. Les importations agroalimentaires se sont chiffrées à 13,4 Md€ et restent inférieures de 5 % aux niveaux de janvier 2023. Elles ont toutefois augmenté de 10 % par rapport à décembre 2023, remarque l'étude statistique.

Le Royaume-Uni reste le premier client à l'export de l'UE (23 % des exportations) devant les États-Unis (12 %) et la Chine (11 %). L'UE poursuit ses exportations avec la Russie (7e client) pour un volume d'environ 7 Md€ par an. Elles ont cependant chuté de 163 millions d'euros (M€) entre décembre 2023 et janvier 2024. La Commission confirme que l'Europe s'approvisionne auprès du Brésil (11 % des importations), du Royaume-Uni (10 %) de l'Ukraine (7 %) et des États-Unis (7 %).

La Commission souligne que Les importations en provenance de Côte d'Ivoire ont bondi de 83 %, principalement en raison de l'augmentation des importations de produits de cacao.

// EN BREF

Simplification de la Pac Feu vert du Parlement européen

Le Parlement européen a donné son feu vert le 24 avril (par 425 voix contre 130 et 33 abstentions) aux propositions de simplification de la Pac (suppression de l'obligation de jachères, assouplissement des règles encadrant la rotation des cultures, allégement des contrôles…). Les eurodéputés ont repris exactement la position des États membres (qui, eux-mêmes, n'avaient modifié qu'à la marge le texte initial) ce qui permettra son adoption très rapidement dans la foulée, sans avoir à mener de négociations en trilogue. Elles s'appliqueront rétroactivement à partir du 1er janvier 2024. Les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) se sont félicitées de ce vote appelant les États membres à mettre rapidement en place ces mesures et à utiliser *« toutes les possibilités existantes pour simplifier les règles nationales de mise en œuvre afin d'alléger la charge administrative pesant sur les agriculteurs »*.

Électricité Bercy veut plafonner les tarifs de résiliation

Les petites et très petites entreprises (PME-TPE) vont voir leurs droits renforcés en matière de tarif d'électricité, même si elles n'ont pas de caractère *« électro-intensif »*, a annoncé le ministre de l'Économie Bruno Le Maire le 24 avril, à l'occasion de la présentation du plan d'action Simplification du gouvernement. Principale mesure : les frais de résiliation seront *« encadrés »* et un *« niveau maximal sera défini »*, indique Bercy dans son dossier de presse. Cette mesure sera mise en œuvre en 2024, mais dans une loi distincte de celle dédiée à la simplification, précise le ministère. Par ailleurs, la présentation des tarifs sera harmonisée pour faciliter leur comparaison, et devra faire l'objet d'une estimation de la facture annuelle.

Tuberculose bovine Nouvelle feuille de route *« avant l'été »*

Le ministère de l'Agriculture présentera la nouvelle feuille de route du plan de lutte contre la tuberculose bovine lors du prochain Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (Cnopsav) *« qui se tiendra avant l'été »*, a annoncé Marc Fesneau, dans une allocution enregistrée et diffusée lors du congrès de GDS France, le 26 avril. *« La difficulté que nous rencontrons pour éradiquer la tuberculose, malgré tous les efforts entrepris depuis une vingtaine d'années, démontre la nécessité de renforcer l'efficience des actions de prévention, de surveillance et de lutte pour y parvenir »*, affirme le ministre. La France est officiellement indemne de la tuberculose bovine. Cependant, 92 foyers ont été identifiés en 2023, indique GDS France dans son rapport d'activité. La réunion du Cnopsav sera également l'occasion de *« définir la manière dont nous pouvons réinventer le modèle sanitaire français »*, déclare Marc Fesneau. La réflexion aura comme point de départ les recommandations d'une mission du CGAAER lancée il y a un an par le ministre. Le service du ministère, dont le rapport n'est pas encore finalisé, a eu pour mission de *« réfléchir à de nouveaux mécanismes de financement et de gouvernance du sanitaire dans le domaine animal »*, a-t-il rappelé.

Influenza aviaire Le niveau de risque abaissé à *« négligeable »*

Le niveau de risque pour l'influenza aviaire, qualifié de *« modéré »* depuis mi-mars, a été abaissé à *« négligeable »* en France, après une saison où le virus a moins circulé et où les canards d'élevage ont été vaccinés, selon un arrêté paru dimanche au Journal officiel. *« Cet arrêté qualifiant le niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène est pris à la suite d'une amélioration de la situation sanitaire dans l'avifaune sauvage »*, souligne le document du ministère de l'Agriculture signé vendredi et qui entre en vigueur le 3 mai. L'abaissement du niveau du risque tient compte également de *« la fin de la migration saisonnière des espèces migratrices »* et de *« la stabilisation de la situation épidémiologique dans l'avifaune sauvage des pays voisins »*. En conséquence, un autre arrêté également signé le 26 avril supprime *« certaines mesures de biosécurité applicables en ZRD (Zone à risque de diffusion, ndlr) ou en ZRP (Zone à risque particulier) lorsque le niveau de risque est modéré »*. Le niveau de risque jugé *« élevé »* à partir de décembre, avait déjà été abaissé à *« modéré »* le mois dernier. Cet hiver, la France a été largement épargnée par l'influenza aviaire grâce à la combinaison d'une moindre circulation du virus en Europe et de la vaccination des canards, qu'elle est le seul pays européen à pratiquer, avait indiqué une responsable de l'Anses.

// EN IMAGE

Collecte de lait de vache + 4 % en un an

« En février 2024, la collecte de lait de vache progresse (+ 4,0 % par rapport à février 2023), même en tenant compte de l'effet année bissextile (+ 0,5 %) », indique une récente note d'Agreste, le service statistique du ministère de l'Agriculture. Elle précise que *« la part du lait bio recule de 0,3 point sur un an et s'élève à 5,0 % de la collecte totale, tandis que celle du lait AOP/IGP atteint 16,1 % »*. Depuis le mois de janvier 2024, ce sont 3,915 millions de tonnes de lait de vache qui ont été collectées. Mais depuis février 2023, le prix du lait conventionnel a reculé de 7,1 %. À cette date, il s'établissait à 498,20 €/1 000 litres. Il n'atteignait que 462,90 €/1 000 l en février 2024. Le lait bio est aussi moins rémunéré au producteur : 525,30 €/1 000 l en février 2023 contre 517 €/1 000 l un an plus tard. Sur le plan européen, Agreste constate une baisse de la collecte (-0,7 %) dans la plupart des pays producteurs. Elle est même *« très forte en Irlande (-22,4 %) »*.



iStock/Olaser

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

NATIONAL

// CRISE AGRICOLE

De nouvelles annonces pour tenter de conclure

Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures en faveur du secteur agricole, principalement en faveur des exploitations en difficulté, avec un volet dédié à la région « méditerranéenne ». Objectif : organiser un entretien entre les syndicats et Emmanuel Macron, qui doit conclure la séquence ouverte par les manifestations de cet hiver.

Le Premier ministre Gabriel Attal s'est déplacé, le 27 avril dans la Manche, pour présenter des mesures complémentaires à celles dévoilées en deux temps en février. Objectif : mettre fin à la séquence de négociation qui avait suivi les manifestations d'agriculteurs de cet hiver.

Quatorze mesures ont été dévoilées, dont un large volet consacré au soutien à la trésorerie. Comme demandé par la FNSEA, des mesures de trésorerie seront annoncées pour les agriculteurs les plus en difficulté qui n'auraient pas pu bénéficier du « plan de trésorerie d'urgence » dévoilé le 24 février par Bercy et les banques ; une enveloppe de *« 100 millions d'euros »* va être allouée – via BPI France – aux agriculteurs, à travers cinq types de mesures : *« prêts de trésorerie pouvant aller jusqu'à 75 000 € »* ; *« garanties de prêts de banques commerciales privées allant jusqu'à 200 000 euros » ; « garanties de crédits d'affacturage qui permettent de transformer des créances sur l'État ou des grands donneurs d'ordre en prêts immédiats » ; « subventions à l'innovation jusqu'à 50 000 € et des prêts méthanisation agricole » ; « programmes d'accompagnement non financiers comme l'accélérateur agroécologie »*.

Pour les agriculteurs en difficulté, le gouvernement annonce également un *« dispositif simplifié permettant d'orienter sur la base d'un audit simplifié aidé »*, et travaille sur un *« accompagnement financier dans le cadre d'une transmission à un jeune agriculteur »*.

En matière de fiscalité, le gouvernement prévoit une *« augmentation du taux de dégrèvement de TFNB sur les terres agricoles de 20 % à 30 % »* dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 ; ainsi qu'une *« exonération de 30 % de la réintégration de la dotation d'épargne de précaution (DEP) dans le résultat fiscal et social de l'exploitation en cas de sinistre climatique ou sanitaire »*.



CS/Actuagri

Le Premier ministre Gabriel Attal a annoncé le 27 avril un dernier train de mesures qui doit refermer la séquence de la crise agricole lancée à l'automne et qui avait son paroxysme en janvier-février derniers.

Plan *« agriculture méditerranéenne »*

La surprise de ces nouvelles annonces tient dans le lancement d'un *« plan d'accompagnement de l'agriculture méditerranéenne »*, comme demandé par la présidente de la région Occitanie et la FNSEA. Le gouvernement a été particulièrement réactif face à une demande qui avait émergé au Salon de l'agriculture. Doté de 50 millions d'euros, ce plan visera *« l'accompagnement de l'adaptation au changement climatique »* et l'*« évolution des filières locales »* dans les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault. Les services de Matignon mettent en avant les aléas particulièrement importants subis par les régions du sud de la France ces dernières années, qui ont cumulé la sécheresse, le gel, la grêle et la MHE (bovins). Les services du ministre de l'Agriculture précisent qu'il s'agit d'une mesure expérimentale qui pourrait être élargie à d'autres secteurs touchés par la sécheresse.

À l'occasion d'une conférence de presse organisée le 28 février avec le président de la région Bretagne, son homologue socialiste Carole Delga, présidente de l'Occitanie, avait demandé *« une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne »*, pour obtenir des dispositions plus favorables en matière *« d'accès à l'eau »* et de *« compensation des handicaps naturels »*. La présidente de région était questionnée par Agra Presse sur le décrochage de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif dans sa région par rapport à la moyenne nationale depuis dix ans. C'est en Occitanie qu'étaient apparues, à l'automne, les premières mobilisations qui ont abouti aux manifestations nationales de cet hiver (voir notre analyse).

100 projets hydrauliques *« d'ici fin 2024 »*

Par ailleurs, le gouvernement devrait s'engager à faire aboutir d'ici fin 2024 une liste de 100 projets hydrauliques, *« compatible avec une gestion durable de la ressource »*. Environ 300 projets avaient été identifiés à l'issue du Varenne de l'eau, que le gouvernement souhaiterait accélérer – ces 100 projets en constitueraient une première tranche. Il souhaite également travailler sur une modification de l'arrêté de 2021 simplifiant les dérogations pour les projets de retenues hydrauliques.

Enfin, le Premier ministre a confirmé son engagement à appliquer les simplifications de la Pac que le Parlement européen vient d'adopter dès la campagne en cours 2024 ; elles concernent les BCAE 1 (prairies), 7 (rotations), 8 (jachères) et 9 (prairies). Pour rappel, sous la pression des manifestations d'agriculteurs, Bruxelles avait accepté de proposer d'assouplir plusieurs pans de l'encadrement environnemental de la Pac ; il s'agissait d'une part de la BCAE 7 (rotations) qui avait été renforcée dans l'ensemble des exploitations de l'UE, et qui pourrait désormais être remplie au travers de la diversification des cultures à l'échelle de l'exploitation. Autre mesure majeure : la fin de l'obligation des jachères (BCAE 8), obtenue en contrepartie de maintenir des voies d'obtention des éco-régimes par le maintien de jachères ou d'éléments non productifs. Enfin, la réforme de la BCAE 1 (prairies) devrait permettre de *« prendre en compte la déprise de l'élevage pour le calcul des ratios de référence »* et *« d'assouplir les obligations de réimplantation notamment en cas d'artificialisation des terres »*.

Possible rencontre le 2 mai

Cette série d'annonces doit permettre à Emmanuel Macron de rencontrer prochainement les syndicats agricoles, comme il l'avait annoncé lors du Salon de l'agriculture. Tout dépendra de la réaction des agriculteurs, indiquent les conseillers à Matignon. L'Élysée a évoqué la date du 2 mai avec les syndicats, a appris Agra Presse, de source professionnelle – mais cette date reste à confirmer. Les premières réactions officielles semblent ouvrir la voie à une rencontre. Une nouvelle *« phase »* s'ouvre pour la *« déclinaison concrète »* de chacune de ces mesures, ont salué le 27 avril les syndicats agricoles majoritaires, la FNSEA et les Jeunes agriculteurs. Mais ils promettent d'être d'une *« extrême vigilance »* pour surveiller leur concrétisation et le vote cet été d'une nouvelle loi agricole.

À la Coordination rurale, *« on sera vigilants sur toutes les annonces »*, et *« il y a encore beaucoup à faire »*, a déclaré sa présidente Véronique Le Floc'h à l'AFP. *« On nous donne le sentiment d'aller vite, mais beaucoup de mesures auraient pu être prises depuis le départ »*. De son côté, la Confédération paysanne s'est montrée critique, sur France Info, sa porte-parole expliquant que le syndicat n'avait pas été consulté. *« On aimerait qu'Écophyto soit un vrai engagement vers une sortie déterminée des pesticides les plus dangereux »*, a expliqué Laurence Marandola, *« pas très optimiste »*.

MR



// ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDSEA 58

58 Panorama des enjeux

Le 23 avril, la FDSEA 58 tenait son assemblée générale à Moulins-Engilbert, avec deux tables rondes : la prédation lupine et l'Europe.



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 lors de son discours de clôture de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Moulins-Engilbert.



La FDSEA 58 avait prévu deux tables rondes pour animer son assemblée générale : la prédation lupine et l'Europe.

Pour cette 78e assemblée générale de la FDSEA 58, c'est à Moulins-Engilbert le 23 avril que le rendez-vous fut donné aux adhérents. Après l'assemblée ordinaire à huis clos en début d'après-midi, deux tables rondes ouvertes au public étaient organisées avec un focus sur la prédation lupine et un autre sur « l'Europe et nous ». Pour discuter respectivement de ces sujets, Claude Fond, secrétaire général à la Fédération nationale ovine, et Dominique Fayel, administrateur à la FNSEA étaient conviés tout spécialement.

Prédation lupine

Olivier Laporte, vice-président de la FDSEA 58 et chargé du dossier de la prédation, a lancé les débats en insistant : *« c'est un problème que nous apprenons à connaître au fur et à mesure des attaques. Nous essayons d'être là pour les éleveurs car le traumatisme en découlant est profond que ce soit professionnellement ou personnellement ; c'est une morsure invisible »* et ajoute : *« En 2023, dans la Nièvre, nous avons eu 32 attaques et 11 constats n'excluant pas la responsabilité du loup. Beaucoup d'éleveurs sont donc déçus par les conclusions et surtout, dans certains cas, la cause de la mort est indéterminée ; laissant les exploitants sans réponse »*. Après son intervention, Claude Fond martèle : *« nous sommes rattrapés par la réglementation qui fait du loup une espèce strictement protégée, ce qui complique nos stratégies de défense »*. Après avoir rappelé les différents zonages et les éléments de défenses permis par ceux-ci, il pointe le statut de *« non protégeabilité »* comme un outil à mettre en place. Sur ce point, Cyrielle Franchi, sous-préfète de Clamecy et référente loup, annonce : *« ce statut peut être accordé, mais il est nécessaire de faire des diagnostics d'exploitations. Nous sommes d'ailleurs en train de travailler le sujet avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la FDSEA 58 »*. Cela reste une reconnaissance de *« non protégeabilité partielle »* : l'éleveur doit protéger une partie de son troupeau avec les aides qui lui sont accordées ». Puis, les évolutions du nouveau Plan National d'Actions (PNA[1]) 2024-2029 ont été abordées. Claude Fond estime qu'il contient de grandes avancées, à l'image de la possibilité de poster deux ou trois tireurs par lot (dans le cadre d'un arrêté préfectoral autorisant le tir de défense simple) avec la possibilité d'intervention des louvetiers en vision nocturne. Cyrielle Franchi remémore à l'assemblée : *« Pour toutes les autorisations de tir, nous sommes dans le cadre d'une protection et en aucun cas dans le contexte de régulation ou de chasse. L'État met en place des dispositifs pour aider les éleveurs à se protéger (mise à disposition de filets notamment), et prendra les arrêtés le cas échéant, si une protection préalable a été positionnée »*. Pour l'avenir, Claude Fond espère que : *« la perte génétique sera incluse dans les aides indirectes du PNA, car c'est un point essentiel à prendre en compte »* et d'exposer, pour conclure : *« Dans certains territoires, l'agriculture et plus spécifiquement l'élevage est la seule activité économique restante. Maintenir l'élevage, c'est maintenir la vie dans ces secteurs… Et pour le moment, dans quelques cas, la prédation met en péril cette activité »*. Cyrielle Franchi assure enfin : *« l'État essaye de vous les outils permettant la coexistence avec le loup, même si nous comprenons tout à fait les problématiques que cela engendre »*. Pour terminer, l'importance d'identifier rapidement des détenteurs de permis de chasse valides a été mise en évidence comme un des points à travailler pour accélérer la mise en action des arrêtés préfectoraux pour les tirs de défense. Même si le sujet de la prédation lupine a une résonance de plus en plus locale dans la Nièvre, Jean-Luc Leroy, directeur de la Safer et animant les deux tables rondes, a rappelé que ce dossier était régi, comme d'autres, par l'Union Européenne ; lien tout naturel pour aborder « l'Europe et nous », autre thème de débats choisi par la FDSEA 58 pour son assemblée générale.



La table ronde sur la prédation a réuni à la tribune (de gauche à droite) : Olivier Laporte, Claude Fond, Jean-Luc Leroy et Cyrielle Franchi.

Une Europe à revoir

Pour dépeindre l'influence de l'Europe dans divers dossiers, aux répercussions locales, Stéphane Aurousseau, membre de la FDSEA 58 et de la FNSEA, fut invité à revenir sur les manifestations du début d'année : *« Ce fut exceptionnel avec une mobilisation commune et massive des exploitants de nombreux pays européens »* souligne-t-il et poursuit : *« cela étant, pour chaque pays, les revendications n'étaient pas identiques puisque les problématiques ne sont pas similaires »*. Pour la France, il cite les quatre axes principaux de revendications : *« un revenu juste, un retour de la dignité, des normes allégées et le renouvellement des générations – avec des aides à l'installation revues »*. Ensuite, Dominique Fayel pris la parole sur la question des avancées obtenues : *« il y a une prise de conscience des représentants européens de l'incohérence de certaines réglementations. Si cela peut paraître évident pour nous exploitants, pour eux, cela ne l'est pas toujours car ils ont placé l'environnement avant tous les autres intérêts. L'actualité, avec les manifestations et la guerre en Ukraine, entre autres, a permis de leur remettre les pieds sur terre. Le climat et la protection de l'environnement sont des buts louables mais ne peuvent pas se poursuivre en éludant la sécurité, la défense, la souveraineté alimentaire ou industrielle… La politique agricole de l'Europe doit être revue de manière pratique, logique et rapide. Cela doit ensuite se décliner au niveau national. Vous avez d'ailleurs un rôle à jouer pour les élections européennes. Si vous n'allez pas à la source de la décision politique, vous n'aurez aucune chance de changer la déclinaison technique de cette dite politique »*. Ainsi, Stéphane Aurousseau retrace l'importance d'un traitement uniforme et égal pour l'avenir : *« Nous avons des cahiers des charges différents, et certains accords passés au niveau européen sont clairement de la concurrence déloyale. Nous sommes prêts à accepter toutes les règles que l'on nous impose, mais faut-il qu'elles soient les mêmes pour tout le monde ! »*. Toujours dans la veine d'un avenir à trouver, Simon Gauche, président des JA 58 et secrétaire des JA BFC, pointe le traitement des dossiers en matière de PCAE et DJA : *« il y a un gros problème. Certains sont encore en attente de paiement, rendant la survie des exploitations de plus en plus difficile. Comment donner envie aux jeunes de se lancer dans cette voie professionnelle, lorsque les aides tardent – ce n'est rien de le dire – à arriver et que les revenus sont sabotés par des lois non appliquées (Égalim, loi résilience et climat, etc.) ou des accords ahurissants avec des pays hors de l'UE pour certaines productions ? »*. Emmanuel Bernard conclut les deux tables rondes : *« la FDSEA 58 a toujours et suivra toujours les grands principes de la responsabilité, de l'action et de la proposition ; pans indispensables à la construction de notre avenir. Nous voulons simplement vivre dignement de notre métier que l'on soit en conventionnel ou en bio, et cela doit être respecté. Le projet de loi d'orientation agricole doit remettre l'agriculture au centre des intérêts et au même niveau que l'environnement. Pour toutes les questions qui nous animent aujourd'hui, je pense qu'il faut garder à l'esprit une seule chose : l'agriculture est notre futur »*. L'assemblée générale de la FDSEA 58 s'est clôturée dans la soirée par un verre de l'amitié.

Chloé Monget

1. https://biodiversite.gouv.fr/projet-pna/wp-content/uploads/PNA-Loup.pdf

// GELÉES

Quels impacts pour le monde agricole et viticole ?

Il y a quelques jours, les agriculteurs et les viticulteurs ont une nouvelle fois été confrontés à des épisodes de gel. Si, en arboriculture comme en grandes cultures, il faudra attendre les prochaines semaines pour connaître les dégâts, en viticulture, les dégâts dans les parcelles sont très hétérogènes.



Les dégâts dans les vignes sont hétérogènes en fonction des secteurs.

Le département icaunais a une nouvelle fois été confronté à des épisodes de gel il y a quelques jours. Au niveau du vignoble icaunais, « *les dégâts dus au gel sont localisés* », comme l'indique Régis Ségault, viticulteur à Maligny. Si, selon Franck Pouillot, agriculteur et viticulteur à Quenne, « *il y aurait entre 10 et 15 % du vignoble impacté par le gel (à prendre au conditionnel)* », certains secteurs ont été plus touchés que d'autres, comme Saint-Bris-le-Vineux, Ligny-le-Châtel, Maligny ou encore Lignorelles. Et ce dernier l'assure, « *lorsque le gel a fait des dégâts, il en a fait vraiment beaucoup* ».

C'est justement le cas de Régis Ségault. « *Il y a des parties de parcelles gelées à 100 % dans un secteur où je suis concerné* », confie-t-il.

Dans l'Auxerrois, les dégâts sont moindres. Chez Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne, « *les dégâts sont de l'ordre de 5 à 6 % dans mes parcelles. Ce sont plutôt les fonds de vallées qui ont été touchées. Il faut savoir que s'il n'y a pas d'humidité, les vignes peuvent tenir jusqu'à -3 voire -4 °C, mais dès qu'il y a de l'humidité, comme dans les fonds de vallées, à -0,5 ou -1 °C, les bourgeons grillent* ». Ce dernier, plus que le gel, craint « *qu'avec le froid on voit l'inflorescence se transformer en liane. Car si on peut constater immédiatement les dégâts dus au gel sur les bourgeons dans certaines vignes, il peut aussi y avoir des effets qui apparaissent dans un second temps, qui ne seront visibles qu'à la floraison, avec une diminution du potentiel de rendement des vignes à la clé* ».

Franck Pouillot se montre plutôt optimiste, pour le moment, « *car les gelées n'ont pas duré longtemps. On n'est pas resté plus d'une demi-heure à -3 °C (la plus basse température recensée dans le département, selon nos informations, ndlr)* ».

Il en est de même pour Régis Ségault, qui assure qu'il y a, « *pour le moment, une belle sortie de raisin. Le potentiel qui était annoncé être important se retrouve réduit, mais il n'y a pas à s'alarmer pour l'heure* ».

Jean-Baptiste Thibaut, lui, assure que « *les dégâts dus au gel ne sont pas généralisés comme en 2021 (où 80 % du vignoble avait été impacté)* ».

En arboriculture et en céréales, il faudra attendre

En arboriculture, il faudra attendre quelques jours pour « *pouvoir observer d'éventuels dégâts* », affirme Laurent Prou, arboriculteur à Vallan. « *On saura autour du 10 ou 15 mai ce qu'il reste en fruit* ». Il poursuit. « *Ce sont les vergers mal exposés qui souffrent le plus du gel. Mais ce n'est pas ça qui nous (les arboriculteurs) inquiète le plus, c'est la crainte de l'arrêt de sève car cela entraîne une chute des fruits parce qu'ils ne sont plus alimentés. On constate surtout des arrêts de sève dans les nouvelles variétés qui viennent du sud de la France. Les variétés locales sont plus résistantes à cela* ».

Du côté des grandes cultures, il est également encore un peu tôt pour connaître les conséquences des gelées. Selon Aymeric Benneton, agriculteur à Thury, « *on ne les verra qu'à la moisson. À l'heure actuelle, il y a surtout un risque de gel de méiose (une étape de division cellulaire suite à la fécondation qui peut impacter le nombre de grains dans les épis à la suite de gelées, ndlr)* ». Il ajoute que « *les thalles secondaires peuvent toutefois prendre le relais ce qui fait qu'on ne mesurera pas forcément l'impact du gel sur les cultures* ».

D'après les échos, les craintes se font sur la moutarde. Contacté à ce sujet, Jérôme Gervais, conseiller spécialisé en culture de moutarde à l'APGMB (association des producteurs de graines de moutarde en Bourgogne) explique que « *les moutardes sont en retard et commencent seulement de fleurir. Le froid et le manque d'ensoleillement ont retardé la floraison et quelques premiers boutons ont déjà été perdus. Cela représente 10 à 15 % de fleurs perdus, pour le moment, en moyenne, en Bourgogne. On est un petit peu inquiet. Il faudrait plus de lumière et des températures plus élevées pour qu'il y ait plus de pollen et donc plus de fécondation* ». Il continue. « *Pour l'instant, on est dans les mêmes conditions que l'année dernière, pour la moutarde, où on a fait 10 q/ha de moyenne (contre 15 q/ha habituellement), ce qui était une des plus mauvaises années depuis que l'on fait de la moutarde, en Bourgogne* ».

Concernant le colza, qui pourrait aussi avoir souffert du gel, Jérôme Gervais précise que « *les coups de froid on fait perdre quelques fleurs impactant le nombre de siliques (de l'ordre de 5 à 10 % de perte en moyenne). Les plantes peuvent toutefois compenser en ayant des grains plus gros, mais pour cela il faut que la météo s'améliore, qu'il y ait du soleil et du sec pour que les cultures poussent* ».

Christopher Levé

Majoration des heures de nuit et périodes d'astreintes

Suite aux dernières gelées, certains salariés agricoles et viticoles ont pu être amenés à travailler la nuit ou à être d'astreinte. La FDSEA de l'Yonne rappelle que les heures de nuit, sont celles qui sont réalisées entre 21 heures et 7 heures du matin. Elles bénéficient d'une majoration de salaire de : 25 % entre 21 et 22 heures, 50 % entre 22 heures et 5 heures du matin, et de 25 % entre 5 heures et 7 heures du matin. Cette majoration ne se cumule pas avec la majoration pour heures supplémentaires.

Pour les astreintes, le montant de l'indemnité forfaitaire est de : une fois le minimum garanti par nuit d'astreinte, soit 4,15 € pour 2024 ; deux fois le minimum garanti par période de 24 heures, soit 8,30 € pour 2024 (sous réserve de l'application de montant plus favorable prévu par le contrat de travail). Si ces majorations devaient être prises en compte sur les bulletins de salaire d'avril, elles peuvent toutefois toujours être régularisées sur le mois de mai, en cas de non-versement sur le mois précédent, comme l'indique la FDSEA de l'Yonne.

Pour plus d'infos, contacter la FDSEA au 03 86 49 48 10.

// CHÂTILLONNAIS

Coup de froid dans les vignes

Les basses températures de la semaine dernière ne seront pas sans conséquences sur la prochaine récolte.

La cata ou pas ? On le saura bientôt. Contacté la semaine dernière en pleine « *gelée* », Christophe Suchaut, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, se donnait encore quelques jours pour dresser un bilan assez précis de ce nouvel aléa climatique. Le technicien était dans l'expectative pour son secteur, le Châtillonnais. « *Environ 20 % des parcelles sont touchées et certaines le sont à plus de 80 %, notamment à l'est, de la Seine à la vallée de l'Ource. À l'ouest de la Seine, les conséquences de ces gelées semblent plus aléatoires. Dans tous les cas, l'importance des pertes sera étroitement liée à l'hygrométrie des parcelles, à la nébulosité ou à une couverture par le brouillard, elle se sera « jouée » à quelques dixièmes de degrés en plus ou en moins* ». Les « *pires* » conditions étaient réunies, assure Christophe Suchaut : « *des pluies ont précédé les gelées et la végétation était en avance de trois semaines… Cela fait 28 ans que je suis en poste ici : des gelées, nous en avons vu pas mal, mais toutes sont différentes. Pour celle-ci, c'est bien la première fois que du froid sévit sur une végétation aussi avancée* ». Le technicien attendait la formation de nouvelles feuilles et le débourrement de contre-bourgeons pour connaître l'état des ceps et se prononcer sur la suite des événements. « *Avec l'arrivée du front froid et le conflit de masses d'air nous avons tout eu, orage, grésil et même de la grêle sur quelques parcelles qui, de plus, ont gelé* ». La « *relative* » bonne nouvelle vient du succès rencontré par les moyens de protection déployés par les viticulteurs : « *cette stratégie s'est montrée efficace sur ce type de gelée, d'autant plus fortement qu'un apport d'air chaud a pu être effectué. Tours antigel, bougie et même bottes de paille ont suffi à remonter la température au-dessus du point de rosée, alors même que nous étions en conditions de gelées noires (gel advectif (1))* ».

AG

(1) Le gel peut être advectif ou radiatif. Le gel advectif est provoqué par le passage d'un front froid. C'est le mécanisme des gelées en hiver, plus rare au printemps. Le gel radiatif résulte de l'accumulation d'air froid au sol. Après le coucher du soleil, le sol perd de la chaleur accumulée durant la journée, l'air chaud monte et l'air froid plus dense et plus lourd s'accumule au sol.



Christophe Suchaut

// AGRIVOLTAÏSME

Le défi des transitions agricoles et énergétiques

Mardi 23 avril, TSE, référent de l'agrivoltaïsme en France, la coopérative Dijon Céréales, membre d'Alliance BFC et la SCEA des Tours ont inauguré la canopée agrivoltaïque de Verdonnet en présence d'environ 150 participants : élus locaux, agriculteurs, représentants des coopératives du grand Est de la France, partenaires et acteurs économiques, collaborateurs de Dijon Céréales et de TSE.



Alliance BFC

La canopée agrivoltaïque de Verdonnet a été officiellement inaugurée le 23 avril dernier.

Cette inauguration concrétise un agrivoltaïsme vertueux, permettant la complémentarité de la production agricole et énergétique, voulue par l'ensemble des parties engagées dans ce projet en anticipation de la réglementation. Le récent décret du 8 avril 2024 fixe en effet nouvellement le cadre réglementaire de l'agrivoltaïsme, permettant de développer des projets locaux avec l'ensemble des acteurs - le monde agricole, les porteurs de projet et les élus locaux - et au niveau national de contribuer à la souveraineté énergétique et agricole de notre pays.

Une canopée agricole en grandes cultures bio

À l'origine du projet, la SCEA des Tours, une exploitation agricole avec quatre associés (Jean-François et Adrien Cortot, Hervé et Pierre Lallemant) qui cherchent à innover et à adapter leur métier aux nouvelles contraintes environnementales et climatiques. Les cultures de l'exploitation sont affectées par le changement climatique. Les fortes variations de températures, les longues périodes sans eau, les épisodes très pluvieux ou de grêle impactent les rendements et la croissance végétale des céréales. Conçue par TSE, dans le cadre d'un partenariat de co-développement avec Dijon Céréales membre d'Alliance BFC, la canopée agrivoltaïque mise en place sur ce site est un système autoporté de panneaux photovoltaïques qui, tout en produisant de l'électricité, protège les cultures du stress thermique et hydrique, comme des épisodes climatiques destructeurs à l'image de la grêle. Cette installation, d'une capacité de production de 2,4MWc a été installée sur une surface de 3 hectares en grandes cultures bios et contribuera à éviter l'émission de 1 648 tonnes de CO^2 par an, tout en représentant l'équivalent en production électrique, de la consommation annuelle résidentielle d'environ 1 450 personnes. Les premiers résultats concernant les cultures emblavées pour la première campagne sont encourageants, avec, pour les variétés de blés semés (Rubisco et Energo) en production bio, une levée en hausse de +14 % par rapport à la parcelle témoin voisine de la centrale agrivoltaïque. *« Cette canopée s'inscrit parfaitement dans la philosophie de notre exploitation, c'est-à-dire la construction d'un système agricole durable, qui répond aux enjeux de diversification des productions, de performance économique de l'exploitation dans le respect de l'environnement. C'est l'opportunité de développer une nouvelle activité de production énergétique, en lien avec l'installation de la nouvelle génération de nos enfants sur l'exploitation »*, explique Jean-François Cortot.

Un partenariat ambitieux

Au-delà de l'inauguration de cette nouvelle canopée, c'est une ambition plus large qui anime désormais Dijon Céréales membre d'Alliance BFC et TSE avec la signature d'un partenariat à long terme. Ce dernier illustre parfaitement cette volonté commune d'innover et de coopérer pour relever les défis des transitions agricoles et énergétiques. Pour TSE, travailler en étroite collaboration avec une coopérative agricole, c'est valider la pertinence agronomique de ses produits tout en assurant un déploiement réfléchi de ses solutions agrivoltaïques sur les territoires. *« Ce partenariat, que nous sommes très heureux de signer ce jour, illustre notre engagement en faveur d'une agriculture durable et d'une transition énergétique réussie. C'est un accord ambitieux, avec une vision de déploiement de 700 MW en sept ans, révèle la capacité d'anticipation et d'action de Dijon Céréales et d'Alliance BFC pour façonner le futur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur son territoire »*, déclare Mathieu Debonnet, président de TSE. *« Verdonnet représente un modèle durable et reproductible, avec, j'en suis persuadé, des impacts tangibles et positifs sur l'économie agricole et locale. L'agriculture du futur doit émerger des régions, respectant les agriculteurs, favorisant la décarbonation et la souveraineté alimentaire et énergétique, tout en innovant. Les installations portées par TSE avec les coopératives d'Alliance BFC en Bourgogne-Franche-Comté en sont un exemple concret »*, souligne Didier Lenoir, président de Dijon Céréales et d'Alliance BFC. *« Le partenariat avec TSE, initié il y a plus de trois ans, inclut une phase expérimentale avec l'équipe R & D Alliance BFC, pour évaluer la performance des cultures sous la canopée. Le deuxième axe consiste à développer les installations basées sur la technologie TSE avec les adhérents de nos trois coopératives. Notre priorité est de trouver des solutions pour soutenir et développer les revenus des agriculteurs face aux aléas climatiques. L'agrivoltaïsme offre une réelle opportunité dans cette perspective »*, conclut Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales et d'Alliance BFC.

D'après communiqué



Alliance BFC

L'installation, d'une capacité de production de 2,4 MWc, couvre une surface de 3 hectares en grandes cultures bios.

// ENSEIGNEMENT

21

Les BTS la jouent collectif chez Kuhn

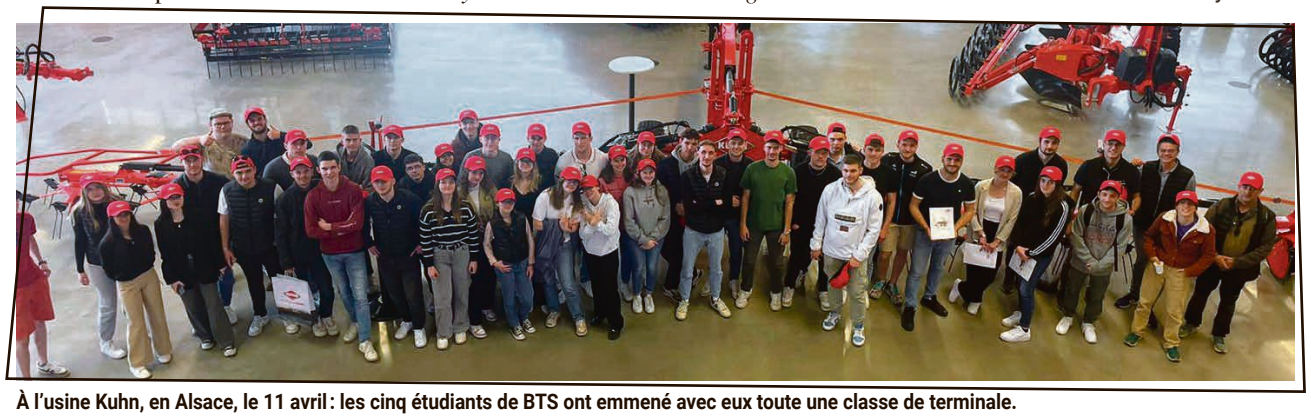
C'est dans le cadre de leur Projet initiative et communication que cinq étudiants en BTS Agronomie productions végétales de Quetigny ont embarqué un groupe de lycéens à la découverte d'un acteur majeur de l'équipement agricole : l'entreprise alsacienne Kuhn.

En 2e année de BTS, les étudiants de l'enseignement agricole doivent réaliser un Projet initiative et communication (PIC), qui joue dans l'obtention de leur diplôme. Un groupe de cinq étudiants (Amélia Bernard, Baptiste Millot, Marion Hanuszek, Jules Pépin et Thimotée Pobelle) en BTS Agronomie productions végétales (APV) du lycée agricole Olivier-de-Serres de Quetigny, près de Dijon, a choisi de réaliser son projet PIC dans le domaine du machinisme agricole, qui les passionne. Très vite, l'idée de visiter l'usine d'un constructeur agricole a émergé. *« Nous avons choisi Kuhn,* explique Jules Pépin, *parce que c'est un constructeur français qui existe depuis près de 200 ans et qui dispose notamment d'une grande gamme d'outils en termes de fenaison, de travail du sol, et puis parce que leurs sites de production ne sont pas très éloignés. Ils sont en Alsace, à Saverne et Monswiller, et cela représentait quatre heures de route. On pouvait facilement faire l'aller-retour sur une journée ».* C'est en mai 2023 que le petit groupe a contacté Kuhn. Il lui a fallu trouver des financements pour le voyage. Le groupe a ainsi obtenu une subvention de 1 000 euros du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) après avoir monté un dossier en bonne et due forme. Il a aussi organisé une vente de crémant et un loto au lycée en février dernier.

BTS partageurs

En tout, plus de 1 800 euros ont été récoltés, qui ont permis de financer l'indispensable bus. En effet, la particularité de ce voyage, c'est que le petit groupe ne l'a pas accompli seul : le 11 avril, ils ont emmené avec eux toute une classe de lycéens, des élèves de terminale Productions. Ils étaient aussi accompagnés par le professeur d'éducation socioculturelle Raphaël Moretto. *« Le but,* poursuit Jules Pépin, *c'était de leur permettre de s'ouvrir aux métiers du machinisme agricole et de prendre conscience des opportunités qui existent dans ce domaine ».* Une manière, pour ces BTS, d'aider les plus jeunes dans leur poursuite d'études. La visite des sites de Monswiller et Saverne fut passionnante et très détaillée. Ils ont pu découvrir la chaîne d'assemblage des plus grosses machines, ainsi que le centre de formation des techniciens et mécaniciens appelés à intervenir sur ces machines. Leurs hôtes les ont aussi emmenés sur un site qui fait office de musée historique de la marque. *« On est revenus de là très contents,* conclut Jules Pépin. *Les lycéens étaient loin d'imaginer tout ce qu'il y avait derrière ces machines que nous avons l'habitude de voir à l'œuvre, en termes, de travail, de technologie, de logistique. Découvrir l'outil industriel d'un grand groupe comme Kuhn, c'est quelque chose de rare dans une vie… On est satisfait d'avoir pu concrétiser ce projet et d'en avoir fait profiter des plus jeunes ».*

Berty Robert



À l'usine Kuhn, en Alsace, le 11 avril : les cinq étudiants de BTS ont emmené avec eux toute une classe de terminale.

// JA DE CHÂTILLON-EN-BAZOIS

58

Un avenir prometteur

Les JA de Châtillon-en-Bazois ont tenu leur assemblée cantonale le 5 avril.



Le bureau des JA de Châtillon-en-Bazois, de gauche à droite : Julie Rhoumy, Quentin Larue, Alexandre Charetier, François Loiseau, Adrien Laporte, Célestin Deboux. Avec au premier plan, de gauche à droite : Antonin Deboux, Antoine Larue, Jean-Baptiste Durand. Crédit photo : JA de Châtillon-en-Bazois.

Le 5 avril, les JA de Châtillon-en-Bazois tenaient leur assemblée cantonale. Le nouveau bureau se compose de François Loiseau, président ; vice-présidents : Adrien Laporte et Antonin Deboux ; Julie Rhoumy, secrétaire générale ; Quentin Larue, secrétaire adjoint ; Jean-Baptiste Durand, trésorier ; Antoine Larue, trésorier adjoint ; Alexandre Charetier, administrateur ; administrateurs stagiaires : Célestin Deboux, Jean-Baptiste Durand, Quentin Larue et Adrien Laporte. Pour ce troisième mandat, François Loiseau, 26 ans, stipule : *« Cette année, nous préparons gentiment le renouvellement des plus anciens membres du bureau, avec l'arrivée d'adjoints et de stagiaires. Avec plus du double d'adhérents qu'à nos débuts, le groupe des JA de Châtillon attire de plus en plus, nous en sommes ravis ».*

Pour lui, ce groupement est une manière de se retrouver pour des *« moments conviviaux mais également pour avoir des informations plus syndicales sur notre profession ».* Pour 2024, le président, et ses adhérents, préparent la fête des 40 ans du jumelage (avec le comité des fêtes de la ville), son traditionnel concours de labour qui aura lieu dans l'été : *« Nous préparons aussi le comice de 2025, qui sera un grand événement pour nous ».* Il conclut : *« Les jeunes sont très dynamiques ce qui fait entrevoir un bel avenir pour les JA de Châtillon-en-Bazois ».*

Chloé Monget

Pour contacter les JA de Châtillon-en-Bazois : 06 60 44 22 05 (François Loiseau).

Erratum

Dans l'article publié en page 9 du n°1778 et relatant l'assemblée général de l'Amoma 58, Sandra Germain est présentée comme députée. Or, elle est Conseillère régionale de la Bourgogne Franche-Comté. Veuillez nous excuser de la gêne occasionnée par cette erreur.

// FDSEA 58

58

Nouvelle recrue

La FDSEA 58 accueille une nouvelle arrivante dans ses effectifs.

Casandra Deperchin a rejoint les effectifs de la FDSEA 58 en octobre 2023, en CDI, comme animatrice de la section bovine, de la section des anciens et de l'Anefa. Du haut de ses 20 ans, Casandra dispose d'un Bac STAV PA (Chesnoy) et d'un BTS PA (Challuy). Originaire du Loiret, elle s'est dirigée vers des études où les animaux étaient au centre des échanges car elle souhaitait devenir vétérinaire : *« J'ai toujours aimé leur contact qui est rassurant. Mais, le Loiret ne possédant pas nombre d'élevages, il me semblait logique de me rendre dans un département en regorgeant ».* Ainsi, c'est pour la Nièvre qu'elle opte afin de poursuivre sa carrière professionnelle. Après un premier poste dans une entreprise spécialisée dans le commerce d'aliments pour bovins, elle décide de changer de filière pour la FDSEA : *« je souhaitais que mes discussions avec les exploitants ne soient pas régies par l'argent. Aujourd'hui, je peux épauler les agriculteurs, en trouvant les réponses à leurs questions sur n'importe quel sujet ou en les accompagnant dans la mise en place de projet ».* Loin de se reposer sur ses lauriers, Casandra souhaite insuffler une nouvelle dynamique aux domaines dont elle est chargée : *« J'espère pouvoir remettre l'engagement collectif au centre des motivations de chacun, car un groupe a toujours plus d'impact qu'une seule personne. En parallèle, j'espère pouvoir démocratiser les contrats type Égalim, afin que les exploitants retrouvent une certaine stabilité financière, tout en proposant des événements conviviaux adaptés à leurs besoins et leurs envies ; en somme, je suis là pour eux ».*



Casandra Deperchin, 20 ans, est animatrice FDSEA 58 pour la section bovine, la section des anciens et l'Anefa.

Chloé Monget

Pour contacter Casandra Deperchin : syndical.fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 96.



RÉGION

// GESTION DES FONDS FEADER

21

La Chambre régionale alerte les agriculteurs

Dans le contexte des difficultés engendrées par le transfert de compétences de la gestion des fonds Feader, les organisations professionnelles agricoles alertent les agriculteurs sur la nécessité d'une vigilance particulièrement accrue sur le suivi de leurs dossiers.

Les fonds européens du 2e pilier de la Pac, désormais gérés par les Conseils régionaux, constituent un dispositif de subvention essentiel pour accompagner la transmission, l'installation, et l'adaptation de l'appareil de production de nos exploitations.

La nouvelle programmation 2023-2027 bénéficie pour la Bourgogne Franche-Comté d'une enveloppe significativement augmentée (+ 53,36 M€, soit + 27 %) notamment grâce à un travail collectif ayant efficacement uni les forces professionnelles, administratives et politiques de notre région. La profession salue l'effort de l'ensemble des cofinanceurs, indispensables pour optimiser la parfaite mobilisation de ces fonds européens.

Nul n'ignore toutefois les difficultés engendrées par le transfert de compétences de l'État (DDT) au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté au 1er janvier 2023.

Aussi est-il nécessaire, afin d'assurer une parfaite et complète mobilisation de ces fonds issus de la nouvelle mais également de l'ancienne programmation, qu'aucun porteur de projet ne soit oublié.

Sans exception et dès à présent, chaque agriculteur concerné doit faire preuve d'une vigilance particulièrement accrue sur le suivi de son propre dossier, et notamment :

1/ Veiller à bien disposer de sa convention initiale signée de sa part, avec l'État, la Région, et les autres cofinanceurs (Conseil départemental…). Cette convention est en effet l'acte juridique qui formalise le droit de l'agriculteur et l'engagement des financeurs publics.

2/ Adresser dès les investissements réalisés sa demande de paiement dans les meilleurs délais (trois mois au maximum suivant la fin des travaux, en produisant les factures acquittées et débitées du compte en banque).

3/ S'assurer de la bonne complétude du dossier transmis, en se faisant, s'il le souhaite, accompagner par sa structure d'accompagnement habituelle, ou par sa Chambre départementale d'agriculture(1).

4/ S'assurer formellement de la réception effective de son dossier par le Conseil régional(2) (envoi avec A/R).

Plus globalement, chaque agriculteur doit s'enquérir sans plus tarder de l'avancement de son dossier, et veiller, si ce n'est déjà fait, à ce que les démarches nécessaires à un règlement le plus rapide possible soient toutes effectuées ou se réalisent dans les meilleurs délais.

L'ensemble de la profession et des organismes d'accompagnement signataires(3) sont à l'écoute et à la disposition de chaque agriculteur pour l'accompagner.

Les difficultés actuelles ne doivent en aucun cas dissuader ni les réseaux de conseil, ni les agriculteurs eux-mêmes, de continuer à mobiliser ces fonds publics qui leur sont destinés, et qui contribuent à la compétitivité de nos exploitations et plus globalement à la dynamique économique de notre région.

C'est pourquoi la profession attend du Conseil régional que tous les moyens soient efficacement mis en œuvre pour que le déploiement des fonds européens retrouve dans les meilleurs délais un fonctionnement fluide et parfaitement opérant au service de l'économie agricole régionale.

La profession rappelle que, face à cette situation exceptionnelle, elle a été force de propositions :

- en appelant de ses vœux dès l'été 2022 à une organisation efficiente et partagée avec l'État et la Région ;
- en mobilisant début 2023 l'ensemble de ses réseaux de techniciens expérimentés pour aider à l'élaboration des grilles de sélection ;
- en travaillant à un cahier des charges au 1er semestre 2023 pour pouvoir accompagner les agriculteurs dans le dépôt des dossiers issus de l'ancienne programmation.

Le calendrier contraint désormais à une ardente obligation de résultat.

D'après communiqué



Réussir SA

La profession agricole attend du Conseil régional que tous les moyens soient mis en œuvre pour que le déploiement des fonds européens retrouve dans les meilleurs délais un fonctionnement fluide.

(1) Dans le cadre de l'ancienne programmation (avant le 31 décembre 2022), les Chambres départementales d'agriculture bénéficient d'une relation contractuelle avec le Conseil régional afin de pouvoir accompagner les agriculteurs dans l'établissement de leur dossier de paiement.
(2) Le Conseil régional informe qu'un numéro de téléphone est joignable tous les lundi et jeudi après-midi au 03 81 61 55 55 pour les investissements agricoles structurants ; et les mardi matin et jeudi après-midi au 03 81 61 64 00 pour la diversification.
(3) Chambre d'agriculture Bourgogne Franche-Comté, Alsoni, Alysé, FR Cuma, Feder, FRCL et Sicarev.

// APPROVISIONNEMENT LOCAL

71

Des départements indépendants, une dynamique collective

Le vice-président du Département de Saône-et-Loire, Frédéric Brochot, avait invité les coprésidents d'Agrilocal à tenir leur deuxième congrès national d'Agrilocal à Mâcon.

Lionel Chauvin, président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, et Jean-Luc Durand, vice-président du Département de l'Aude, étaient enchantés de l'accueil que Mâcon a réservé, début avril, au congrès national d'Agrilocal. S'il fut une réussite, c'est que le département bourguignon connaît bien la plateforme Agrilocal pour l'utiliser depuis 2017. Les collégiens ont la chance de manger des volailles de Bresse, du Bœuf de Charolles, des fromages mâconnais et charolais, le tout bien souvent cuisiné avec du beurre et de la crème de Bresse. Le reste de l'année, des primes sont reversées aux cantines utilisant le plus la plateforme pour leurs approvisionnements. Les trois élus l'affirment, c'est ce travail d'animation des réseaux qui fait le dynamisme d'Agrilocal. Le Congrès permet des échanges, d'avoir des retours, de voir la diversité des agriculteurs de France. Le chiffre d'affaires de la plateforme ne fait que progresser : 12 millions d'euros de commandes ont été passées l'an dernier. 56 M€ depuis dix ans, prouvant la montée en puissance. Agrilocal se rêve comme le futur moteur de l'application des lois Égalim pour arriver à 50 % d'approvisionnements locaux, de qualité et 20 % Bio. *« C'est un travail de long terme »*, expliquaient les coprésidents.

Les départements adhèrent et mettent à disposition gratuitement l'outil et côté acheteurs comme vendeurs, chacun se rassure et se sécurise. Les deniers publics et les revenus des agriculteurs sont préservés : *« On est en direct, sans intermédiaire »*, avec le producteur faisant son prix. Plusieurs départements réfléchissent maintenant à aller au bout de la logique d'une plateforme de vente : stockage et logistique. *« Chaque département est indépendant, mais cela peut permettre à des exploitations de grandir »*, faute sinon de ne pouvoir livrer que des petites quantités, peu rentables. Pour retrouver de la saisonnalité, la plateforme étudie avec des coopératives d'agriculteurs s'il ne faut pas *« créer des outils de transformation, comme une légumerie »*, donnent-ils en exemple. Agrilocal a aussi une mission pédagogique, envers les élèves mais aussi à travers les cuisiniers. *« Le pastoralisme entretient les paysages. On travaille avec nos chefs pour mettre en lumière la viande d'agneaux. Avec une recette de tajine, plus sucrée, pour faire aimer le sauté de chèvre qui est une viande plus forte en goût »*. Les animateurs d'Agrilocal au sein de chaque département assument donc de multiples missions. *« Ce qui marche aussi, ce sont les associations de cuisiniers. Il y a alors une émulation entre scolaire, hôpitaux, communaux, maisons de retraite… ils se réunissent et créent des opérations »* ensemble. Agrilocal est la seule plateforme conforme aux codes des marchés publics. 38 départements adhèrent, tout comme quatre Régions, sans oublier les réseaux consulaires (Chambres agriculture, d'industrie, d'artisanat…). *« Tous les ans, on a un ou deux entrants »*, précisent les coprésidents.

Cédric Michelin



De gauche à droite : Jean-Luc Durand, conseiller départemental de l'Aude délégué à l'alimentation, Frédéric Brochot, vice-président du département de la Saône-et-Loire et Lionel Chauvin, président du département du Puy-de-Dôme.

RÉGION

// ENSEIGNEMENT

21

Agro Dijon fait bouger les lignes

Deux projets sur lesquels l'Institut Agro Dijon est positionné prouvent les capacités d'innovation de l'enseignement agricole, que ce soit dans le recours aux technologies numériques, ou dans la capacité à faire émerger de nouvelles compétences. Ce travail profitera aussi aux lycées agricoles.

Réfléchir aux usages du numérique d'un côté, créer des formations et des compétences nouvelles de l'autre : l'Institut Agro Dijon est impliqué sur deux projets qui démontrent les capacités d'innovation de l'enseignement supérieure agricole, dans une logique profitable à l'ensemble de l'enseignement agricole. Il s'agit du projet Hercule 4.0 d'une part, et d'un projet Compétences et métiers d'avenir (CMA) de l'autre. Deux axes qui se nourrissent mutuellement. Hercule 4.0 est centré sur le lien entre pédagogie et numérique. Démarré fin 2021 il doit parvenir à son terme fin 2025. Il fédère huit établissements publics de l'enseignement supérieur en agronomie et vétérinaire et est doté d'un budget de 14 millions d'euros (dans le cadre du plan France 2030). Il fait partie des Appels à manifestation d'intérêt (Ami) Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur (DemoES).

Le numérique raisonné

Claude Compagnone, enseignant en sociologie au sein du Centre d'économie et de sociologie appliquée à l'agriculture et aux espaces ruraux (Cesaer), assure la coordination entre les différents acteurs. *« Avec François Roche-Bruyn, notre directeur,* précise-t-il, *nous nous sommes dit que l'Institut Agro Dijon cochait de nombreuses cases pour répondre à un tel projet. Nous avons monté le dossier en 15 jours, en partenariat avec un collègue d'AgroParisTech et un autre d'Agreenium (une alliance d'établissements d'enseignement supérieur dont fait partie l'Institut Agro Dijon) ».* Hercule part d'un constat simple : il ne s'agit pas de refuser le numérique, ni de tomber dans l'idéologie du « tout numérique » mais de voir comment on peut promouvoir et maîtriser, de manière intelligente, ses usages dans l'enseignement. Le Covid a mis en exergue la contrainte d'enseigner en distanciel et donc d'avoir recours de manière inédite, au numérique. Cette période a pu être traumatisante pour des enseignants comme pour des étudiants, mais fut aussi l'occasion de développer des innovations pédagogiques. *« Hercule,* précise Claude Compagnone, *c'est le moyen de voir ce qui se fait en matière d'innovation pédagogique liée au numérique, et de constater ce qui marche et ce qui ne marche pas. Ce projet est basé sur 12 travaux (d'où son nom) destinés à accompagner les étudiants et les enseignants-chercheurs dans un usage raisonné du numérique, afin de voir ce que ces outils peuvent apporter à leurs pédagogies et comment ils transforment leur métier ».* Hercule est aussi positionné sur un secteur où les mutations sont très rapides : ainsi, au lancement de l'Ami DemoES, l'intelligence artificielle n'en faisait pas partie ! *« Il a fallu la rajouter, avec des groupes de travail spécifiques, afin de voir comment les étudiants et les enseignants pouvaient faire bon usage de ce nouvel outil ».* C'est la première fois, au niveau national, qu'un travail de fond, rassemblant un grand nombre d'établissements du supérieur dans l'agronomie et le vétérinaire, est mené sur cette question et c'est d'autant plus important quand on voit comment Hercule 4.0 est complémentaire du second projet sur lequel l'Institut Agro Dijon a aussi été lauréat d'un deuxième Ami : celui nommé Compétences et métiers d'avenir (CMA).

Pédagogie du « faire »

Ici, l'objectif est de créer des formations sur des compétences nouvelles. De dimension régionale, il implique la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), Dijon Métropole, l'Université de BFC, Alliance BFC (coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise), les Établissements publics locaux d'enseignement et de la formation professionnelle agricole (Eplefpa), la FRCuma : en tout, 23 partenaires fédérés pour un projet d'une durée de cinq ans avec un budget de 12 millions d'euros. Claude Compagnone détaille : *« CMA est centré sur la pédagogie du « faire » et le but, pour l'Institut Agro Dijon, c'est de se positionner comme un établissement référent en matière de transformation pédagogique ».* Dans ce cadre, des démarches étonnantes peuvent être testées, telles que des classes dites « renversées » : les étudiants donnent cours, l'enseignant ne fait qu'accompagner la construction du cours, il encadre et guide. Il y a aussi des « Ateliers du faire », accessibles aux étudiants en formation initiale à n'importe quels horaires, en dehors de leur cursus habituel, dans un but de construction d'un projet personnel. *« Le développement de 14 ateliers est prévu : ils traiteront de l'agronomie, de l'alimentation, de l'agroalimentaire, des sciences humaines et sociales, de l'agroéquipement, de l'agroécologie, de la robotique, la fermentation, ou encore la constitution de collectifs… »* Ce dernier, par exemple, intéresse beaucoup la Fédération régionale des Cuma qui souhaite faire évoluer les compétences de ses animateurs en matière de conduite de collectifs dans le cadre d'animation de Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Enrichir les formations

À l'issue du passage par les ateliers, certains projets d'étudiants peuvent être repérés, incubés et accompagnés pour, pourquoi pas, déboucher sur la création d'une start-up. Ils peuvent aussi attirer l'attention de chercheurs et être intégrés à des projets de recherche. Certains de ces ateliers existent déjà, mais la majorité reste encore à développer. En plus des étudiants de l'Institut Agro Dijon, ces « Ateliers du faire » sont accessibles à des lycéens qui auraient aussi des projets. Des journées sont spécifiquement dédiées à chaque lycée pour que leurs élèves puissent les découvrir. *« L'objectif,* conclut Claude Compagnone, *c'est de voir comment ces innovations pédagogiques peuvent contribuer à la transformation des formations d'ingénieurs, afin que les étudiants aient aussi développé des compétences qui ne figurent pas au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), mais qui sont émergentes, et qu'on n'aurait pas identifiées il y a cinq ou dix ans. L'atelier sert à la fois à repérer ces compétences émergentes, à former des gens dessus et, au bout du compte, à les inscrire dans la formation d'ingénieur. J'y vois un outil puissant de partenariat régional entre différents établissements : Institut Agro Dijon, l'Inrae, le Vinipôle de Mâcon-Davayé, les lycées agricoles et leurs exploitations, la plateforme du Campus des métiers et qualifications (CMQ) « Agroéquipements » de Vesoul, le pôle Agronov… »*



Pour Claude Compagnone, enseignant-chercheur au sein de l'Institut Agro, l'école d'ingénieurs dijonnaise a tout ce qu'il faut pour se positionner comme une référence, en matière d'innovation pédagogique.

Berty Robert

// IGP SAPIN DE NOËL DU MORVAN

58

Une reconnaissance globale

Le 15 avril, Ouroux-en-Morvan accueillait une réunion publique, à l'initiative de la Préfecture de la Nièvre, présentant le projet de labellisation IGP « Sapin de Noël du Morvan ».



L'IGP « Sapin de Noël du Morvan » concernera les sols granitiques des limites du parc naturel régional, et les arbres de 0 à 15 m.

À l'initiative de la Préfecture de la Nièvre, une réunion publique de présentation du projet de labellisation IGP « Sapin de Noël du Morvan » était organisée le 15 avril à Ouroux-en-Morvan. Pour Yosr Kbairi, sous-préfète de Château-Chinon, *« cette IGP* (indication géographique protégée, ndlr) *pour une filière végétale est inédite pour notre territoire et au niveau national. Cette démarche, engagée depuis environ 7 ans, arrive dans une phase décisive, il semblait donc opportun de faire un point ».*

Une protection majeure

Pour mémoire, les limites de l'IGP sapin de Noël du Morvan sont celles du Parc naturel régional à quelques exceptions comme le Vézelien, car seuls les sols granitiques sont pris en compte. Pour Ambroise Sarret (Inao, en charge du dossier IGP des sapins de Noël du Morvan), *« une IGP permet de lutter contre l'usurpation de qualité. Dans le cadre spécifique des sapins de Noël du Morvan, elle s'appliquera de la plantation au conditionnement. C'est aussi une manière de protéger le foncier agricole, car l'Inao donnera ou non son aval si un projet de construction est envisagé sur les terres de l'IGP ».*

12 producteurs engagés

Aujourd'hui 12 producteurs de sapins de Noël sont rassemblés autour de la labellisation IGP, à l'image d'Isabelle Boussard (Aiguilles du Morvan à Champeau-en-Morvan) invitée à témoigner lors de la réunion. *« Je suis engagée dans le projet car je pense que c'est une bonne manière de légitimer nos méthodes culturales. Nous sommes souvent montrés du doigt avec des accusations sévères. Il est temps que nous fassions voir la vérité de nos pratiques et ce label peut nous y aider ».* Philippe Chaventon (Earl du Parc, à Dun-les-Places et participant au projet de l'IGP) acquiesce et poursuit : *« avec l'IGP nous pourrons nous détacher de la concurrence française, européenne et étrangère ».*

Le coût du bouclier

Mais, qui dit IGP dit forcément cahier des charges spécifique. *« Il est rédigé par les intéressés et l'association Excellence végétale »,* souligne Ambroise Sarret. Sur ce point, Sylvie Robert, déléguée générale de l'association, en liste les obligations et interdictions. *« Il faut être engagé dans une démarche écoresponsable, l'utilisation d'engrais de synthèse est interdite, la coupe doit être tardive pour assurer la fraîcheur du produit, l'utilisation de filet mailles LZ ou ficelles synthétique est interdite pour les sapins mesurant jusqu'à 3 m, distance minimale de plantation à respecter obligatoirement, fauche tardive obligatoire pour préserver la biodiversité. En fait, la majorité des producteurs fait déjà cela au niveau du Morvan. Mais, cela permettra de le mettre en avant auprès des consommateurs, avec un label de confiance ».* Pour elle, cette confiance accordée passe par l'existence et la fréquence des contrôles permettant de garantir le bon suivi du fameux cahier des charges de l'IGP et de la traçabilité des produits. À cet aspect positif, les producteurs présents opposent le temps et l'argent qu'ils doivent allouer : *« les sapins sont implantés pour minimum 3 ans… ils ne bougent pas alors pourquoi avoir autant de contrôles, d'autant plus en période d'activité ? »* interpelle Jean-Christophe Bonoron (Sapins de Noël Bonoron). Sylvie Robert rétorque *« que si l'IGP est portée par une organisation de producteurs, alors c'est elle qui sera contrôlée et non les exploitants. Mais, il est nécessaire de constituer un collectif uni de professionnels ».*

Marc-Henri Blarel, consultant en stratégie marketing ayant apporté son expertise dans le dossier, martèle : *« avec un collectif d'exploitants, vous pourrez vous accorder sur les prix. Cette IGP offre aussi une valeur pour l'avenir avec une solidité de débouchés pouvant justifier le prix de cession ».* Et de conclure : *« il y aura des investissements à faire, pour certains cela sera dur… Mais, si vous vous accordez, vous en toucherez les bénéfices dans quelques années… ».*

Le dossier de labellisation IGP « Sapin de Noël du Morvan » devrait passer devant le comité national courant mai puis devant la commission européenne pour validation finale dans l'année.

Chloé Monget

ÉLEVAGE

// LIMOUSINES

Réunion de la section Bourgogne Rhône-Alpes du Herd-Book

C'est en Saône-et-Loire, à Chapaize, près de Tournus, que la section Bourgogne Rhône-Alpes du Herd-Book Limousin a tenu son assemblée générale, début avril.

Une quarantaine d'éleveurs de limousines, venus d'une douzaine de départements, se sont rendus sur l'exploitation du Gaec Robin-Vannier à Chapaize, près de Tournus, en Saône-et-Loire, à l'occasion de l'assemblée générale de la section Bourgogne Rhône-Alpes du Herd-Book Limousin (HBL). À une époque où l'on peine à faire déplacer les éleveurs, la vue d'une salle comble faisait le bonheur des responsables de la race. Motivés, les éleveurs de limousines hors berceau le sont. À Chapaize, outre les éleveurs bourguignons et de départements limitrophes (42, 69, 01), certains étaient venus des Bouches-du-Rhône et des Alpes-de-Haute-Provence. Cette année encore, la section Bourgogne Rhône-Alpes (BRA) continue de se distinguer face à l'érosion générale en parvenant à accroître son nombre d'adhérents: 75 élevages pour un total de 1 322 en France. Dans un contexte national de baisse contenue du nombre de vaches cotisantes (65 000 vaches), la section BRA connaît une hausse de 5 % atteignant 2 400 vaches inscrites. Durant la campagne passée, les éleveurs limousins de BRA ont fourni 14 veaux à la station nationale de Lanaud, en Haute-Vienne, dont huit ont été qualifiés. Dans le même temps, ils ont acheté 13 mâles reproducteurs évalués à la station raciale. Satisfait de ces bonnes



Lors de l'assemblée générale de section du HBL: Laurianne Bos technicienne de secteur, David Delgoulet chef de service au HBL, Guy Bourbouloux (Corrèze) membre du bureau, Laurent Bernard (Loire) président de la section et François Breugnot (Nièvre) vice-président.

performances régionales, le président de la section, Laurent Bernard (Loire) félicitait les éleveurs pour leur motivation, laquelle permet de *« poursuivre le développement de la section »*. *« L'assemblée générale est un moment propice pour faire remonter les difficultés d'une zone loin du berceau avec ses problématiques propres »*, soulignait le président. Et de fait, le dynamisme des éleveurs limousins de cette zone souffre malgré tout de difficultés liées à leur dispersion géographique. C'est ce que plusieurs éleveurs sont venus exprimer. Une problématique que ne niait pas le HBL. Corollaire de cette difficulté géographique, certains éleveurs avouaient leur tentation de renoncer à l'inscription, d'autant qu'au regard des frais engendrés, la valorisation n'est pas toujours au rendez-vous.

Le poids d'une inscription

Entendant la remarque de ces éleveurs, les responsables du HBL alertaient cependant sur l'importance que représente « la marque HBL », notamment pour ceux qui sont tentés de vendre des reproducteurs non inscrits. L'inscription et tout son apport technique font tout de même partie du socle du progrès génétique. Autant de garanties recherchées que les animaux non inscrits n'ont pas. Dans ce contexte, le Gaec Robin-Vannier qui accueillait l'assemblée générale a une certaine exemplarité. L'exploitation bio, qui compte quatre associés, a vu le jour en 2008. Elle couvre 320 hectares dont 120 de grandes cultures. Le cheptel compte cent vaches mères qui vêlent à deux périodes distinctes: en octobre-novembre et en mars-avril. La famille Robin a été la première à introduire la race limousine en Saône-et-Loire il y a une cinquantaine d'années. Sélectionneur depuis son installation, Philippe Vannier s'est, pour sa part, beaucoup investi au HBL. Il a présidé la section Bourgogne Rhône-Alpes pendant une vingtaine d'années avant d'entrer au bureau du Herd-Book. Bien que loin du berceau de la Limousine, le Gaec Robin-Vannier s'est toujours montré exigeant en matière de génétique, utilisant des taureaux de haut niveau dont certains ont véritablement marqué l'élevage. Les associés n'ont jamais hésité à aller se fournir auprès des grandes maisons de la race. Ils fréquentent aussi beaucoup la station raciale de Lanaud et s'adaptent à *« des modes de commercialisation qui évoluent : ventes de groupements, syndicats d'éleveurs… »*, confie Jean-Luc Robin. Le Gaec achète souvent ses taureaux en copropriété. Il en possède aujourd'hui quatre qu'il partage avec la Ferme de Lusignat dans l'Ain. Les génisses sont inséminées avec des taureaux à vêlage facile. Très attachés aux qualités de race de leurs animaux, les associés accordent cependant une attention grandissante aux index. *« Les clients sont de plus en plus demandeurs »*, confie Jean-Luc.

Marc Labille

Un début 2024 encourageant

// MARCHÉS

Après une fin 2023 marquée par une pression à la baisse des cotations (sur le marché de la femelle et du broutard), janvier et février 2024 se sont distingués par le retour de signaux positifs, mais insuffisants, pour les producteurs.

Après des mois d'inflation, bien que les prix des matières premières aient enclenché leur lente diminution sur l'année 2023(1) , les indicateurs de prix de revient en viande bovine (calculés selon l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019) augmentent de 0,4 % sur le 2e semestre 2023. Cette hausse est une conséquence, entre autres, de l'intégration des effets de l'application de la réforme de la Pac, qui implique pour les éleveurs bovins viande une diminution de leurs aides (de l'ordre de 8 centimes/kg). Sur le mois de février 2024, les tendances sur l'indice Ipampa viande bovine vont sur une très légère augmentation: il s'élève alors à 131,8 points (contre 131 en janvier 2024. La hausse est essentiellement due à une augmentation du poste « Énergie et lubrifiants » de 9,9 points).

Décapitalisation, toujours…

La décapitalisation du cheptel bovin allaitant enclenchée depuis 2016, aura encore été la tendance de 2023: on compte sur l'année 98 000 vaches allaitantes en moins en moyenne par rapport à 2022. Alors que la consommation par bilan diminue globalement (- 4 % à fin décembre 2023 / 2022), avec une diminution plus marquée sur la deuxième partie de l'année 2023, la décapitalisation elle aussi poursuit son chemin (- 2,7 % en moyenne par rapport à l'année précédente) et se traduit par la poursuite de la tendance à la baisse des abattages, plus rapide que la baisse de la consommation. Sur 2024, les chiffres continuent de prouver ce manque d'animaux: - 3,18 % d'abattages sur le début de l'année 2024(2). La décapitalisation se traduit également par une baisse des naissances de 141 000 animaux sur l'année 2023 (- 4,2 %). Elle implique une réduction des effectifs d'animaux mis sur le marché. Entre l'offre réduite et une demande accrue pour l'engraissement sur le marché français, les exports d'animaux vifs se sont réduits en 2023 de 7 %.

En attente d'une amélioration de la rémunération

Avec une telle réduction de l'offre, les volumes exportés ont été restreints en début d'année (- 7 % en cumul jusqu'en semaine 7) alors que la demande nationale, italienne et espagnole, est dynamique, les cours sont restés orientés à la hausse. Après un 2e semestre 2023 qui a vu une forte pression des prix à la baisse, le début de l'année 2024 voit la tendance s'inverser. Le mois de février est marqué par des hausses sur l'ensemble des catégories (augmentation du PMP de 0,04 €/kg entre la semaine 05-2024 et la semaine 09-2024 : le PMP passe de 5,01 €/kg à 5,05 €/kg). Sur le mois de février 2024, l'écart entre le prix de revient interprofessionnel et la cotation se réduit sur une majorité de catégories animales, sauf sur la vache allaitante, comparé au mois précédent. Les signes d'une amélioration de la rémunération des éleveurs bovins ne sont pourtant pas au rendez-vous. Bien que les charges se stabilisent, la hausse des cotations gros bovins entrée abattoir n'est pas suffisante. Le prix payé au producteur est donc toujours à perte, lorsqu'il est comparé au prix de revient. Il convient de rappeler que, dans le cadre d'Égalim 2, l'éleveur doit établir sa proposition de contrat à son premier acheteur et non l'inverse. Le prix de revient interprofessionnel (selon la méthodologie de calcul en date du 22 mai 2019) - et non un autre - est, dans cette proposition, le socle indispensable à toute négociation, et doit donc être majoritaire. Le résultat de la mécanique de prix issue de la négociation, et présente dans le contrat, ne sera alors plus négociable par l'aval de la filière.

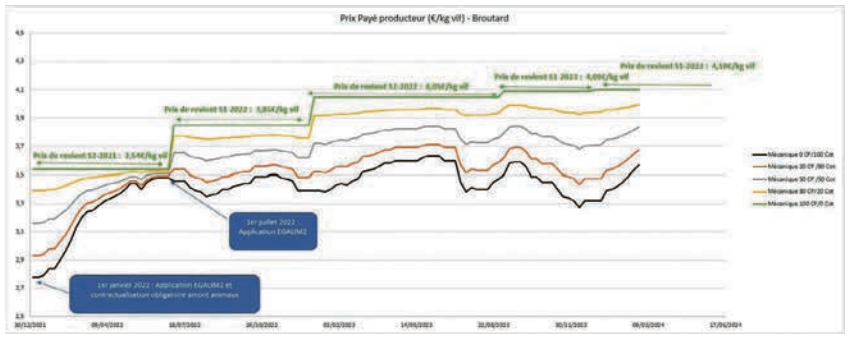
Contrer les pressions à la baisse

Par la prise en compte de l'indicateur interprofessionnel dans le contrat, l'éleveur a l'assurance de garder une viabilité économique sur son exploitation, face aux aléas extérieurs. Par le contrat, l'éleveur est aussi assuré de mieux contrer les éventuelles pressions à la baisse, saisonnières ou non, appliquées par les opérateurs. Il convient également de rappeler que la prise en compte de l'indicateur interprofessionnel dans un contrat amène toujours à une meilleure valorisation que le prix du marché, même quand celui-ci augmente fortement comme en 2022. Enfin, cela permet de donner de la visibilité aux éleveurs, à la filière, comme aux financeurs pour accompagner les jeunes.

D'après communiqué

(1) Chiffres de fin décembre 2023 comparés à décembre 2022. Source: Ipampa viande bovine, RICA 2015, traitement Institut de l'élevage. Aliments achetés: - 9,8 %; engrais et amendements: - 36,6 %; énergie et lubrifiants: - 2,8 %.

(2) Source: Normabev, cumul en semaine 9 de 2024 comparé à 2023.



Sur cet exemple concernant les broutards, on distingue les modalités de prix négociées en prenant en compte plusieurs configurations: au prix du marché, au prix basé sur l'indicateur interprofessionnel de prix de revient, et entre ces deux critères.

Période	Indice IPAMPA Viande Bovine	Prix de revient de la Vache	Prix de revient de la Génisse	Prix de revient du JB	Prix de revient Broutard
Février 2024	131.8	6,13	6,72	5,94	4,06

En février, les coûts de production ont amorcé une baisse, tout en restant à des niveaux élevés.

ÉLEVAGE

// SANGLIERS DANS LES NOURRISSEURS

21

« Si vous avez la solution… »

Un éleveur Côte-d'orien partage un problème récurrent dans ses prairies : des sangliers viennent sans cesse dans ses nourrisseurs.

Ses bovins ont été mis à l'herbe à la mi-avril, comme un peu partout dans son secteur. Et comme chaque année, les sangliers se sont immédiatement manifestés dans les nourrisseurs. *« Ils étaient là dès la première nuit, c'est incroyable. Cela n'annonce rien de bon pour cette nouvelle campagne »*, peste Franck Jeannin, excédé à l'idée de nourrir encore une nouvelle fois cet animal sauvage. *« La perte d'aliment est d'autant plus importante qu'il faut jeter tout ce qui est retrouvé souillé… Certains sangliers montent même les quatre pattes à l'intérieur, nous l'avons vu plusieurs fois grâce à des pièges photos… Les dix nourrisseurs de l'exploitation sont visités, ou plutôt vidés, chaque nuit. C'est un gros problème, un fléau même, et je n'ai toujours pas trouvé de solution face à ça… Ce n'est malheureusement pas nouveau ici : cela arrivait déjà il y a une dizaine d'années, mais sur une poignée de nourrisseurs seulement, et pas aussi régulièrement. Le cheptel de sangliers ne cesse d'augmenter et nous en payons les frais »*.

Preneur de bonnes idées

Franck Jeannin recherche désespérément une *« parade »* pour bloquer l'accès aux sangliers. *« J'ai déjà essayé pas mal de choses, en vain. J'ai deux idées actuellement, la première serait de fixer un rouleau en hauteur pour qu'ils patinent et ne puissent pas monter. Les bovins, plus grands, pourraient continuer de manger. Je vais essayer… J'ai aussi une autre piste, pour laquelle je suis beaucoup moins convaincu : il s'agit d'un effaroucheur que l'on trouve parfois aux abords de poulaillers. Le dispositif génère des aboiements, mais il ne faudrait pas que les bovins aient peur eux aussi, ce serait bien sûr contreproductif… »*. Persuadé qu'il n'est pas le seul à rencontrer ce genre de problème, Franck Jeannin lance un appel aux lecteurs de Terres de Bourgogne : *« si quelqu'un a la solution, je suis preneur ! »*. Une vidéo postée le 22 avril sur notre page Facebook a permis à plusieurs internautes de lancer eux-mêmes quelques pistes, comme la mise en place de cheveux sales ou de la chaux autour des nourrisseurs. D'autres commentaires préconisent de prélever davantage de sangliers. Franck Jeannin serait *« bien évidemment favorable »* à cette idée, mais il n'a pas la main. *« Les sangliers naviguent beaucoup entre Meilly, Essey, Paquier, Painblanc… L'agrainage qui est pratiqué n'arrange rien du tout, il favorise même la reproduction. Alors certes, les sangliers restent dans les bois l'hiver car ils ont suffisamment à manger, nous ne les voyons pas. Mais une fois la chasse terminée, ils sortent et viennent dans nos prairies. En quelque sorte, avec nos nourrisseurs, nous leur donnons à manger pendant toute la période de chasse… Cette situation est désespérante »*. L'éleveur de Chazilly a beau demander des tirs d'été et l'intervention de louvetiers, cette démarche équivaut à *« mettre des pansements sur une jambe de bois »*. *« Tuer un ou deux sangliers ne réglera pas le problème tellement les populations sont nombreuses. Les tirs leur font peur quelques jours puis ils reviennent dans la foulée… Ce ne sont pas des solutions durables »*.



Les dix équipements de Franck Jeannin sont retrouvés vides, chaque matin.

AG

// VOLAILLES

89

En France, le poulet a la cote

Le vendredi 19 avril, un nouveau bâtiment d'élevage avicole, de production de chair, en lien avec le groupe Duc, a été inauguré à Quincerot. Une dizaine d'autres bâtiments sont actuellement en construction dans l'Yonne, ce qui marque la poursuite de la croissance de la filière, traduite par une consommation en hausse de la viande de volaille en France.

Le vendredi 19 avril a été inauguré un bâtiment d'élevage avicole de production de chair, en lien avec le groupe Duc, chez Bruno Gabriot (Earl de la Garenne), éleveur à Quincerot. Un bâtiment de 1 350 m² pouvant accueillir jusqu'à 29 700 poulets.

Pour Damien Calandre, directeur général du groupe Duc, « *une journée comme celle-ci a deux vocations : la première est de célébrer un événement important pour l'éleveur, à savoir la fin de construction de son bâtiment, ce qui est la concrétisation de plusieurs années de travail ; la deuxième c'est de promouvoir la filière avicole en montrant aux personnes présentes un exemple de réalisation de bâtiment pour que les agriculteurs intéressés par ce type de projet puissent eux-mêmes se projeter* ».

Si le groupe Duc travaille aujourd'hui avec 110 éleveurs dans l'Yonne, pour 234 000 m² de surface de production, soit environ 200 bâtiments, ces chiffres continueront prochainement d'augmenter. « *Actuellement, on compte une dizaine de bâtiments qui sont en construction dans le département* », ajoute Damien Calandre.



Plusieurs dizaines de personnes étaient présentes pour l'occasion.

Une dizaine de bâtiments en construction

Ce qui montre que la filière est en croissance, traduite par une « *consommation en hausse de la viande de volaille en France* », comme l'assure le directeur général du groupe Duc. « *On dépasse aujourd'hui les 30 kg de viande de volailles consommée par Français, par an, en moyenne. Comment expliquer cette augmentation ? La première raison est le prix. La viande de volaille est la moins chère de toutes. Le deuxième point est la praticité. Le troisième point est qu'avec cette viande, il n'y a pas de tabou religieux, comme il peut y en avoir avec le porc par exemple. C'est aussi une viande maigre qui plaît aux consommateurs* », détaille-t-il.

Du côté des éleveurs, si ce type de projet est aujourd'hui considéré comme de la diversification, les agriculteurs peuvent également trouver d'autres avantages. « *Si on reprend l'exemple de Bruno Gabriot, qui a une exploitation de 400 ha de céréales en bio, ce projet est cohérent avec une activité en agriculture bio dans le sens où cela lui apportera de la fertilisation pour ses sols (grâce aux excréments des poulets)* », conclut Damien Calandre.



Le vendredi 19 avril, un nouveau bâtiment d'élevage avicole, de production de chair, en lien avec le groupe Duc, a été inauguré à Quincerot.

Christopher Levé

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Association céréales-protéagineux :

Retour sur les résultats observés sur la plateforme d'expérimentation XP'Bio 89, en particulier sur les associations céréales-protéagineux.



La plateforme d'expérimentation en agriculture biologique XP'Bio 89 a vu le jour en 2021.

La plateforme d'expérimentation en agriculture biologique XP'Bio 89 a vu le jour en 2021. Au bout de deux ans d'expérimentation, une synthèse des résultats des associations céréales-protéagineux a pu être faite. Les essais associations céréales-protéagineux de XP'Bio 89 ont été intégrés dans un réseau d'essais national piloté par Arvalis.

Un levier complémentaire à la fertilisation

En AB, on privilégie la mise en place de leviers à l'échelle du système de culture pour répondre aux besoins des cultures et pour assurer une production permettant à l'agriculteur de dégager un revenu. Lorsque ce n'est pas possible, la fertilisation azotée est utilisée en dernier recours. La fertilisation azotée des céréales à paille vise alors un double objectif : assurer de bons niveaux de rendements et permettre d'atteindre les normes de teneurs en protéines exigées par les filières pour assurer un débouché aux céréales récoltées. Cependant, concilier ce double objectif s'avère souvent difficile. En effet, si le rendement des céréales à paille conduites en AB répond généralement bien à la fertilisation azotée, l'effet de cette dernière sur la teneur en protéines des grains est plus aléatoire. De plus, le contexte économique et réglementaire actuel (hausse des coûts de fabrication et de transport des engrais utilisables en AB, pénurie de fientes consécutive à l'abattage de volailles en raison de la grippe aviaire, définition des élevages industriels qui restreint l'utilisation des fientes de volailles et des lisiers de porcs déshydratés) concourt à une réduction de l'accès aux engrais organiques pour les agriculteurs bios et à une augmentation de leurs prix. Il devient donc nécessaire d'explorer d'autres sources d'azote que celles provenant de la fertilisation. Un levier déjà largement répandu en AB est d'associer aux céréales des légumineuses afin de bénéficier de la capacité de ces dernières à fixer l'azote atmosphérique.

Principe et fonctionnement des cultures associées

Une association de cultures céréales-légumineuses correspond à la culture simultanée de deux espèces, une céréale et une légumineuse dans un même espace pendant une durée significative de leur cycle de vie. Elle peut être récoltée en grains, on parle alors d'association céréales-protéagineux, ou en fourrage immature selon sa valorisation finale. Dans cette étude, on s'intéressera donc aux associations céréales-protéagineux uniquement. Même si c'est souvent le cas, il n'est pas nécessaire que ces différentes espèces soient semées ou récoltées à la même période. Les associations de cultures sont parfois également appelées associations culturales ou cultures associées. Les cultures associées constituent des couverts complexes qui présentent souvent de meilleures performances agronomiques grâce à une meilleure utilisation des processus écologiques et des ressources. Cela est notamment permis par des interactions positives de complémentarité et de facilitation entre les espèces. Ces interactions ont des effets intéressants sur la productivité des cultures notamment en conditions de disponibilité limitée des ressources comme c'est généralement le cas en AB. Par ailleurs, il existe des interactions de compétition entre les espèces associées qu'il sera important de limiter (illustration 1).

Un réseau d'essais pour évaluer les performances

Arvalis conduit depuis 2021 un réseau d'essais sur les associations céréales-protéagineux, notamment en AB (8 essais de 2021 à 2023). Dans ce réseau, plusieurs stratégies d'associations ont été testées. Elles correspondent à différents objectifs de production : produire principalement des céréales avec un taux de protéines élevé, produire un mélange équilibré de céréales et de légumineuses, et sécuriser la production de légumineuses. Dans la suite de ce chapitre, ces stratégies seront nommées « association stratégie protéines », « association stratégie équilibre » ou « association stratégie légumineuses ». Dans les essais, les densités de semis des espèces en association ont été adaptées en fonction de ces différentes stratégies (Tableau 1).

L'illustration 2 présente les performances agronomiques moyennes des différentes modalités avec la stratégie d'association « protéines ». L'association de la céréale avec la légumineuse a permis une augmentation du taux de protéines moyen de 0,7 % par rapport aux cultures pures de céréales non fertilisées et de 0,6 % par rapport aux cultures pures de céréales fertilisées. Le rendement de la céréale en association est inférieur de 3 q/ha en moyenne à celui de la céréale en culture pure sans fertilisation, mais il faut lui ajouter le rendement de la légumineuse qui est de 6,3 q/ha en moyenne (environ un tiers du rendement de la légumineuse en culture pure). Le rendement total de l'association est donc en moyenne légèrement supérieur à celui de la culture de céréales non fertilisée (39,9 q/ha contre 36,6 q/ha). Enfin, en moyenne, la céréale représente 84 % de la récolte issue de l'association, ce qui répond à l'objectif de produire de la céréale en majorité.

L'illustration 3 présente les performances agronomiques moyennes des différents essais avec la stratégie d'association « équilibre ». En moyenne, le rendement total de l'association (33,5 q/ha) est comparable au rendement de la culture pure de céréale non fertilisée (32,4 q/ha) et est supérieur à celui de la culture pure de légumineuse (27,9 q/ha). L'association répond bien à l'objectif de production équilibrée entre céréale et légumineuse au vu de la répartition moyenne des deux espèces dans le rendement total récolté : 52 % de légumineuse et 48 % de céréale. Elle permet également un net gain du taux de protéines moyen de la céréale (+ 3,4 %). Sur l'essai de XP'Bio 89 à Migennes (89) en 2023, il a été observé que la féverole était plus compétitive vis-à-vis du blé tendre que le pois. En 2022, sur l'essai de Marsangy (89), les productivités en céréales et en légumineuses semblent être plus élevées avec une augmentation de la densité de semis de céréales (150 g/m²) et une diminution de la densité de légumineuses (55 g/m²). En 2022, les conditions de semis de la légumineuse (semis à 2 cm de profondeur) n'ont pas permis un développement homogène des légumineuses. Les fortes températures lors de la floraison ont grandement limité le potentiel de croissance des légumineuses, favorisant ainsi le développement de la céréale dans ce contexte.

L'illustration 4 présente les performances agronomiques moyennes des différents essais avec la stratégie d'association « légumineuse ». Le rendement total de l'association est supérieur au rendement de la culture pure de légumineuse de 7 q/ha, en moyenne. Le rendement total de l'association est supérieur de seulement 2,2 q/ha en moyenne à celui de la culture pure de céréale non fertilisée. De plus, l'association permet en moyenne une nette augmentation du taux de protéines de la céréale (+ 3,7 %). Enfin, elle répond à l'objectif de sécurisation et maximisation du rendement en légumineuse puisque cette dernière représente 62 %, en moyenne, du mélange récolté.

Dans les essais de ce réseau, les associations stratégie « protéines » et « légumineuse » sont celles qui ont gagné le plus de productivité totale par rapport aux cultures pures, en moyenne. L'association stratégie « équilibre » est celle qui a le moins gagné en productivité, en moyenne. Cependant ces résultats pour chaque stratégie n'ont pas été obtenus avec le même nombre d'associations, les mêmes espèces associées ni dans les mêmes contextes pédoclimatiques. Il est donc difficile de comparer les performances des différentes stratégies entre elles.

Toutes les stratégies d'associations ont permis, en moyenne, de gagner en productivité totale par rapport aux cultures pures, et en taux de protéines.

La stratégie d'association « protéines » a permis une augmentation de la productivité en céréale ainsi qu'une augmentation du taux de protéines des céréales. Il n'est pas systématique que la marge brute des associations soit supérieure à celle des cultures pures. C'est généralement le cas lorsqu'il y a augmentation de la productivité couplée avec une augmentation du taux de protéines des céréales.

La stratégie « équilibre » a permis aux associations un gain de productivité en légumineuse mais une légère perte de

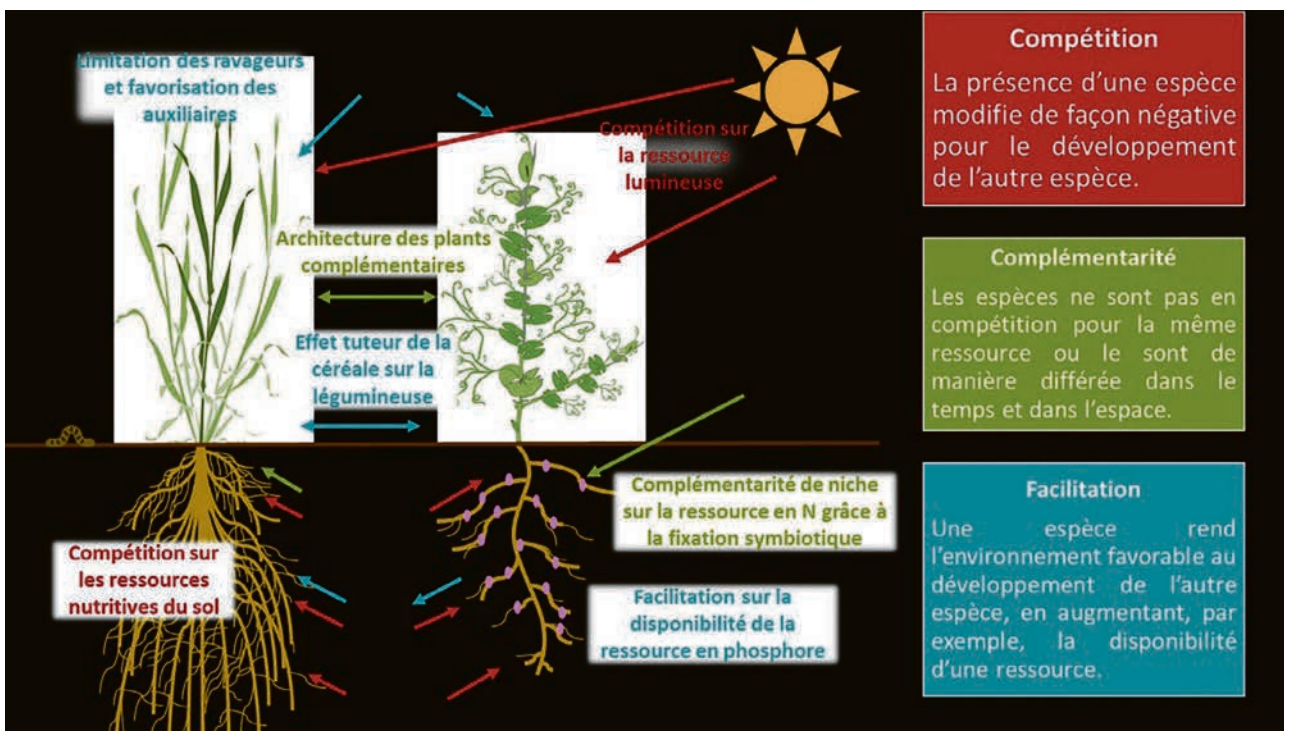


Illustration 1

quels bénéfices ?

Tableau 1 : Les différents essais classés selon les stratégies d'association.

Stratégie	Essai	Combinaison d'espèces
Association stratégie protéines	Castelnau-d'Arbieu (32) – 2022	Blé tendre – Féverole
	Ferrensac (24) – 2022	Blé tendre – Féverole
	Ferrensac (24) – 2022	Orge d'hiver – Pois
	Ferrensac (24) – 2022	Orge de printemps – Lentille
	Fleurance (32) – 2023	Blé tendre – Féverole
	Sainte Innocence (24) - 2023	Blé tendre – Féverole
Association stratégie équilibre	Saint Clar (32) – 2021	Blé tendre – Féverole
	L'Île-d'Elle (85) – 2021	Blé dur – Féverole
	Sainte Innocence (24) – 2023	Blé tendre – Féverole
	Marsangy (89) – 2022	**Blé tendre – Pois**
	Marsangy (89) – 2022	**Orge d'hiver – Pois**
	Migennes (89) – 2023	**Orge de printemps – Pois**
	Migennes (89) – 2023	**Blé tendre (Emotion) – Pois**
	Migennes (89) – 2023	**Blé tendre (Rebelde) – Pois**
	Migennes (89) – 2023	**Blé tendre – Féverole**
Association stratégie légumineuse	Gréoux-les-Bains (04) – 2023	Orge de printemps – Lentille
	Marsangy (89) – 2022	**Triticale – Pois fourrager**
	Marsangy (89) – 2022	**Triticale – Pois**
	Migennes (89) - 2023	**Orge d'hiver – Pois**
	Migennes (89) - 2023	**Blé tendre – Pois**
	Migennes (89) - 2023	**Blé tendre – Féverole**

productivité en céréales, en moyenne. Néanmoins, la marge brute moyenne des associations est supérieure à celle des cultures pures de céréales grâce à la présence des légumineuses généralement mieux valorisées que les céréales (sauf blé dur pour l'alimentation humaine). En conditions favorables à la culture de légumineuses, une culture pure de légumineuse semble rapporter plus qu'une culture associée stratégie « équilibre ». Cependant, en conditions défavorables à la culture de légumineuses, l'association joue un rôle de sécurisation du revenu grâce notamment au revenu apporté par la céréale.

La stratégie « légumineuse » a permis un gain de productivité en légumineuses et en céréales. En moyenne, elle a une marge brute supérieure à celle de la culture pure de légumineuse qui est supérieure à celle de la culture pure de céréales. Cependant, en conditions particulièrement favorables pour la légumineuse, une culture pure de légumineuse semble rapporter plus qu'une culture pure en association stratégie « légumineuse ». À l'inverse, en conditions défavorables pour la légumineuse, l'association permet de limiter la perte de marge grâce notamment au revenu généré par la céréale.

D'autre part, on remarque une certaine cohérence entre la répartition des espèces dans le mélange semé et la répartition des espèces dans le mélange récolté. Il semblerait qu'on retrouve à peu près les mêmes proportions d'espèces au semis et à la récolte, sauf en cas de conditions particulièrement défavorables pour l'une des espèces, comme ça a été le cas dans l'essai de Marsangy en 2022, pour les associations stratégie « légumineuse » triticale / pois et triticale / pois fourrager. Néanmoins, la profondeur de semis suivant sa stratégie conditionne grandement la réussite du mélange et la répartition du mélange final, ci-dessous nos recommandations :

- **Association stratégie protéines :** viser une profondeur proche de la céréale (3-4 cm).
- **Association stratégie équilibre :** viser une profondeur 4-5 cm en équilibre.
- **Association stratégie légumineuse :** viser une profondeur plus proche de la légumineuse (5- 6 cm)

Les résultats de ces analyses ne prennent pas en compte la problématique du triage qui peut impliquer des pertes (grains cassés, impuretés, etc.). Enfin, il est difficile de comparer les stratégies d'association entre elles puisque les essais étudiés pour chaque stratégie ne sont pas les mêmes. En effet, beaucoup de facteurs propres à chaque essai peuvent influer sur les résultats (conditions pédoclimatiques, reliquats sortie d'hiver, combinaison d'espèces, variétés, dates de semis et de récolte etc.). D'après les résultats de l'étude, on peut en conclure que le choix de la stratégie d'association va dépendre des objectifs et des besoins de l'agriculteur. Avant de s'engager dans toute association visant à vendre des produits à son organisme stockeur, il est essentiel de vérifier que celui-ci prendra en charge la production, afin d'éviter toute mauvaise surprise. Dans cette synthèse, l'intérêt sur le rendement et la teneur en protéines des associations a été mesuré mais elles ont également d'autres bienfaits agronomiques comme la gestion des adventices, une meilleure gestion de la verse… qui n'ont pas été évalués dans ces essais.

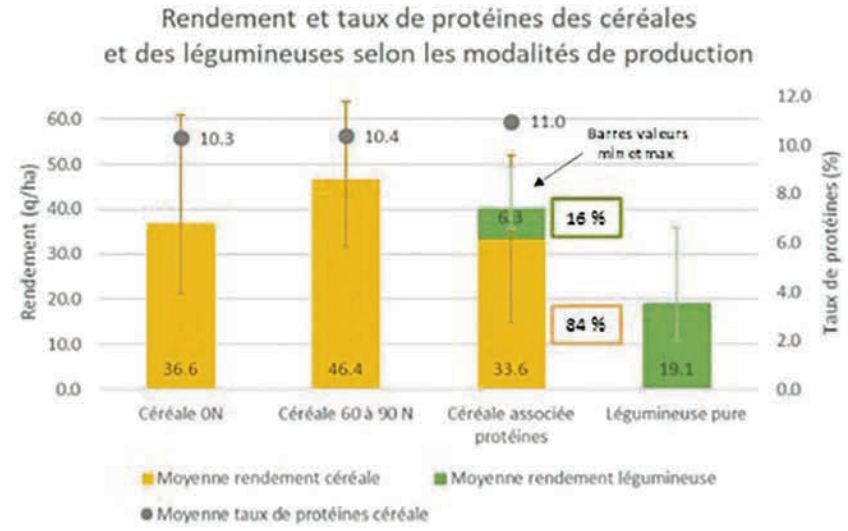


Illustration 2

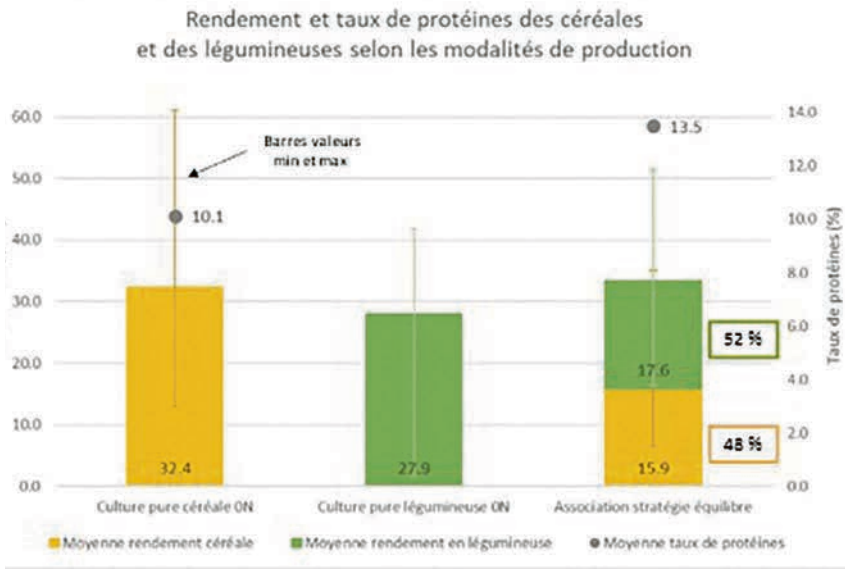


Illustration 3

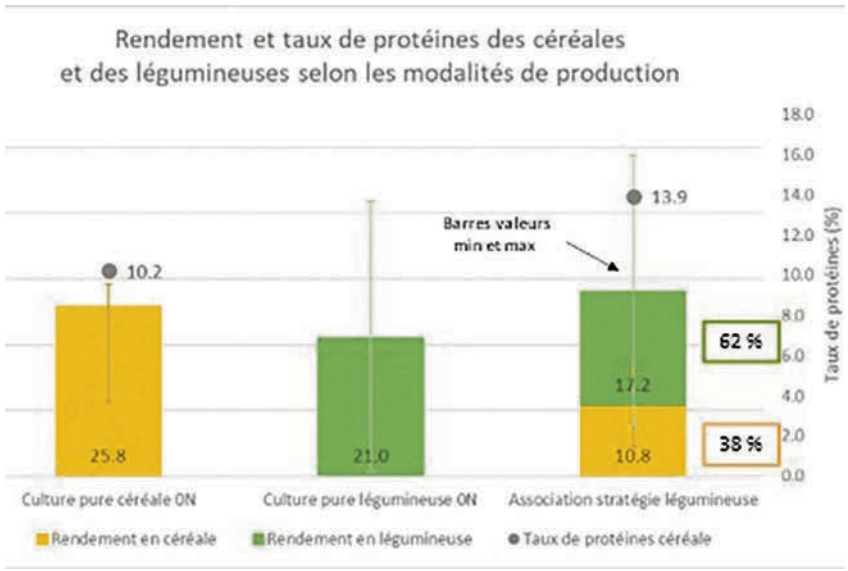


Illustration 4

Zoom sur XP'Bio 89

La plateforme d'expérimentation en agriculture biologique XP'Bio 89 a vu le jour en 2021 pour une mutualisation d'essais entre Chambres d'agricultures, instituts techniques et coopératives de la région Bourgogne Franche-Comté. Les partenaires fondateurs sont SeineYonne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Terres Inovia et Arvalis.
La Cocebi et la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont ensuite rejoint le partenariat en 2023. L'objectif de cette plateforme est double : acquérir des références locales en agriculture biologique (AB) mais également accompagner les agriculteurs sur les itinéraires techniques de cultures en AB. Les thématiques travaillées sont le choix variétal, les associations de cultures, la fertilisation et les cultures de diversification.

Article rédigé par Grégory Vericel, Mélodie Rakotoarimana et Diane Chavassieux (Arvalis), Marie Bouille (CA89), Damien Derelle (SeineYonne) et Benjamin Delhaye (Terres Inovia)

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// EXPÉRIMENTATIONS

21 Champfriand, un dispositif unique

Huit systèmes de cultures pluriannuels sont en place à Fromenteau, entre Saint-Seine-l'Abbaye et Sombernon, depuis plus de 10 ans. BASF et l'Alliance BFC mettent en lumière plusieurs enseignements.

BASF France-Division Agro accompagne depuis 2021, en collaboration avec l'Alliance BFC, le dispositif d'expérimentations Champfriand en rotation principale colza-blé-orge. L'objectif majeur de cette plateforme est de produire des références techniques afin de visualiser les effets des pratiques agronomiques sur les pressions d'adventices pour une agriculture à la fois rentable et écologiquement vertueuse. Pour la saison 2023-2024, sur une implantation de blé, c'est aussi l'occasion de mettre en avant une nouvelle substance active BASF dans les différents systèmes.

Date de semis et pression graminées

Décaler la date de semis permet d'implanter la céréale à une période moins favorable à la levée des adventices et lorsque les pucerons, vecteurs de virus, ont disparu. Cette technique, cumulable avec un faux semis, permet d'amoindrir le recours aux produits phytosanitaires. Cependant, un semis plus tardif peut avoir une incidence sur le rendement. BASF France – Division Agro préconise d'augmenter la densité de semis pour compenser les pertes à la levée. Avec le réchauffement climatique et les périodes de gel quasi inexistantes en octobre-novembre, le décalage de la date de semis n'est plus synonyme de perte de rendement, même sur le plateau Fromenteau situé à 550 m d'altitude. Ce décalage permet également un meilleur contrôle des graminées ayant développé des résistances à certains herbicides foliaires.

Le labour, toujours un allié ?

Lorsque le labour est pratiqué de manière périodique, il devient le premier rempart face aux résistances et aux fortes pressions de graminées. L'enfouissement des graines de graminées dans le sol permet d'activer le levier TAD (Taux annuel de décroissance). Les graminées, ont, selon les espèces, une espérance de vie en dormance de 3 - 4 ans. Pratiquer le labour occasionnel, combiné aux autres leviers, permet donc de réduire la densité de graminées grâce à l'effet du TAD. Le labour occasionnel est efficace sur le site expérimental de Champfriand. Il est suffisant pour diminuer les pressions en brome stérile et dans une moindre mesure en vulpins.



Cartographie aérienne de la parcelle (avril 2024). BASF

Atouts et contraintes dans la rotation

Les systèmes de culture en ACS (agriculture de conservation des sols) se caractérisent par une population d'adventices plus typée (exemples des laiterons en colza et du brome stérile en céréales) que celle des systèmes de culture bénéficiant d'un travail du sol. Le fait de décaler la date de semis peut, dans certains cas, avoir une incidence sur la qualité du semis (retard de germination, attaque de limaces…). La réduction de travail du sol favorise le brome stérile et le campagnol des champs qui impactent fortement les cultures de blé et d'orge dans la rotation. Décaler la date de semis présente également de nombreux avantages telles que la protection de la surface du sol avec la matière organique fraîche, la réduction de la population de graminées ou encore une meilleure efficacité des herbicides racinaires due à la limitation de la migration du produit dans le sol.

Plantes compagnes

Les plantes compagnes, levier agronomique visant à obtenir une culture de colza forte, ne permettent pas de réduire la pression des graminées de manière directe. Les échanges ayant lieu dans la solution du sol entre les plantes compagnes et le colza octroient, à ce dernier, une robustesse face aux attaques des bioagresseurs. Pour ce qui est des adventices, une association colza / plantes compagnes permet de concurrencer les adventices de par une fermeture de l'inter-rang plus rapide.

Complémentarité des herbicides racinaires

Face à la résistance des graminées à certains herbicides de la famille chimique des ACCases (groupe HRAC 1), il est indispensable de gérer les graminées à l'échelle de la rotation en utilisant des substances actives racinaires comme les chloroacétamides. L'action racinaire de ces molécules permet un contrôle des graminées, dès le début de leur cycle et évite toute compétition avec la culture. L'obtention d'un colza robuste, avec une forte biomasse maximisant la couverture du sol et protégeant des potentielles attaques d'insectes à l'automne, permet d'utiliser ensuite la propyzamide sur des pressions adventices réduites.

Quid du désherbage mécanique

Dans le cas précis du site expérimental de Champfriand, le désherbage mécanique est utilisé sur céréales et colza en situation de rattrapage après un traitement chimique en post-semis prélevée. Le passage de la bineuse, aidant au guidage caméra et le signal GPS RTK, a lieu à l'automne ou bien en sortie d'hiver suivant les conditions pédoclimatiques. Selon J-dispo, algorithme développé par Arvalis permettant de calculer le nombre de jours disponibles pour le désherbage mécanique, nous disposons en moyenne de 15 jours sur le site. Dans ce contexte, le désherbage mécanique reste un bon complément au désherbage chimique à condition de respecter certaines règles. BASF France – Division Agro recommande d'actionner les leviers agronomiques et d'assurer un désherbage à l'automne avec des herbicides racinaires tout en utilisant la herse étrille, en passage à l'aveugle, soit quelques jours après le semis. Le binage de sortie hiver doit être suivi d'une période sèche afin d'éviter tout risque de repiquage favorisant ainsi la biomasse de la culture pour couvrir l'inter-rang (semis à écartement 25 cm) et ainsi concurrencer les adventices.

Combiner les actions

Il est nécessaire de combiner leviers agronomiques, désherbage conventionnel et mécanique à l'aide d'outils travaillant le sol de manière superficielle pour détruire les adventices présentes. BASF France – Division Agro met en avant les qualités de la herse étrille : elle réduit l'IFT et casse la croûte de battance si besoin. Elle permet aussi un débit de chantier élevé (12 m de large, 10 à 15 ha/h). La bineuse et la houe rotative sont également des outils pertinents utilisables en colza et céréales à paille.

Les effets des plantes compagnes sur la vigueur

Le système racinaire puissant de la féverole, plantes compagnes du colza, profite à ce dernier en lui offrant la possibilité d'explorer plus de surface, et donc potentiellement d'avoir accès à plus d'éléments nutritifs. L'amplification des réactions chimiques dans la rhizosphère de la féverole après abaissement du pH lui est également bénéfique puisqu'elle permet d'améliorer l'accès à ces éléments essentiels. Pour une meilleure alimentation et une croissance continue du colza à l'automne tout en améliorant la structure et l'aération du sol, BASF France – Division Agro recommande d'utiliser les plantes compagnes en situations de très faibles pressions adventices ou encore en situations à enherbement limité. A contrario, BASF déconseille fortement le recours à cette méthode en situations à fortes ou très fortes pressions adventices.

D'après communiqué

// PROTECTION ET FERTILISATION DU COLZA

21 Fort et résistant, tu seras

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a restitué les résultats d'une parcelle d'essais située près d'Aignay-le-Duc. Des colzas robustes sont recherchés, pour mieux faire face aux altises.

Une trentaine d'exploitants agricoles avaient répondu présent sur l'exploitation de Geoffrey Schummer, le 9 avril. Cet agriculteur du village d'Étalante avait mis une de ses parcelles à disposition pour des essais sur colza, menés par la Chambre d'agriculture dans le cadre du plan Écophyto. *« Nous nous sommes intéressés à la protection et à la fertilisation des plantes, afin d'obtenir des colzas robustes et résistants face aux ravageurs, pour ne pas dire les altises, avec l'idée de diminuer voire de supprimer le recours aux insecticides »*, indique Maxime Richard, conseiller à la Chambre d'agriculture. Le premier des trois ateliers était dédié à la fertilisation au semis. L'intérêt de celle-ci a été illustré, les meilleurs résultats étant obtenus par des fientes de volaille: *« la matière organique est très intéressante, et notamment celle qui provient de l'aviculture. Elle permet au colza de partir très fort et d'être alimenté en continu jusqu'au début de l'hiver, grâce à la minéralisation de la matière. Les fumiers de bovins sont aussi pertinents, malgré une minéralisation plus lente. En cas d'année compliquée, il est bien sûr possible de coupler cet apport avec de l'azote minéral »*.

« Diluer » les altises

Un second stand, proposé par Terres Inovia, était dédié à la stratégie du *« push & pull »*. *« Du radis chinois a été utilisé en interculture, cette autre crucifère est implantée en même temps que le colza, sur une parcelle voisine »*, présente Maxime Richard, *« une partie des grosses altises vont aller dans ce radis, ce qui permet de diluer les populations sur le colza. La destruction du couvert se fait en hiver, des larves sont détruites par la même occasion. Cet essai a lui aussi donné des résultats prometteurs »*. Le troisième atelier s'intéressait à l'efficacité de Minecto Gold, insecticide utilisé à titre dérogatoire dans le cadre du plan d'action de sortie du phosmet. *« Nos essais ont été réalisés en grandes bandes, Minecto Gold n'étant utilisé que sur la moitié des surfaces »*, présente Hector Mussillon, collègue de Maxime Richard. L'insecticide a été appliqué le 13 décembre après des tests berlèse dénombrant 10 larves de grosses altises par pied. *« Sur le dernier berlèse réalisé au 16 février, le produit montre une efficacité de 50 % en moyenne, avec une grande variabilité selon les bandes »*, annonce Hector Mussillon, *« ce niveau de résultat confirme les données de Terres Inovia qui annonce une efficacité entre 20 et 40 % »*. Les interventions peuvent être déclenchées à partir de 5 larves par pied pour des colzas de 45 g/pied. Idéalement, la température doit être supérieure à 7 °C les trois jours précédant le passage et les trois jours suivants. *« La lutte contre les altises ne doit pas reposer uniquement sur Minecto Gold… Ce produit doit venir en complément d'une stratégie plus globale, visant notamment à obtenir un colza robuste, avec une bonne implantation et une bonne fertilisation au semis »*, insiste Hector Mussillon. AG



Des essais sur colza, menés par la Chambre d'agriculture, ont été réalisés sur une parcelle de la commune d'Étalante.

// STRIP-TILL

Quand intervenir en solo ou en combiné ?

La technique du strip-till demande de bien observer le sol pour réussir son semis. Elle est dépendante du type de terre et des conditions météo, qui conditionnent notamment la période et le mode d'utilisation du strip-tiller en solo ou en combinaison avec le semoir monograine.



Kverneland

En ne travaillant que des bandes de terre, le strip-till permet de garder de la matière organique en surface pour éviter l'évaporation et lutter contre l'érosion.

Le strip-till a fait l'objet d'une forte communication de la part des constructeurs et des instituts techniques dans les années 2010 à 2015, mais depuis, ce mode cultural n'est plus sous les feux de la rampe. Il présente pourtant des avantages agronomiques et économiques, en ne travaillant qu'un tiers de la surface et en limitant le nombre de passages dans les parcelles. Compatible uniquement avec les cultures à grand interrang (45 à 80 cm), ce procédé qui s'apparente au semis direct constitue une bonne solution pour lutter contre l'érosion et l'évaporation en assurant une couverture du sol. Il est en revanche peu compatible avec le désherbage mécanique et reste alors dépendant de l'application de produits phytos. De nombreux agriculteurs adeptes du strip-till partagent leur appareil avec d'autres utilisateurs, via notamment les Cuma, ou font appel à des ETA. Le fait de raisonner en groupe permet de limiter les investissements, mais aussi de mutualiser les expériences pour en tirer des enseignements.

Un outil idéal pour les semis d'été

Les évolutions des conditions météorologiques liées au réchauffement climatique vont peut-être relancer cette technique, qui s'accommode bien des conditions sèches. *« Le strip-till fonctionne très bien l'été pour les semis de colza. Il permet simultanément d'ameublir, de créer de la terre fine et de fissurer pour favoriser le développement du pivot. De plus, à cette période, il est tout à fait envisageable de réaliser en un seul passage la préparation du sol et le semis, en attelant le semoir monograine sur le strip-tiller »*, souligne Damien Brun, ingénieur agroéquipements à Arvalis. Le strip-till est assez apprécié des méthaniseurs qui sèment du maïs comme Cive d'été, fin juin début juillet derrière l'orge par exemple. Comme les conditions sont sèches, l'implantation s'effectue en combinant strip-tiller et semoir ou en utilisant un appareil dédié comme le Focus TD de Horsch, par exemple. L'intervention en combiné procure un bon débit de chantier, mais elle impose d'utiliser un tracteur suffisamment puissant, comme avec un ensemble herse rotative semoir, qui n'est pas toujours compatible avec la nécessité de respecter la structure du sol. Il apparaît donc important d'être exigeant sur le choix des pneumatiques et le respect de leur pression de gonflage pour limiter les tassements.



Duro-France

Les dents du strip-tiller interviennent à 20-22 cm de profondeur.



Jean-Marc Roussel

Le passage du strip-till en combinaison avec un semoir monograine demande d'intervenir sur un sol bien ressuyé.

Des interventions en décomposé pour le maïs

En maïs fourrage, les semis entre le 15 avril et le 15 mai sont plutôt à réaliser en décomposé, car à cette période le ressuyage du sol prend parfois du temps. *« Le raisonnement des interventions avec le strip-till doit être calqué sur celui d'un itinéraire conventionnel. Il est ainsi important d'intervenir en conditions de sols friables pour ne pas créer de lissage*, souligne Damien Brun. *En sols lourds, l'outil, dont la dent évolue entre 15 et 20 cm de profondeur, est à passer à l'automne en retirant les équipements pour émietter. La reprise éventuelle au printemps s'effectue en remplaçant la dent par un accessoire adapté, comme un double disque gaufré, afin de créer de la terre fine et faire fleurir la terre. Le semis demande d'attendre quelques jours que le sol soit suffisamment ressuyé. Attention à bien disposer sur le monograine d'un système de rappuyage efficace, qui va assurer un bon contact terre graine et ne pas laisser le champ libre aux ravageurs. »* En terres légères, l'ingénieur Arvalis recommande un seul passage au printemps avec le strip-tiller, en laissant la terre se ressuyer quelques jours avant de semer, excepté lorsque les conditions sèches autorisent à intervenir en combiné.

David Laisney



Kverneland

L'intervention en solo du strip-till peut être l'occasion d'apporter de l'engrais en localisé.



TRAVAIL DU SOL

// NOUVEAUTÉS

Agrisem Le fissurateur Smartplow en version traînée

Le constructeur ligérien Agrisem lance une version traînée de son fissurateur Smartplow. Elle est dotée de quatre rangées de lames fissuratrices ou de dents déchaumeuses à ailerons, montées sur sécurité non-stop hydraulique. Déclinée en largeurs de 6, 7,50 et 8 m, le Smartplow traîné propose un réglage hydraulique en continu de la profondeur de travail et reçoit des disques coutres à l'avant pour couper la couche végétale et ne pas perturber les horizons.



L. Vimond

Agrisem Une gamme de bineuses réglables sans outil

Baptisée Flex, la gamme de bineuses Agrisem a été officiellement dévoilée à l'Agritechnica. Développée en interne, elle se compose de machines dotées d'un châssis modulable s'adaptant aux différents interrangs des cultures. Le modèle présenté, d'une largeur de 6 m, travaille 12 rangs espacés de 50 cm. Il est équipé d'une interface coulissante et d'un dispositif de guidage par caméra. Ses éléments de binage sont montés sur parallélogramme, dont la pression au sol est régulée hydrauliquement. Ils bénéficient de pièces travaillantes réglables sans outil.



Agrisem

Agri-Structures Des dents derrière les disques indépendants

Agri-Structures fait évoluer ses déchaumeurs à disques indépendants Disc Agriflex. Ces appareils peuvent recevoir en option des dents vibrantes derrière chaque rangée de disques pour scalper là où les disques creusent le moins. En pivotant la barre de support des dents, l'opérateur peut effacer les dents vers l'arrière s'il ne souhaite travailler qu'avec les disques, notamment en cas de gros volumes de résidus. Proposé en largeurs de 6 et 8 m, le Disc Agriflex se replie à 2,60 et 3,30 m au transport.



L. Vimond

Alpego Des herses rotatives pour les tracteurs de forte puissance

Les herses rotatives repliables DTEK Plus d'Alpego s'adressent aux ETA et aux grandes exploitations. Disponibles en 4 ; 4,5 ; 5 ; 6 et 7 m de large, elles sont conçues pour être attelées sur des tracteurs délivrant jusqu'à 350 ch à la prise de force. Ces machines sont dotées de quatre rotors par mètre et intègrent un mécanisme de flottaison autorisant un débattement de 20 degrés en positif et en négatif, afin de bien suivre les irrégularités du sol. Elles se caractérisent par leur grand dégagement sous caisson : plus de 16 cm entre le porte-dent et le lamier. Ces herses rotatives bénéficient en série de cardans à limiteur à cames Walterscheid. Leurs rouleaux arrière montés sur parallélogramme supportent les barres niveleuses pour un réglage toujours optimal, qu'importe la profondeur de travail. Elles bénéficient d'une garantie de trois ans pièces et main-d'œuvre, sans limite d'heures d'utilisation.



Alpego





// NOUVEAUTÉS

Amazone Le déchaumeur à dents Cenio en version portée repliable

Comptant jusqu'à présent des appareils portés à châssis fixe de 3 ; 3,5 et 4 m, la gamme de déchaumeurs à dents portés Cenio d'Amazone s'enrichit d'un modèle repliable de 4 m de large. Cet outil, dénommé Cenio 4000-2, dispose de trois rangées de dents et travaille entre 5 et 30 cm de profondeur. Il se décline en finition Special à sécurités à boulon de cisaillement, ainsi qu'en version Super dotée de sécurités non-stop à ressorts. Ce déchaumeur bénéfice de série du réglage hydraulique de la profondeur et accède à différents modèles de socs : 40, 80 ou 100 mm de large, patte d'oie de 320 mm, soc de 80 mm avec ailettes de 360 mm. Pour le rappuyage, Amazone donne le choix entre sept types de rouleaux à changement rapide, afin de s'adapter aux diverses conditions de sol.



D. Laisney

Bugnot Une aligneuse de pierres frontale

Le fabricant français Bugnot ajoute à son catalogue une aligneuse de pierres frontale. D'une largeur de travail de 5,80 m, cette machine s'accrochant sur le relevage avant du tracteur se compose de deux rotors disposés en V et entraînés hydrauliquement. Elle réalise un andain central et s'utilise en combinaison avec une ramasseuse ou un broyeur de pierres. L'espace au centre entre les deux rotors atteint 1,20 m (dent à dent).



D. Laisney

Amazone La charrue portée Teres 300 en réglage mécanique



D. Laisney

Lancées en 2021 et jusque-là uniquement disponibles en réglage hydraulique de la largeur de travail, les charrues portées Teres 300 d'Amazone se déclinent désormais en version plus économique. Les modèles supplémentaires se contentent du réglage mécanique de la largeur de travail en agissant individuellement sur l'orientation des corps. Disponibles en 4, 5 et 6 corps, ces charrues conçues pour les tracteurs délivrant jusqu'à 300 ch accèdent en option au réglage hydraulique du déport (prise de première raie). Les Teres 300 reçoivent des sécurités à boulon de cisaillement ou non-stop hydrauliques. Elles sont éligibles au montage du nouveau versoir hélicoïdal SpeedBlade WXL 35 adapté aux sols moyens à lourds, qui admet de grandes quantités de résidus. Cette pièce travaillante se caractérise par l'intégration d'une grande étrave absorbant l'usure et préservant ainsi le versoir, même lors de labours à vitesse élevée.

Bonnel Le tasse-avant Modulo CF embarque une cuve frontale



Bonnel

Le constructeur eurois Bonnel commercialise le tasse-avant Modulo CF conçu spécialement pour embarquer une cuve frontale. Ce montage permet de rappuyer le sol tout en assurant l'alimentation d'une rampe de pulvérisation fixée sur l'outil arrière pour, par exemple, traiter dès le semis. Il se distingue par sa compacité par rapport à l'attelage d'une cuve frontale sur un tasse-avant classique, réduisant le porte-à-faux avant d'environ un mètre et dégageant ainsi la visibilité. Ce tasse-avant autodirectionnel se caractérise par son interface d'attelage de type trois points permettant d'accrocher la majeure partie des cuves frontales du marché et contenant jusqu'à 2 200 l. Il dispose de cinq petites roues (645 mm de diamètre et 300 mm de large) montées en quinconce, qui garantissent la stabilité au travail, répartissent la charge et rappuie l'intégralité de l'entre-pneu.

Ets COIGNET

Clamecy 03 86 27 19 38 | Ciez 03 86 26 43 28 | La Charité/Loire 03 86 70 15 93

CARBURANTS - GNR - GRANULÉS de BOIS



Pneus : agraires, camionnettes, voitures, 4x4, motos, PL.
Véhicules atelier dépannage - Vulcanisation à chaud des pneus accidentés



COUP DE POUCE PRÊT À TAUX ZÉRO
INSTALLATION AGRI/VITI

AGRICULTEURS DE DEMAIN
NOUS FINANÇONS VOTRE INSTALLATION À TAUX 0 %

JUSQU'À 50 000 EUROS ET 35 % DU MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE AU TITRE DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'INSTALLATION*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

*Offre réservée aux agriculteurs installés depuis moins d'1 an au jour de la demande du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti soumise à conditions, destinée à financer tout investissement réalisé lors de votre première année d'installation. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri est limité à 35% du montant des financements accordés par votre Caisse régionale au titre de votre première année d'installation et dans la limite de 50000 €. Exemple pour un total de financements de 100000 €, le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti, d'une durée maximum de 180 mois, serait de 35000 €, TEG de 0%, hors assurance facultative et sans frais de dossier. Offre valable à partir du 15/03/2024 jusqu'au 31/12/2024. Renseignez-vous sur la disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale auprès de votre conseiller. BETC

// NOUVEAUTÉS

Carré Le scalpeur à dents Urasi galope dans les parcelles



Carré

Conçu pour le déchaumage superficiel, le scalpeur Urasi de Carré s'utilise à une vitesse moyenne de 12 km/h. Cet appareil à quatre rangées de dents se décline en châssis fixe de 3 et 3,5 m de large, ainsi qu'en version repliable de 4,20 ; 5,20 et 6 m. Il dispose de dents vibrantes de section 80 x 12 mm pourvues d'un contre-ressort, afin d'éviter le pianotage. Ses socs triangulaires mesurant 250 mm de large respectent un interligne de 170 mm. Ils procurent ainsi une zone de recoupe de 80 mm entre chaque dent, garantissant un scalpage sur toute la surface, y compris avec des socs usagés. Ajustable de 2 à 8 cm, la profondeur de travail est gérée par des roues de jauge avant et arrière réglables hydrauliquement. Le scalpeur Urasi reçoit à l'arrière un dispositif de nivellement, ainsi qu'une herse à trois rangées de peignes à réglage hydraulique, qui assure la destruction des mauvaises herbes en exposant leurs racines au soleil.

Diffea Commercialisation des matériels allemands Saphir



Saphir

Depuis le 1er mars, Diffea, société basée à Benfeld dans le Bas-Rhin, importe les outils du constructeur allemand Saphir Maschinenbau. Ce dernier, qui s'est vu récompensé d'une médaille d'argent au dernier salon Agritechnica pour son outil de travail du sol superficiel GrindStar, propose une large gamme d'outils : herses de prairie, herses étrilles, ébouseuses, rouleaux Cambridge ou pied-de-mouton, rolofacas, vibroculteurs, décompacteurs, déchaumeurs à dents ou à disques indépendants, préparateurs de semis, lames et fourches à ensilage, rouleaux tasseurs de silo, outils pour la voirie (lames niveleuses, balayeuses), tarières, débardeurs, masses, ainsi qu'une large gamme d'outils de manutention. L'entreprise Diffea dispose déjà d'une bonne expérience des outils de manutention, puisqu'elle distribuait déjà auprès de son réseau de concessionnaires une marque allemande, dont elle vient d'abandonner la carte au profit de Saphir.

Einböck Le même élément pour biner les betteraves et les céréales

Afin d'étoffer la polyvalence de sa bineuse Chopstar-Verso, Einböck a développé une nouvelle configuration de son élément bineur. Grâce à l'intégration d'un soc spécifique ultraplat monté au centre de l'élément, la bineuse peut intervenir avec un interrang de 45 cm dans les betteraves, le soja, le colza… mais aussi avec un interrang de 15 cm dans des céréales. Les socs ultraplats soudés utilisés pour les céréales, ainsi que l'association disques de découpe et lames Lelièvre pour les betteraves, assurent, selon le constructeur, une grande précision jusqu'à 12 km/h, avec une bande non binée très étroite, jusqu'à 1 cm. Les socs étant montés en ligne près du tracteur, le binage dans les courbes et dans les pentes gagne en précision.



Einböck

Grégoire Besson Le décompacteur travaille la ligne de semis

Disponible de 4,47 à 6,40 m de large, le décompacteur semi-porté Helios Duo T80 de Grégoire Besson est conçu pour intervenir dans la ligne de semis des cultures sarclées comme le maïs, le soja ou le tournesol. Il se décline ainsi en cinq écartements de dents entre 500 et 750 mm, afin d'être compatible avec les différents interrangs rencontrés en Europe de l'Ouest, mais aussi en Amérique du Nord. Cet appareil ne compte qu'une seule poutre sur laquelle sont fixées les dents via des bras longs et courts montés en alternance pour améliorer le dégagement et éviter les bourrages. L'Helios Duo T80 reçoit au choix deux types de dents : Cracker pour ameublir jusqu'à 45 cm de profondeur et droite pour fissurer sans bouleverser les horizons. Il est disponible avec des sécurités à boulon ou non-stop hydrauliques. Ce décompacteur se complète en option de coutres circulaires, de 510 mm de diamètre et de forme ondulée ou crénelée, pour découper les résidus. Il accède à cinq variantes de rouleaux : double pic de 650 mm de diamètre, disques crénelés de 575 mm, barres simples carrées de 600 mm, barres simples rondes de 800 mm et Emopak P de 600 mm.
Largeur : 4,47 ; 4,50 ; 4,80 ; 5 ; 6 ; 6 ; 6,10 et 6,40 m
Nombre de dents : 8 ; 6 ; 6 ; 10 ; 12 ; 8 ; 8 et 8
Espace entre dents : 559 ; 750 ; 800 ; 500 ; 500 ; 750 ; 762 et 800 mm



Grégoire Besson





// NOUVEAUTÉS

Horsch La dent FlexGrip pour le déchaumeur Cruiser XL

Décliné jusqu'à présent en 5, 6, 7, 10 et 12 m, le déchaumeur semi-porté à 6 rangées de dents Cruiser XL de Horsch utilisait une dent queue-de-cochon. Avec l'arrivée du modèle de 9 m Cruiser 9 XL, il dispose désormais de la dent rigide FlexGrip à sécurité à ressort offrant jusqu'à 180 kg de pression à la pointe. Celle-ci assure un meilleur maintien de la profondeur de travail jusqu'à 15 cm en conditions difficiles. Les dents espacées de 17 cm peuvent être équipées de pointes de 5, 8 ou 10 cm de large, mais aussi de pattes d'oie de 20 ou 24 cm pour le scalpage. Le Cruiser 9 XL s'illustre aussi par ses deux doubles roues de jauge à l'avant, qui peuvent être complétées par quatre autres roues et une roue centrale en option, afin d'avoir un suivi très précis des dénivellations du sol. La même configuration sera proposée avec un modèle de 7 m et la dent FlexGrip sera déclinée sur l'ensemble de la gamme semi-portée en 2024, et les portés en 2025.



Horsch

Köckerling Bio Allrounder 700, un outil pour scalper

Le constructeur allemand Köckerling lance le Bio Allrounder 700, un outil de scalpage porté de 7 m de large. Cet appareil est composé de quatre rangées de dents vibrantes de section 70 x 12 mm, terminées par des socs de 22 cm, et de deux ou trois rangées de herses peignes. Allant de 0 à 13 cm de profondeur, le contrôle de profondeur est assuré par trois roues avant et quatre roues au milieu du châssis. Destiné aux tracteurs de 250 ch et plus, cet outil de 3,3 t se repliant à 3 m au transport dispose de 47 dents espacées de 15 cm, avec un dégagement sous châssis de 60 cm.



Köckerling

Gyrax Un vibroculteur pour le scalpage

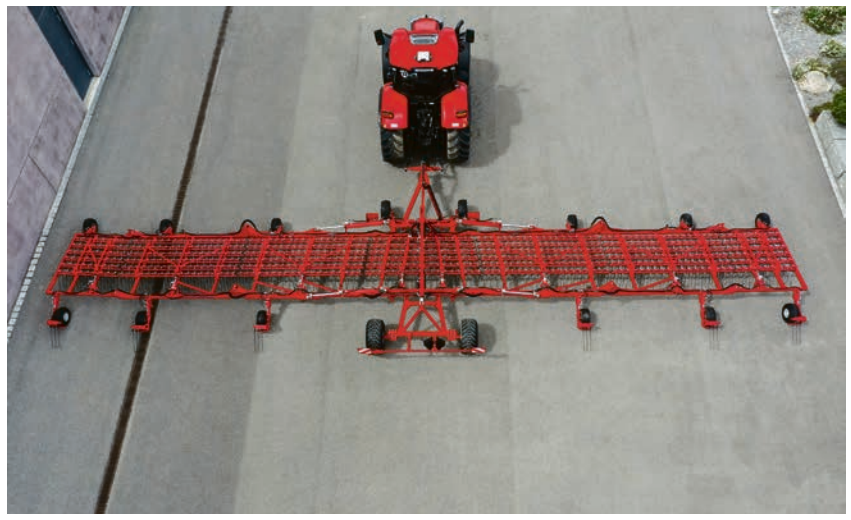
Décliné en largeurs de 6 et 8 m, le vibroculteur porté repliable de Gyrax dispose d'un bâti robuste pour recevoir des dents vibrantes de section 60 x 12. Il dispose de roues de jauge placées en position centrale, de socs classiques ou à patte d'oie (pour un travail de scalpage), d'un terrage hydraulique et d'une herse à l'arrière. Pour la puissance de traction, compter 180 à 220 ch pour le modèle de 6 m, 300 ch pour l'appareil de 8 m, d'un poids de 2,9 t. Ces deux modèles se replient à 2,65 m au transport.



L. Vimond

Horsch Une herse étrille de 18,20 m en 7 éléments

En complément des modèles portés qui culminent à 15 m et de la très grosse semi-portée de 24 m, Horsch commercialise la herse étrille Cura 18 ST offrant une largeur de 18,20 m. Reprenant le châssis des modèles portés avec 7 éléments, cette machine reçoit un essieu de transport à l'arrière autorisant l'utilisation d'un tracteur de 150 ch. Les dents de 8 mm sont espacées de 28 cm et reliées individuellement par un ressort à un cadre qui pivote hydrauliquement pour ajuster la pression de 300 g à 5 kg. Deux formes de dents sont proposées en fonction des sols : 100 degrés pour les sols durs et lourds et 125 degrés pour les sols plus légers. Le réglage de pression s'effectue individuellement sur chacun des 7 compartiments, qui disposent par ailleurs de leur propre roue de jauge à l'avant et à l'arrière. Ce système permet également d'escamoter les dents en cas de bourrage, en bout de champ, ou encore pour réduire le gabarit au transport. Le relevage hydraulique des éléments, associé aux larges roues de transport, facilite les manœuvres en fourrière. Le système hydraulique demande trois distributeurs.



Horsch



AgriDis INTERNATIONAL A/S
www.agridis.com

HE-VA

JEAN-MICHEL CHENILLOT
89000 Saint Georges sur Baulche
Port. 06 08 95 26 90 - jmc@agridis.com

THIERRY CHENILLOT
74350 Cruseilles
Port. 06 08 97 59 88 - thierry.chenillot@orange.fr

ADRIEN AUVIGNE
52500 Maâtz
Port. 06 47 99 32 10 - aa@agridis.com



Le Fissurateur STEALTH : Porté ou semi porté, de 3 à 6 m, combine le travail d'une rangée de disques frontaux, 2 rangées de dents avec sécurité et d'un rouleau.



Top-Strigle : Herse à paille de 3 à 10 m, avec 2, 4 ou 5 rangées de dents.



Herse étrille : Pour le désherbage avec semoir à petites graines de 3 à 15 m.



Disc-Roller : NOUVEAU déchaumeur à disques, contour porté ou traîné de 2,50 m à 8 m.



Euro-Tiller : Vibro traîné de 7 à 10 m, avec dents disposées sur 7 rangées.



Tip Roller : Rouleau semi porté avec anneaux étoiles déchiqueteurs et rotor hacheur.

// GROUPAMA

89 Aimer apporter des solutions à des personnes en difficulté

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne va à la rencontre des femmes et des hommes qui font rayonner l'enseigne Groupama Paris Val de Loire. Pour ce cinquième rendez-vous mensuel de l'année, nous avons échangé avec Ludovic Trio, responsable du pôle expertise auto-TMA. Rencontre.



Ludovic Trio/GPLV

Ludovic Trio, responsable du pôle expertise auto-TMA, à Groupama Paris Val de Loire

Originaire de Bordeaux, en Nouvelle-Aquitaine, Ludovic Trio, grandit dans sa région natale, où il fait ses études : CAP, BEP, Bac Pro, BTS, le tout en alternance, dans le secteur de l'après-vente automobile.

Après ses études, il devient responsable qualité dans ce même secteur, toujours dans la même région, et retrouve dans le même temps le chemin de l'école, mais cette fois-ci pour se trouver de l'autre côté du bureau. « *J'ai été enseignant pendant un an pour des CQP peintre en carrosserie, à mi-temps* », confie-t-il.

À la suite de cela, son directeur de concession automobile (il travaillait chez BMW) décide de changer tout son logiciel informatique. « *Je suis alors devenu responsable informatique et j'ai fait toute l'installation chez eux, avant de former tout le personnel sur la partie après-vente* », continue Ludovic Trio.

Il quitte ensuite sa ville de cœur pour partir exactement 221 kilomètres plus au nord-est, à Limoges, où il devient responsable après-vente, pour quelques années, chez Toyota. « *Suite à cela, le hasard faisant, je retrouve quelques anciens copains de BTS, sur Limoges, avec qui je reprends contact. L'un d'entre eux était devenu assureur. Il m'a alors parlé d'un poste d'expert, dans un cabinet d'expertise (travaillant auprès de différentes compagnies d'assurances) qui s'était libéré et je me suis présenté auprès de son employeur* ». Une entreprise qu'il rejoint, en 2003, après avoir repris une formation de deux ans pour être diplômé comme expert en automobile.

Un peu moins de dix ans après, Ludovic Trio, souhaite rejoindre sa compagne de l'époque qui travaillait sur la région parisienne. « *Mais je ne voulais pas faire expert Paris intra-muros, je voulais continuer à travailler sur les tracteurs et les matériels agricoles. Je me suis dit que je ne trouverais jamais un job où je pourrais faire uniquement cela, mais finalement si* », rit-il.

Groupama, une vraie opportunité

Vous l'aurez compris, son bonheur, c'est à Groupama Paris Val de Loire qu'il le trouve. « *J'intègre l'entreprise en 2012. J'ai été expert en tracteurs et matériels agricoles (TMA) sur l'Île-de-France durant dix ans. Dans le même temps, mes responsables se sont succédés. Le dernier en date a souhaité me former pour prendre sa succession à son départ à la retraite. Comme c'est un métier assez complexe, il était nécessaire d'avoir une longue période de tuilage. Pendant deux ans, j'ai alors fait, en parallèle de mon activité d'expert TMA, de l'activité comme expert conseil, pour devenir responsable du pôle expertise auto-TMA à Groupama Paris Val de Loire, il y a maintenant deux ans* ».

À désormais 49 ans, Ludovic Trio a un emploi du temps bien chargé. « *J'ai une partie management, où je gère une équipe de sept collaborateurs (quatre experts spécifiquement dédiés aux TMA, répartis sur la caisse régionale, ainsi que deux assistantes à ces quatre experts, et son assistante personnelle). Je m'occupe également de l'animation autour du monde des experts : la rencontre et le travail avec les experts, la gestion d'une partie avec les recycleurs (sur la partie du traitement des véhicules en fin de vie), une partie maîtrise des coûts, et une autre qui consiste à venir en aide au pôle de gestion lors de problématiques complexes* ».

Ses missions, il les exerce sur l'ensemble de la caisse Paris Val de Loire. « *Je suis rattaché à Ludovic Damé, le directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à GPVL en charge du processus auto, instance qui regroupe les acteurs des pôles de gestion automobile, la partie du service commercial et la direction technique* ».

Il l'avoue sans mal, il ne pensait pas forcément intégrer un jour une compagnie d'assurances. « *Pour être très honnête, avant d'intégrer GPVL, j'avais une vision un peu tronquée de ce que pouvait être le monde de l'assurance, du fait de mon prisme d'expert. J'ai travaillé avec plein de compagnies différentes, avec qui il y avait plus ou moins d'appétences, j'avais donc une idée un peu formatée par ma vision d'expert. Mais en entrant chez Groupama, j'ai découvert ce qu'était réellement le monde de l'assurance. Ce que j'aime ici, c'est ce côté accompagnement et proximité avec les sociétaires. Ce qui me plaît, c'est de pouvoir apporter des solutions à des personnes qui sont en difficulté. Chez GPVL, il y a des valeurs qui me correspondent et qui me plaisent. C'est une société dans laquelle je me sens bien* », sourit-il pour conclure.

Christopher Levé

Ludovic Damé, le directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire

« *Ludovic Trio a une riche expérience dans le domaine de l'expertise. Son esprit d'analyse et sa capacité à mener des projets sont porteurs pour notre caisse régionale. Il est à l'initiative de nombreuses améliorations qui vont encore venir à terme renforcer nos engagements en termes de service clients* ».

// RÉAMÉNAGEMENT DES JARDINS

58 Faire pousser le changement

Le 17 avril, la sous-préfecture de Château-Chinon ouvrait son jardin aux enfants du centre social de la ville pour une plantation un peu particulière.

« *Nous avons répondu à un appel à projet lancé par le ministère de l'Intérieur dénommé « Oasis de la biodiversité » en 2023 afin d'améliorer nos espaces verts pour l'accueil de nouvelles espèces* » détaille Yosr Kbairi, sous-préfète de Château-Chinon. « *Il nous tenait à cœur que le budget de ce projet soit modeste, tout en offrant un véritable changement. Et nous avons été retenus pour le financement* ». Ainsi, après avoir réalisé un diagnostic du jardin de la sous-préfecture avec l'Office Français de la biodiversité (OFB), conjointement avec le Parc naturel régional du Morvan, c'est avec les services d'aménagement et d'entretien des espaces verts de la Préfecture et Virginie Benoit (Silènes graines du Morvan, Saulieu) que les essences à implanter ont été choisies.

Yosr Kbairi poursuit : « *Nous souhaitions prendre en compte les problématiques du quotidien des services d'entretien, l'environnement qui nous entoure, mais aussi la pérennité des plantes face au changement climatique* ». Virginie Benoit rebondit : « *grâce au diagnostic réalisé, nous avons ciblé certaines espèces adaptées au sol du jardin comme le Thym serpolet, la Petite pimprenelle, la Primevère officinale, le Bouillon-blanc… C'est un projet de renaturation de l'espace avec la réintroduction des fleurs sauvages offrant une grande diversité floristique et des ressources pour la faune, tout en autorisant des pratiques plus vertueuses, puisque ces plantes ne demandent pas d'arrosage (hors à la plantation). C'est une expérimentation, et nous affinerons nos choix en fonction du retour des services d'entretien* ». Pour ce point Jean-Michel Masztalesz, jardinier à la Préfecture depuis environ 7 ans, en charge des jardins des sous-préfectures de la Nièvre, pointe une « *nouvelle approche très louable pour le paysage et pour le sol, et nous saluons cette volonté de changement* ».



Deux sessions de fleurissement sauvage étaient prévues dans le jardin de la sous-préfecture de Château-Chinon avec les enfants du centre social : l'une avec des plants et l'autre avec des graines.

Ouverture vers le monde

Ce projet permettra, à terme, d'accueillir de nouvelles espèces. Il s'inscrit aussi dans une volonté d'ouverture vers le monde et d'apprentissage « *C'est un outil de pédagogie pratique* », souligne Yosr Kbairi. « *Nous sommes en relation avec le lycée professionnel de Nevers pour la création de nichoirs, d'hôtels à insectes et d'un bac à compost* ». En parallèle, une vingtaine d'enfants du Centre social de Château-Chinon a participé à la mise en place des semis et des plantations, le tout avec les explications de Virginie Benoit. Dans la même veine, Jean-Michel Masztalesz évoque un autre projet, dans le parc de la Préfecture à Nevers cette fois : « *nous souhaiterions mettre en place un potager pour faire découvrir aux enfants trois axes : sentir, toucher, goûter autrement* ».

Chloé Monget

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Calibrer son projet de nouvel atelier

• 23 mai et 7 juin à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Se préparer à la cessation et à la transmission de son activité

• 16 mai à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Je règle et maintiens ma moissonneuse-batteuse

• 29 mai à Bretenière et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

/// Piloter son entreprise dès les premières années d'installation

• Mardi 28 mai

La Chambre d'agriculutre propose une formation afin d'être capable de faire le point, d'analyser ses chiffres et de décider de sa stratégie d'entreprise dès les premières années d'installation. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réglages gagnants pour plus de rendement

• Jeudi 30 mai

Optimiser les réglages d'une machine sur un chantier de récolte est important afin d'éviter les pertes de grains et assurer la qualité de la récolte. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Cap circuits-courts

• 11 et 12 juin

La vente en circuits-courts revêt des enjeux majeurs tant sur le point commerciales, réglementaires, et même de communication. Lieu de formation : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Intégrer un chien de protection dans un troupeau

• Mardi 11 juin et mercredi 17 juillet

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Certicrea : Réussir mon installation en société

• Jeudi 16 mai

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

// Mieux connaître les cultures associées en AB

• Vendredi 24 mai

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Marie Bouillé (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 69.

// Optimiser les réglages de ma moissonneuse batteuse

• Mardi 28 mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

// Être autonome pour vérifier mes engins de lavage

• En mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

// Je suis référent bien-être animal

• Mardi 11 juin

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Assemblée des anciens exploitants

• Jeudi 16 mai

Les anciens exploitants de Côte-d'Or se réunissent en assemblée générale jeudi 16 mai à 9 h 30 à la salle polyvalente de Varois-et-Chaignot. Les avantages et inconvénients de l'agrivoltaïsme pour les propriétaires ruraux seront notamment étudiés lors de ce rendez-vous, en présence d'une juriste en droit rural et d'un responsable départemental Groupama. L'apéritif et un repas convivial seront proposés après l'assemblée. À partir de cette année, il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement, sauf cas de force majeure.

NIÈVRE

// Fermeture exceptionnelle du GDS 58

• Vendredi 10 mai

Les bureaux du GDS 58 seront exceptionnellement fermés le vendredi 10 mai. L'équipe du GDS 58 aura le plaisir de répondre à vos questions le lundi 13 mai.

Plus d'informations auprès du GDS 58 : 03 86 90 18 90.

// Visite et conférence

• 10 mai

Le Musée de l'Élevage et du Charolais de Moulins-Engilbert vous convie à une visite du Musée le 10 mai à partir de 18 h (durée 1 h). Puis, à 19 h, aura lieu une conférence de Jean-Noël Guillaumot (ancien vétérinaire) sur l'arrivée du Charolais en Nivernais dû à l'initiative de Claude Mathieu originaire de Oyé en Saône-et-Loire (durée 1 h). Entrée 5 euros.

Renseignements : 03 86 84 21 48 / 06 85 48 61 11 / 06 78 79 48 54.

// Journée Innov'Action

• Mardi 14 mai

À partir de 13 h 30 à Narcy (localisation : 47°13'50.0"N 3°04'22.8"E) aura lieu dans la Nièvre la première démonstration dynamique d'un robot autonome en grandes cultures. Visite libre sur les stands des différents partenaires rythmée par plusieurs sessions de démonstrations : technologies de guidage, caméra sur bineuse, pulvérisation localisée, drones (semis, épandage, blanchiment, etc.), etc. D'autres éléments seront présentés comme les outils d'aide à la décision, de nouveaux effaroucheurs d'oiseaux ou les analyses de qualité de la récolte et des fourrages (HarvestLab).

Plus d'informations auprès : 03 86 93 40 00.

YONNE

// Assemblée générale de Groupama

• Mardi 14 mai

Dès 17 h 30, à Villeneuve-l'Archevêque (à l'auberge des Vieux Moulins Banaux), pour la caisse locale de Vanne et Othe.

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mardi 14 mai

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Chablis (15 rue Marcelin Berthelot).

• Jeudi 23 mai

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

• Jeudi 6 juin

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Sens (11 Avenue de Lörrach).

Inscriptions sur groupama.fr.

// Bout de bergerie (Alysé)

• Mercredi 15 mai

Dès 14 heures, à la Scea des Cornes, chez Hugues Trameau, à Châtel-Gérard (Les cornes). Le programme : Présentation de l'exploitation et son historique, le choix du système, pourquoi les Romney, le bien être des animaux. Ceci suivis d'échanges avec les présents.

Contact : Marie Mauchosse (Alysé) au 06 43 86 84 23.

// Assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne

• Vendredi 31 mai

À Nitry (salle des fêtes). La thématique : l'Europe. Pour en parler, Alessandra Kirsch, directrice d'Agriculture et Stratégies, et des candidats aux élections européennes seront présents.

Inscriptions auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 692 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,78	4,06	3,94	- 0,27
		300-350	3,81	4,06	3,93	- 0,08
		350-400	3,83	3,99	3,91	+ 0,01
		400-450	3,72	3,90	3,84	+ 0,02
		450-500	3,57	3,81	3,70	- 0,04
	R	200-250	3,81	3,92	3,90	
		250-300	3,58	4,04	3,93	- 0,04
		300-350	3,66	3,90	3,76	- 0,04
		350-400	3,66	3,75	3,71	- 0,02
F	U	200-250	3,58	4,21	3,91	- 0,16
		250-300	3,48	3,55	3,51	- 0,08
		300-350	3,51	3,69	3,60	+ 0,02
		350-400	3,42	3,65	3,52	+ 0,01
	R	250-300	3,27	3,51	3,39	- 0,01
		300-350	3,31	3,48	3,37	- 0,08

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 99 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,33	3,60	3,58	
F		400-450	3,02	3,02	3,02	
		450 et +	2,87	3,21	3,15	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 416 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,58	2,65	2,61	- 0,15
	R	+ 500 kg	2,43	2,58	2,50	
F	E	24 à 36 mois	3,61	4,40	3,97	
		5 à 10 ans	3,54	3,62	3,57	
	U	24 à 36 mois	3,00	3,51	3,17	=
		- 5 ans	2,87	3,56	3,10	+ 0,03
		5 à 10 ans	2,83	3,39	2,99	+ 0,01
		+ 10 ans	2,83	2,88	2,86	+ 0,11
	R	24 à 36 mois	2,70	2,99	2,90	+ 0,03
		- 5 ans	2,44	2,76	2,65	- 0,14
		5 à 10 ans	2,62	2,87	2,77	+ 0,01
		+ 10 ans	2,43	2,74	2,57	+ 0,04
	O	+ 10 ans	2,02	2,46	2,31	+ 0,04

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 207 - Taux de vente : 97 %

Broutards : La demande est régulière et les tarifs se maintiennent à un niveau satisfaisant. On remarque néanmoins que les sujets de second choix sont davantage triés.

Laitonnes : Comme la semaine passée, on constate que les besoins sont un peu plus, mesurés. La vente des bonnes laitonnes naturelles jusqu'à 350 kg reste facile, mais le placement est peu plus compliqué dans les lots de lourdes soignées sans excès.

Vaches / génisses 30 mois : Des apports toujours corrects en qualité et en quantité avec davantage de sujets herbés. La vente est fluide et rapide à des cours fermes. Les acheteurs répondent encore au rendez-vous et on ressent toujours de la demande dans les animaux jeunes et herbés comme à l'accoutumée à cette saison.

Taureaux : De l'offre avec de la demande dans les bons sujets.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/04/2024

Effectif : 236

Broutards :	(290 - 370 kg)	1180 - 1470	3,71 - 4,07
Broutards :	(435 - 445 kg)	1550 - 1610	3,48 - 3,67
Laitonnes :	(235 - 355 kg)	850 - 1150	3,42 - 3,72
Laitonnes :	(360 - 415 kg)	1250 - 1420	3,13 - 3,50
Génisses 16 - 24 mois :	(300 - 380 kg)	790 - 1160	2,62 - 3,07
Génisses 24 - 36 mois :	(365 - 655 kg)	1100 - 2020	2,76 - 3,36
Vaches légères :		1230 - 1610	
Vaches entre deux :		1640 - 1900	
Vaches lourdes :		1940 - 2460	

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Apports moins importants en broutards. Cours fermes en bons sujets. Vente globale.
Commerce plus calme en laitonnes maigres entrainant quelques invendus. Cours reconduits en lourdes.
Vente active et globale en vaches à des tarifs plus porteurs en vaches herbagères.

Bovins gras : 6
Vaches de viande : 5,30 à 5,36 € kg de viande.

Plafonnement des tarifs en sujets gras.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/04/2024

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,20	1,25	1,23	- 0,43
F	U	> 60 kg	1,61	1,75	1,67	- 0,04
	R	> 60 kg	1,33	1,62	1,54	

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : 376 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,86	5,49	5,18	
		de 38 à 44 kg	4,68	5,50	4,94	- 0,38
		+ de 44 kg	4,82	4,90	4,84	- 0,47
	R	de 32 à 38 kg	4,13	4,76	4,52	- 0,71
		de 38 à 44 kg	4,46	4,69	4,59	- 0,45

OBSERVATIONS

Effectif global : 526 - Taux de vente : 91 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/04/2024

Effectif : 12

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 97 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	400-450	3,72	3,78	3,77	+ 0,03
F Charolais	U	250-300	3,33	3,47	3,40	- 0,08
		300-350	3,28	3,65	3,38	- 0,04
M Limousins	U	350-400	4,23	4,23	4,23	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 106 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	2,86	3,19	3,02	
		- 5 ans	2,78	3,06	2,90	+ 0,06
		5 à 10 ans	2,71	2,92	2,88	+ 0,06
		+ 10 ans	2,66	2,88	2,70	+ 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 203 - Taux de vente : 100 %

Broutards : L'offre se raréfie mais les premiers laitons font leur apparition. Un lot de 12 broutards limousin valorisé à 4,23 euros du kilo vif.

Laitonnes : Cours légèrement baissier.

Vaches : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/04/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 402 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,91	5,53	5,09	- 0,09
		de 38 à 44 kg	5,11	5,71	5,51	- 0,18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 151 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,48	1,81	1,71	- 0,18
		+ de 60 kg	1,66	2,00	1,88	- 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 625 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Les volumes présentés augmentent, permettant de mieux subvenir aux besoin de nos acheteurs. Les animaux sont de très bonne qualité.

Brebis : Marché toujours porteur, la demande ne faiblit pas.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

29 Avril 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : demande atone en JB, pression à la baisse sur les prix. Marché stable en vaches allaitantes, bonne demande en vaches laitières.

Bovins maigres : les prix sont facilement reconduits.

POLITIQUES

Le Premier ministre est revenu, lors d'un déplacement samedi 27 avril, sur les **engagements de l'Etat en réponse aux attentes agricoles**. Outre de nouvelles annonces (aides à la trésorerie pour les producteurs en difficulté,…), un communiqué de presse de Matignon rappelle l'avancement des 67 mesures en cours. Il y est mentionné le sujet Egalim et de construire le prix sur les indicateurs de coût de production de chaque filière. Ainsi que des évolutions à venir pour 2025 de la mesure fiscale concernant le secteur bovin.

SANITAIRE

Lors du **Congrès de GDS France**, le 26 avril dernier, **Marc Fesneau**, a annoncé sa présence au prochain CNOPSAV, où il présentera notamment la nouvelle feuille de route du plan de lutte contre la tuberculose bovine. La directrice générale de l'alimentation, **Maud Faipoux**, a révélé, durant le congrès, la parution d'un décret qui clarifiera le cadre d'action des organismes à vocation sanitaire (OVS) et qu'une «nouvelle campagne de reconnaissance des OVS pour les 5 prochaines années » sera mise en place avec par exemple le programme d'éradication de l'IBR.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

En vue des débats qui se font sur la mise en place d'une nouvelle loi EGalim, la FNB reste mobilisée, avec pour piste prioritaire d'évolution dans le dispositif législatif actuel le point suivant : Rendre obligatoire dans la formule de prix, l'utilisation de l'unique indicateur de référence de coûts de production disponible en viande bovine, correspondant à l'indicateur de prix de revient de l'IDELE dont la méthode de calcul a été validé par accord interprofessionnel. Cet indicateur doit aussi obligatoirement être prépondérant dans la formule de prix pour garantir un revenu juste aux éleveurs, permettant de couvrir les charges de production mais aussi de dégager une rémunération suffisante pour se projeter dans l'avenir.

FAIT DE LA SEMAINE

Le 23 avril, la FNB a tenu une **conférence de presse afin** d'exprimer les attentes prioritaires du secteur de l'élevage pour les élections européennes, et ce sur quoi les éleveurs bovins-viande vont saisir les candidats au Parlement européen pour cette mandature 2024-2029. Le rôle du Parlement s'affirme de plus en plus dans l'élaboration des textes de loi européens, ainsi que le montre la réaction aux mouvements du début d'année. C'est d'une orientation politique forte pour l'élevage dont nous avons besoin !

FOCUS

L'accord de libre-échange entre la Nouvelle-Zélande et l'Union Européenne entre officiellement en vigueur le 1er mai ! Cet accord ouvre la porte à un nouveau contingent de 10 000 tonnes de viandes bovines à droits de douane réduits. Même s'il n'intègre pas toutes les clauses miroirs qui assureraient des conditions de production équivalentes à l'UE, il prévoit une condition de production à l'herbe, qui ne change rien pour la Nouvelle-Zélande, mais qui prouve que l'Europe peut conditionner ainsi l'accès à son marché !

CHIFFRE A RETENIR

93.5%

C'est le pourcentage de foyers acheteurs de viande bovine, selon le dernier bilan sur les produits carnés, réalisé par Kantar, sur l'année 2023. Avec le pourcentage le plus élevé de foyers acheteurs, le bœuf confirme être le produit le plus installé dans les viandes au sein des foyers français et ceci de façon durable (-0.4 points par rapport à l'année précédente, en stabilité).

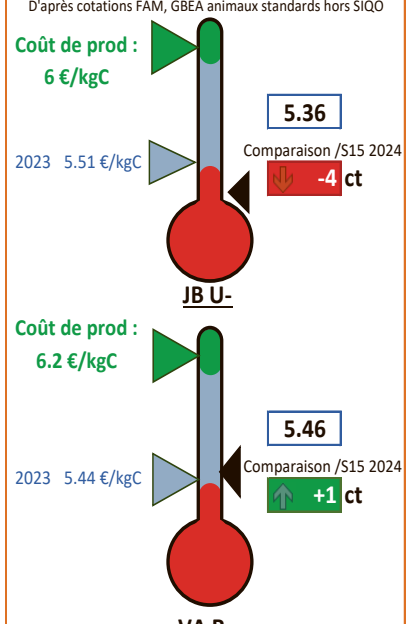
EN REGION

Pour la 10ème année des rencontres Made In Viande, et dans la lignée des précédentes éditions, les professionnels de la filière ont souhaité poursuivre l'organisation d'un temps fort d'échanges avec le public en créant « Les Rencontres à Table ! Aimez la viande et ceux qui la font » qui auront lieu les 31 mai, 1er et 2 juin 2024, partout en France. L'année 2024 étant placée sous le signe des jeux et de la compétition, c'est tout naturellement que le thème « Flexitariens et Athlètes du quotidien » a été sélectionné !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

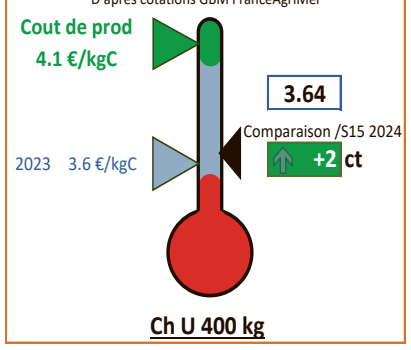
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

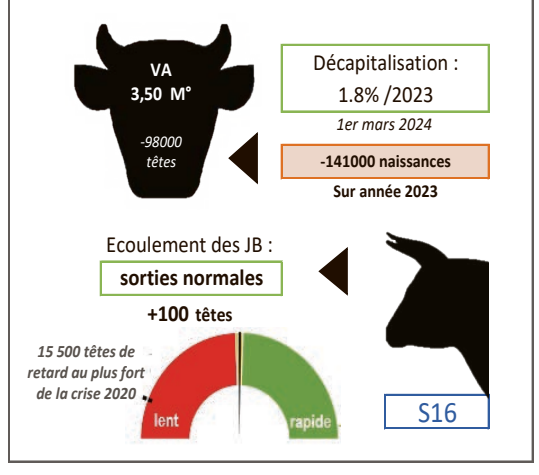
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



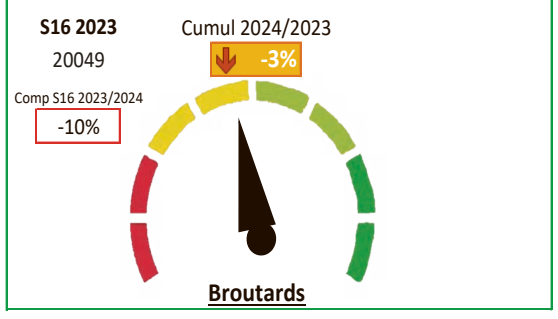
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



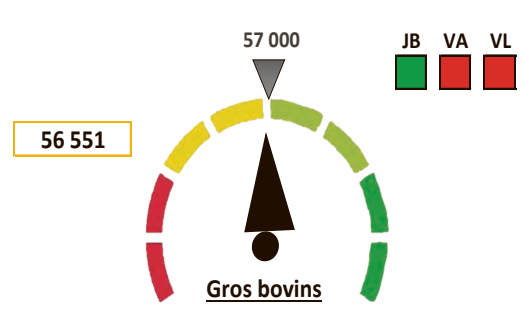
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 17
du 22 au 28 avril.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les sorties se poursuivent et les volumes sont encore conséquents cette semaine, et de qualité hétérogène. Les acheteurs répondent toujours présents avec des besoins importants. Les mâles vaccinés et bien conformés sont recherchés en priorité, à des tarifs toujours très élevés même s'ils se réajustent à la baisse après le coup de feu la semaine dernière. La marchandise moyenne est davantage triée. En femelles, on sent peu de demande pour l'Italie : les cours plafonnent voire reculent.

Gros bovins maigres : Les apports sont encore importants face à une demande soutenue, ce qui permet d'écouler toute la marchandise à des cours globalement reconduits à des niveaux attractifs. Les sujets herbés sortent un peu plus et ont la priorité des acheteurs.

Boucherie : Le commerce ne change pas : l'écoulement est toujours régulier en races à viandes, même si on sent une ambiance plus calme. Les cours sont reconduits en toutes races. En vaches mixtes et laitières, le petit regain d'activité ressenti la semaine dernière se confirme, permettant à quelques places de rehausser les tarifs.

Veaux : Les volumes sont toujours modérés face à une demande dynamique. Le placement est fluide et facile aussi bien en allaitants qu'en laitiers purs ou croisés. Les tarifs sont facilement reconduits sur plusieurs marchés, voire de nouveau haussiers. En veaux gras, l'activité se tasse un peu cette semaine sur des besoins moins importants.

Ovins : En agneaux, le commerce garde globalement son dynamisme, la demande reste soutenue, même si c'est un peu plus difficile sur le bassin aveyronnais. Les cours sont globalement reconduits en toutes catégories ; ils restent fermes en bons laitons. En agnelets, les effectifs se replient nettement mais s'échangent encore facilement. En brebis, la demande reste calme mais régulière.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

25 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac, genre 1000, 1100, 1300, 1400, etc... Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends tracteur Ford 7000 2 rm bet ; charriot élévateur 4x4 levage 6,20 m.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur Renault 681 4m bon état année 1997 prix à débattre.
✆ 07 87 07 87 05

42 - Vends tracteur Class Arion 440, 2500 h, enrubannage 2023, foin balles rondes, céréales, orge.
✆ 06 17 68 74 19

69 - Corneloup J. Recherche tracteur : tout état, toutes marques même HS à partir de 1970 .
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

01 - Vends vibroculteur Kverneland 4m repliable double rotoherse cultivateur Kverneland 3m rouleau spire photo dispo.
✆ 06 37 54 96 39

07 - Vend herse quivogne 3m60 en très bonne état 500 euros.
✆ 06 38 22 16 59
ou 06 64 06 60 48

26 - A vendre broyeur inter-rangs PPAM - Grenier Franco - TB état -5000 euros.
✆ 06 82 59 71 44

42 - Vends cause retraite, faneuse Mora, 4 toupies hydraulique, 4,20 m, 1 300 euros. Cultivateur BE, 3 poutres, l 3 m, 1 000 euros. Vis à grain L 8 m, ø 100, mot. tripase, 250 euros. Vibro 3m, 200 euros. Le tout, BE.
✆ 07 86 93 95 55

88 - Vends calibreur à pdt Shouthen avec trémies sur pieds et tapis convoyeur les trémies peuvent aussi servir stockage céréales ou autres.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Vends motoculteur/motobineuse Staub 300, machine légère, maniable et fiable, 52 cm de largeur de travail, bon état, 220 euros. (1601)
✆ 06 70 64 74 12

Récolte

21 - Vends MB NH TX 34, coupe 4.60 m., 3 500 h., caisson auto détecteur perte, broyeur éparpilleur, menu paille, 17 000 euros (1801)
✆ 03 80 93 82 76 midi
03 80 93 97 69 après 20 h

38 - Vends plateau fourrager Gilibert 9m 9T pneus routiers doubles échelettes pour bottes rondes très bon état prix à débattre.
✆ 06 14 26 53 54

38 - Vends pirouette Fella 6 toupies 6m80 hydraulique TBE.
✆ 06 70 24 56 64

42 - Vends pirouette - andaineur 2 toupies Kuhn.
✆ 07 85 79 70 07

74 - Faucheuse condi Kuhn FC303Y-GL 2005, très bon état, vendu révisé 5000 euros.
✆ 06 66 57 06 20

84 - Vends Pellenc 8470 Activ Selectiv Process de 2013, 1 750h, transformée en 8490, tête récolte GR600.
✆ 06 68 14 61 05

Arbo-viti

73 - Vends enjambeur Laupretre LPH140 année 2014 TBE 2200 H, pulvé Amos 5 descente tête récolte rogneuse 2 porte-outils.
✆ 06 80 28 64 34

Épandage

74 - Vends tonne à lisier en fibre, pompe à lobes, pneus neufs, très bon état.
✆ 06 75 08 24 73

Irrigation

13 - Vends tuyaux aspersion Cepic 70 et 50 diamètre avec prise et sans prise, longueur 6m, prix à débattre.
✆ 06 83 54 59 91

38 - Vends 140 tuyaux alu d50 Perrot 6m ; 115 tuyaux pvc Perrot d50 possibilité détail.
✆ 06 50 93 61 14

Divers

01 - Vends tbé herse rota 3m herse rota + servie pirouette 2 toupies ; andaineur ; charrue 3 socs ; herse plate modifié ; cornadis ; enrubanneuse bottes enrubanné.
✆ 06 44 78 30 45

01 - Vends cornadis Jourdain 18 places gros bovins ; 6 places de jeunes bovins ; bon état + bétaillère 2 places.
✆ 06 85 52 37 03

01 - Vends 500 tuiles creuses bon état.
✆ 06 38 50 00 97
ou 06 27 33 93 47

18 - Vends semoir à maïs 4 rangs avec fertilisateur à socs et boite à microgranulés, TBE, 2.000 euros ; herse rotative Maschio DM 3000, 2002, avec rouleau packer et barre de nivèlement, attelage portacourt, TBE, 3.000 euros.
✆ 06 14 40 22 10

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m, - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1602)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Vend 50 poutres en chêne 4,20 x 0.2 x 0.1 m à prendre sur place à Laperrière - 21450 Poiseul la Ville. (1804)
✆ 06 75 02 71 69

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles. (1805)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vds élévateur 8M idéal pour noix moteur neuf parque Renaud très bon état 1 000 euros.
✆ 06 43 08 06 50

26 - Vends enrouleur Irrifrance 330m diamètre 82 Pneuride + bineuse Super Prefer 2 rangs + jantes jumelage + vis à grain sur chariot.
✆ 06 14 39 05 51

38 - Vends poutres lame colle 8x36 neuves 3 de 6 m 50 et 1 de 5 m 10500 euros les 4.
✆ 07 81 26 03 14

38 - Vends 2 vitrines commerciales réfrigérées Corico 2020 3 portes attirés 2 M et 2,5M. Vitrine réfrigérée verticale 0,50/0,50/1.90M vitrées 3 faces 1 porte.Table réfrigérée 3 portes inox. Table chauffante 2 portes coulissantes inox. Plonge 2 bacs 2,90 m.
✆ 06 07 52 34 85

38 - Vends monte foin alpin chaine 7m soufflet tube diam60 ; moulin Law 3ch ; semoir engrais Sulky 600.
✆ 04 76 53 41 49

67 - Vends très belle coupe repliable marque Moresil 7,20 m année 2017 montage New-Holland HT 30.000 euros.
✆ 06 85 10 90 89

68 - Région Mulhouse - vends calèche marathon 1 ou 2 chevaux + harnachement taille cob 800 euros.
✆ 06 18 94 89 84

69 - Corneloup J. Recherche Round baller 120x120 à chambre fixe et télescopique tout état même HS.
✆ 06 43 23 43 51

69 - Vends auto chargeuse Pottinger type LW 21 1200 euros TTC.
✆ 06 69 29 89 80

69 - Vends batteuse Case Axial Flow 5 rangs maïs 700 H d'origine.
✆ 06 73 84 54 99

71 - Vends c. cessation, trac 95 ch., fourche B.E., nourri. à veaux, pirouette 6 m, andaineur 4 m, remorques.
✆ 06 71 64 05 80

71 - Cessation vends charrue Huard, 4 socs, réversible, combiné de semis, pirouette Kuhn, 6 toupies Renault et remorque 440 DXI plateau.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Vends andaineur double rotors Fella Juras 671, année 2021, parfait état double emploi.
✆ 06 09 32 28 89

71 - Vends rampe de curage Curetable, inox, et moteur et tendeur de chaîne, divers matériel cause cessation.
✆ 03 85 79 40 83

89 - Vends cuve fuel 1 200 litres, - monte bottes moyenne densité, - brouette bottes rondes. (1803)
✆ 06 63 87 48 94 le soir

89 - Recherche lame niveleuse 3 points. (1802)
✆ 06 08 46 28 53 HR

Élevage

01 - Vends 2 chaines alimentation + plassons bas prix.
✆ 06 10 48 93 53

26 - A vendre cause retraite louve Marchand récente.
✆ 06 07 64 29 69

71 - Vends épandeur fumier Gilbert 5 T, 1975, bétaillère bois 1 b., faucheuse Kuhn, 5 disques, élévateur Calvet BR, charrue Overum, 2 socs, réversible.
✆ 06 80 55 33 95

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends Partner 1.6 hdi bv5 3 places 113000km bon état entretenu Peugeot clim 08/2018 ct ok 8900 euros.
✆ 06 23 89 66 57

71 - Vends camion bétaillère Mercedes Benz 814, mise en circulation 1992, PTAC 8,6 tonnes, 347.000 km d'origine, équipé de 6 pneus neufs à 337.000 km, bon état général, ct ok.
✆ 06 81 82 27 97

Tourisme

69 - A vendre Xarra Picasso diesel de 2010. Crochet d'attelage 208 000 km, bon état CT OK. Disponible de suite 2600 euros.
✆ 06 88 85 19 25



Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia à partir de 1 m 80 possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

21 - Achète herbe sur prairies pour fenaison, région Val de Saône. (1706)
✆ 06 86 00 02 01

42 - Vends grosse quantité de foin et enrubannage BR 120 140 stockée à l'abri.
✆ 06 46 10 10 32

52 - Vends foin luzerné, récolte 2023, bio en bottes carrées à partir de 80 euros la tonne HT, départ exploitation, transport possible. (1701)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Vends blé d'hiver, orge de printemps, petit épautre, bio, récolte 2023. (1702)
✆ 06 77 11 67 69

Fourrage

01 - Vends foin balles rondes 130x120.
✆ 06 20 01 63 18

42 - Vends foin 2023, bottes carrées 120 x 90, très bonne qualité.
✆ 06 20 80 10 88

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

88 - Foin possibilité de livraison botte carrée 90/120.
✆ 06 09 39 14 91

Terrain

69 - Vends vigne 74,5 ares appellation AOC Beaujolais Villages. Située à Marchampt. Excellente exposition..
✆ 06 33 56 20 33

69 - Vends vigne AOC Beaujolais Village à Marchampt 69 superficie 74,50 ares, très belle exposition.
✆ 06 33 56 20 33

Immobilier

42 - Recherche , exploitation agricole, ancienne ferme, terres, exploitation élevage ou lait. Discrétion assurée. Propriétés. Sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.
✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

58 - Loue 19 ha de prés. (1707)
✆ 06 15 23 21 48

Immobilier

69 - Vends maison avec cuvage (4 étages) à Salles Arbuissonnas pour viti / négoce ou event. culture champignons.
✆ 06 07 62 25 70
ou 06 83 65 68 16

73 - Loue maison 1036 Route de Curienne-La Boisserette-73190 Saint Jeoire Prieuré, 4 personnes.
✆ 04 79 84 72 57

Chasse, Étangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

69 - Chasse 21 recherche postes traqueurs pour étoffer équipe plus de 30 ans, 22 cervidés, 40-50 sangliers, 20 chevreuils, 11 weekends - Venaison partagée visite territoire possible.
✆ 06 19 43 19 97

Emploi

Offre

18 - Recrute chef/fe de production, usine de transformation et conditionnement de fourrages, CDI, à Touchay.
✆ 06 40 11 75 76

26 - ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes(F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Clioussclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires: Accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge Lebrat.
✆ 06 43 72 79 02

69 - Recherche salarié agricole à temps partiel exploitation bovins viande sect. Thizy les Bourg. Laisser message.
✆ 07 55 68 41 44

89 - Exploitation céréalière dans le 89 cherche chauffeur de tracteur avec expérience, temps complet à pourvoir de suite, possibilité logement. (1703)
✆ 06 70 36 65 53

Demande

58 - Aide agri. bovins + lait, retraite bénévole sur le 71, 39, 01, 69, 42.
✆ 07 80 62 32 19

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez ? Pour 1 travail soigné, appelez moi. Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Rencontres

26 - Femme 64 ans recherche homme sérieux, veuf ou divorcé 60-70 ans.
✆ 07 77 07 28 82

Animaux

Bovin

07 - Vends taureaux charolais 5 ans origine cadoux cause consanguinité.
✆ 06 89 09 57 15





PETITES ANNONCES

Votre spécialiste en matériel d'élevage

SAS CHAPUIS Frères

21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28

www.chapuis-freres.fr

«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND

RECHERCHE

1 MAGASINIER (H/F)

1 COMMERCIAL (H/F)

CDI - temps plein

SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise

Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Des professionnels à votre service

BECKER Frères **ARRIVAGE**

GLISSIÈRES D'AUTOROUTE

Modèles français ou allemand

58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr

58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH

SONDES GÉOTHERMIQUES - FORAGES D'EAU

02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12

secretariat@forage-eau-geoth.com

Réduisez votre facture d'eau

www.forage-eau-geoth.com

Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins

AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :

1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)

TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**

06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Cichy Manutention

concessionnaire Manitou/Yanmar

RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.

Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée. Gaec Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98**
Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard (0709)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend gros veaux d'automne et veaux de 15 mois, TGS, livraison assurée. GAEC Lechenault - St Thibault. (1603)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey. (1406)
✆ **06 31 23 56 01**

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine. (5102)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois Bouche. éleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. Gaec Touillon-Moiron. (1109)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée. Gaec Langlet 58140 Gacogne. (1113)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ **06 08 78 05 01**
ou 06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres, hivernés au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme. (1506)
✆ **06 47 59 78 09**
ou 06 37 56 84 66

69 - Vend mâle Aubrac né le 06/02/2023 - Génisses Jersiaise X tarentaise née le 8/10/2022.
✆ **07 71 27 47 78**

69 - Elevage Limousin EARL Jama vend reproducteurs HBL 18 mois TGS. Livraison possible Brignais.
✆ **06 08 10 22 44**

69 - Élevage Limousin inscrit Vds mâles reproducteurs de l'année et un taureau adulte 5 ans.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends bons taureaux aubracs.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - HBC Vends vaches suit., génisses pleines VF, taureaux repro. 18 mois, IBR OK, livr. poss. Gaec Devillard J et C, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

73 - Vends reproducteur blond Aquitaine 3 ans, 1/2 inscrit issu d'embryon père Léo.
✆ **04 79 72 02 72**

74 - Vends foin, paille, 3 génisses Holstein.
✆ **06 82 10 30 18**

88 - Vends embryons sx femelle sur une shottle ex90 92ma qui approche les 100000 kg sa mère une goldwin achetée à eurogenetique souche us mars maui les embryons sont de chief et ambrose sur le même flush embryons également de sa fille par chief les embryons sont de ambrose sx femelle.
✆ **06 08 52 64 91**

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ **Mandron Laurent**
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

07 - Vends 11 boucs adultes saanen, écornés, nés de sept 2020 à sept 2022. élevage 530 chèvres indemne CAEV, vacciné fièvre Q, suivi CSO tremblante, inscrit CL et capgènes; dispo de suite
✆ **06 82 14 98 01**
ou 06 26 58 04 90

Ovin

38 - Vends agneaux et brebis charolais.
✆ **06 81 62 15 57**

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ **06 07 96 23 40**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

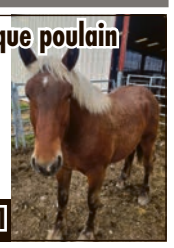
01 - Vends 1 chiot mâle Epagneul Breton né le 29-11-2023 mère 250259811808049 Siret R43326893179.
✆ **06 26 53 52 86 HR**

26 - Vends 3 chiens Cão de gado transmontano nés le 20/12/2023, 2 mâles et 1 femelle,vaccinés, pucés non LOF, élevés avec les brebis, 500 euros. N° Siret: 494 286 941 00013.
✆ **06 89 62 53 32**

39 - Vends chiots border collie nés le 03/04/24, portée de 7, inscrite LOF 2024003937, mère 250268780057747, dispo en juin.
✆ **06 88 33 93 72**

69 - Recherche 1 ou 2 chiots chasse type épagneul même croisé ou korthal ou drathar non LOF.
✆ **06 20 48 70 55**

Équin



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

MODIFICATIONS DES STATUTS

LES ALLEES DU PARC 2
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 30 C Cours du Parc
21000 DIJON
830 300 752 RCS DIJON

Suivant acte reçu le 05/03/2024 par Me Maël VIARD, notaire à DIJON :
- La gérance est dorénavant exercée uniquement par Mme Isabelle VIARD suite à la démission de M. Xavier DEBRUYNE à compter du 05/03/2024,
- Le siège social a été transféré à 30 B Cours du Parc, 21000 DIJON, à compter du 05/03/2024.
L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.
AL24013556

MODIFICATION DU CAPITAL

HADRIEN BRISSAUD SARL au capital de 5 000€ porté à 10 000 € - 4 RUE DE LORRAINE, 21200 BEAUNE 910 095 116 RCS DIJON. AGE du 24/08/2023 : augmentation du capital social de 5 000€ par apports en numéraire, ART. 7 - CAPITAL SOCIAL Anc. mention : 5 000 €. nouv. mention : 10 000€. Pour avis. La Gérance
AL24013420

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

CAP SANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 38 Rue de Metz,
21000 DIJON
838 986 537 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26/02/24, il résulte que :
- la société HOLDING GARRAUT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 185 394 euros, dont le siège social est 38 Rue de Metz, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 984 887 950 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Matthieu GARRAUT, démissionnaire.
L'article 31 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Matthieu GARRAUT a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société HOLDING GARRAUT.
- la société HOLDING DEPRET, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 38 rue de Metz, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 984 884 940 RCS DIJON, a été nommée Directrice Générale en remplacement de Clément DEPRET, démissionnaire.
L'article 31 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Clément DEPRET a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la société HOLDING DEPRET.
POUR AVIS
Le Président
AL24013474

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LAJERO
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social
5 rue Paul Emile Victor
21000 DIJON
483 407 722 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22.04.2024, l'associé unique a décidé : - de transférer le siège social du 5 rue Paul Emile Victor, 21000 DIJON au 3, ruette du Port au Riz 35430 SAINT SULIAC, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis - La Gérance
AL24013524

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL BORNET
au capital de 228 900 €
Siège social
RUE DE GEMEAUX
21380 MARSANNAY LE BOIS
892 335 449 RCS DIJON

AGE 31/12/2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 23/04/24, le capital social a été réduit d'une somme de 159 900 €, pour être ramené de 228 900 € à 69 000 € par rachat et annulation de 15 990 parts sociales. Modification des statuts : ART. 7 - CAPITAL SOCIAL Anc. mention : «Le capital social est fixé à 228 900 €» Nouv. mention : «Le capital social est fixé à 69 000 euros.» Démission de M. Roland BORNET (15 rue du Cerceau 21120 IS SUR TILLE) de ses fonctions de cogérant.
AL24013527



TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLEBER SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 27 655 000 euros
Ancien siège social
7 rue Jehly Bachellier
21121 FONTAINE LES DIJON
Nouveau siège social
17 rue Paul Thénard
21000 DIJON
879 945 434 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25/09/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 7 rue Jehly Bachellier, 21121 FONTAINE LES DIJON au 17 rue Paul Thénard, 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président
AL24013539

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

BK MOTORS BY DIJON
Société par actions simplifiée
au capital de 87 500 euros
Siège social
192 avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
444 344 600 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du Président en date du 22/04/2024, il résulte que M. Saïd KEDDAH, demeurant 24 bis rue Martenot, 21410 FLEUREY SUR OUCHE, a été nommé en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS
Le Président
AL24013540

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

I TWO B
Société civile immobilière
au capital de 1 000 000 euros
Ancien siège social
7 rue Jelhy Bachellier
21121 FONTAINE LES DIJON
Nouveau siège social
17 rue Paul Thénard
21000 DIJON
902 876 531 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 11/01/2024 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 7 rue Jelhy Bachellier, 21121 FONTAINE LES DIJON au 17 rue Paul Thénard, 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance
AL24013541

In Extenso ENTREPRENEZ L'AVENIR.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE GENERALE DE RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS (SGRT)
SARL au capital de 5 000 €
Siège social
12 rue Champeau
21850 SAINT-APOLLINAIRE
914 495 742 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 23/04/2024, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 9 impasse Pierre Miquelet, 21310 BEIRE-LE-CHATEL au 12 rue Champeau, 21850 SAINT-APOLLINAIRE à compter du 01/05/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 « SIEGE SOCIAL » des statuts.
AL24013557

MODIFICATIONS DES STATUTS

PIN HYDRO SERVICES
SARL au capital de 120 000 €
Siège social
4 Rue de Meuvain 21220 FIXIN
479 066 748 RCS DIJON

Par AGE du 19/04/2024, il a été décidé : de transférer le siège social à LONGVIC (21600) Rue des Vieilles Vignes, à compter du 19/04/2024 ; de nommer CAC Titulaire : M. DOMAISON Cyril, demeurant 865 Chemin des Lazaristes 01000 Saint Denis lès Bourg, en remplacement de M. BERTRAND Jean Jacques ; de nommer CAC Suppléant : LE KAB AUDIT, ayant son siège social 1 Avenue de l''Europe 01100 Oyonnax (405 381 724 RCS Bourg en Bresse) en remplacement de M. DOMAISON Cyril ; la transformation de la société en SAS à compter du 19/04/2024, d'approuver les statuts de la société sous sa nouvelle forme ; de nommer en qualité de Président à compter du même jour, sans limitation de durée, la société GROUPE FREDERIC PIN dont le siège social est à SAINT PRIEST (69800) Rue de Champdolin (512 080 482 RCS LYON); de prendre acte de la cessation à compter du même jour, des fonctions du gérant. Les actions ne peuvent être cédées, sauf entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des décisions collectives ordinaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux décisions des AG. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Dépôt légal : Greffe du TC de DIJON
AL24013570

NON DISSOLUTION

Perte de la moitié du capital social
Dénomination : SG MACONNERIE.
Forme : SARL.Capital social : 5000 euros.
Siège social : 2 RTE DE JOSSIGNY, 21820 LABERGEMENT-LES-SEURRE.
891334757 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2022, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
AL24013575

MODIFICATIONS DES STATUTS

MAISON DAVOUT-GALLICE
SAS au capital de 810 €
porté à 10 000 €
Siège social
17, Rue du Vieux Château
21640 VOUGEOT
843 763 400 RCS DIJON-

Du procès-verbal de l'AGE en date du 17/04/24, Du certificat de dépôt des fonds établi le 19/04/24 par la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,
Du procès-verbal des décisions du Président du 23/04/24 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 9 190 € par émission de 919 actions nouvelles de numéraire, et porté de 810 € à 10 000 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.Par décision de l'AGE en date du 17/04/24 l'objet social a été étendu aux activités de : « dans le cadre de l'oenotourisme, transport des clients dans des véhicules n'excédant pas neuf places ». L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
AL24013583

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL B.R.E.G
Société à responsabilité limitée
Ancien capital : 10 000 euros
Nouveau capital : 200 000 euros
Siège social
4 ROUTE NATIONALE 5
21110 LONGEAULT-PLUVAULT
RCS DIJON 852 747 047

Aux termes des décisions de l'assemblée générale du 05/02/2024, il résulte que :
A compter du 05/02/2024 :
Le capital de 10 000 € a été augmenté de 190 000 €, pour être porté à 200 000 €, par incorporation de réserves.
L'article 7 « capital social » et l'article 8 « PARTS SOCIALES » des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis
AL24013603

NON DISSOLUTION

AU CHINEUR BOURGUIGNON
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social
4 Route NATIONALE 5 21110 LONGEAULT
RCS DIJON 850 284 05

Aux termes du procès-verbal du 25 JANVIER 2024, l'associé unique, statuant conformément à l'article L 225-248 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.
AL24013602

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

G.B.A.E
SARL au capital de 2 337 860 €
Siège social
Rue Jacques Germain
21420 Savigny lès Beaune
421 007 782 RCS de Dijon

Le 11/04/2024, La décision unanime des associés a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : GROUPE EBDH Mention au RCS de Dijon
AL24013586

// DIVERS

AVIS

Par délibération de la commission permanente du 4 décembre 2023, le Président du Conseil Départemental de Côte met en œuvre une procédure de déclaration de projet relative aux parcelles BT05 et BT04 emportant la mise en compatibilité du PLU d'Auxonne. L'objectif poursuivi par cette déclaration de projet est de modifier les règles d'urbanisme pour mettre en œuvre un projet de construction de légumerie départementale. La zone à urbaniser sera étendue sur une surface de environ 1 ha prise en zone A.
Cette procédure est soumise à concertation préalable dont les modalités définies par la délibération de la commission permanente du 4 décembre 2023 sont les suivantes :
- un dossier technique en version papier est tenu à disposition du public en mairie d'Auxonne et au siège communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône, Ancienne route nationale 21130 AUXONNE, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de la procédure. Ces dossiers seront accompagnés de registres dans lesquels le public pourra faire part de ses observations;
- le dossier technique en cours de réalisation sera également téléchargeable sur le site internet du département à l'adresse suivante : https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-3
- les observations relatives à la mise en compatibilité par déclaration de projet peuvent également être adressées par courrier à M. le président du Conseil Départemental de Côte d'Or et par mail à l'adresse suivante : dgsd.paddt.deea.saap@cotedor.fr
La délibération mentionnée précédemment est tenue à disposition du public au siège de la commune d'Auxonne et de la communauté de communes Auxonne Pontailler Val de Saône.
AL24013573

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 15 février 2021, Monsieur Daniel Marcel DEHER, en son vivant retraité, demeurant à LONGEAULT-PLUVAULT (21110) 8 rue Roulotte , né à DIJON (21000), le 24 septembre 1938, célibataire, décédé à LONGEAULT-PLUVAULT (21110) (FRANCE), le 21 février 2024.
A consenti un legs universel, consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil, le 2 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
AL24013526

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Au terme d'un acte reçu par Me BILLOD, le 17 avril 2024
Monsieur PANTZER Christophe et Madame DIDIER Cécile, demeurant ensemble à ARCONCEY (21320) 4 Place de l'Église, mariés à la mairie de MERY-SUR-OISE, le 1er juin 1991, sous le régime de RÉGIME LÉGAL DE LA COMMUNAUTÉ DE BIENS, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union,
Ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE.
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Maître Denis BILLOD, notaire à POUILLY-EN-AUXOIS 21320 3 rue Bordereau.
Maître Denis BILLOD, notaire à POUILLY-EN-AUXOIS (21320) 3 rue Bordereau
Pour avis et mention.
Me BILLOD, notaire.
AL24013533

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe en date du 20 janvier 2024, M.Pierre Serge MOUSSOT, né à CHEVANNES CHANGY (58) le 24septembre 1945, demeurant à PLOMBIERES LES DIJON (21) 52 rue Albert Rémy, décédé à TALANT (21) le 16 février 2024, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Valérie PLANÇON, notaire à VARZY(58), suivant procès-verbal en date du 06 avril 2024, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire de DIJON le 10 avril 2024.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Valérie PLANÇON, notaire à VARZY (58210) 8 boulevard Dupin,référence CRPCEN 58044, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal de dépôt et de description du testament.
Pour avis.
Me Valérie PLANÇON.
AL24013548

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BURGUNDY JEEPER
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation
12 chemin de la Chau
21200 BEAUNE
914 882 287 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2024 à BEAUNE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Charles NINOT, dmt à BEAUNE (21200) – 12 chemin de la Chau, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le Liquidateur
AL24013482

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE MANDARIN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 150 000 euros
Siège social et de liquidation
7 avenue du 1er Consul
21000 DIJON
479 819 500 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023 à DIJON, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Valérie QUENEAU, demeurant 20 bis rue de l'Aule - 21410 FLEUREY SUR OUCHE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur
AL24013544

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

DISSOLUTION

SCEA FREMIOT
Société Civile d'Exploitation Agricole
en liquidation
au capital de 23 500 euros
Siège social
1 Bis Place de la Mairie
21380 SAVIGNY LE SEC
795 290 121 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22 avril 2024, la collectivité des associés de la SCEA FREMIOT a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Hervé FREMIOT, demeurant Es Effossottes – Route de Norges – 21380 SAVIGNY LE SEC, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 1 Bis Place de la Mairie – 21380 SAVIGNY LE SEC.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur
AL24013554

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/04/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ENERJUG Objet social : L'installation de fibres optiques, L'installation de panneaux photovoltaïques à des fins de production d'électricité ; L'installation de borne électrique pour le rechargement de voiture ; Les prestations de petit bricolages dites hommes toutes mains (hors activités réglementées du bâtiment en vertu de la loi du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle) ; Le nettoyage de locaux ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Siège social : 4 Place Galilée 21000 Dijon. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. CHAFA Jugurtha, demeurant 4 Place Galilée 21000 Dijon Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Si la société devient pluripersonnelle : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS de Dijon
AL24013438

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

EVASION PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ZAC La Lisière
21560 BRESSEY SUR TILLE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRESSEY SUR TILLE du 05/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : EVASION PAYSAGE
Siège social : ZAC La Lisière, 21560 BRESSEY SUR TILLE
Objet social : Activité de paysagiste, Création, aménagements et entretien de parcs, jardins ainsi que les agencements extérieurs, Vente de végétaux et matériaux,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 5 000 euros
Gérance : M Jessy REIGNARD dmt 4 rue des Champs Raviers, 21440 ST MARTIN DU MONT et M. Julien COUQUEBERG dmt 11, rue Saint Prudent, 21110 IZIER
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis- La Gérance
AL24013453

AD2K RENOV
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
8 rue de la Tuilerie
21170 AUBIGNY EN PLAINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUBIGNY EN PLAINE du 04/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AD2K RENOV
Siège : 8 rue de la Tuilerie, 21170 AUBIGNY EN PLAINE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Travaux d'installation électrique ; Second œuvre
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Fabien EBRARD, demeurant 8 rue de la Tuilerie, 21170 AUBIGNY EN PLAINE
Directeur général : Kelly ORSINET, demeurant 38 Avenue Chandon 92230 GENNEVILLIERS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président
AL24013516

SAS DE LA MARRONNIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 3000 euros
Siège social
20, rue de la Marronnière
21190 MERCEUIL
En cours d'immatriculation
RCS de DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MERCEUIL du 23/04/2024, effet au même jour, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DE LA MARRONNIERE
Siège : 20, rue de la Marronnière, 21190 MERCEUIL
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3000 euros
Objet : La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; La prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte tant en France qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles ou civiles, créées ou à créer par voie de constitution de société, apport, souscription d'actions, d'obligations ou autres titres, acquisition de droits sociaux en nom collectif, en commandite ou en participation, fusion, alliance ou par tous autres moyens ou sous toutes autres formes ; L'acquisition et l'attribution à son profit de tous biens meubles et immeubles,l'exploitation de ces biens, leur vente et leur apport en société ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales,chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Benjamin PIDET, demeurant 20 rue de la Marronnière à MERCEUIL (21190),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS. Le Président.
AL24013528

CONSEIL Avocat

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DU CRAQUELIN
Au capital de 1 000 €
5 Place de la libération 21320 POUILLY-EN-AUXOIS
Suivant ASSP en date du 08/04/2024, il a été constitué la Société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DU CRAQUELIN
Siège social : 5 Place de la libération 21320 POUILLY-EN-AUXOIS
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Objet social : acquisition et construction de tous types d'immeubles, à usage d'habitation mixte, commercial ou professionnel ainsi que leur exploitation par bail ou autrement,
Capital social : 1 000 € dont apports en numéraires 1 000 €
Co-Gérants : Mme Anne-Laure MINN demeurant 16 rue du Ruisseau Hameau de Panthier 21320 CREANCEY M. Baptiste CUBILLE demeurant 111 B, Route de Corcelles 21000 DIJON,
Clause d'agrément de nouveaux associés tiers : majorité des 2/3 des parts du capital social
Immatriculation : RCS DIJON
AL24013529

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société BGD WINE DISCOVERY, SARL au capital de 1 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 4 Rue Richebourg, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, Objet social : Le commerce et e-commerce de boissons ainsi que de produits régionaux et accessoires autour du vin ; Le commerce de planches gourmandes ; L'animation d'ateliers de dégustation de vins, spiritueux, bières et boissons sans alcool ; L'organisation d'activités en lien avec la découverte du vignoble ; Le transport de personnes en VTC. Le gérant est Monsieur Jean-Lou BRUCKERT, demeurant 12 Impasse des Tanneries 21640 GILLY LES CITEAUX.
Pour avis - La Gérance
AL24013531

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 19/04/2024, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : NIVEOLE
Siège social : 29 Rue de Genlis - 21560 ARC SUR TILLE
Objet social : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favo-

ANNONCES LÉGALES

riser le développement. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Catherine VANDRIESSE et Monsieur Philippe VANDRIESSE, demeurant 29 Rue de Genlis - 21560 ARC SUR TILLE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant plus des deux tiers du capital.
Pour avis
La Gérance

AL24013532

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/04/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SASU PEAK FOCUS
Objet social : En France et dans tous pays ; l'évènementiel sous toutes les formes et par tout moyens, et l'achat et la vente lié à l'évènementiel et activités annexes
Siège social : 1 rue du Stade, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
Capital : 400 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON
Président : Monsieur HABIB Olivier Brahim, demeurant 1 rue du Stade, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Clause d'agrément : Les actions contiennent une clase d'agrément des cessions de parts

AL24013566

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) du 15 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : NOUR WINES
Siège social : 10 Rue Chardonnay - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
Objet social : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'étranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole ; la prestation et le conseil en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de service et conseil ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture ; l'organisation de dégustations de vins et alcools ; l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroir, d'épicerie fine.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2.000 euros constitué uniquement par apports en numéraire
Gérance : Monsieur Yvan JOBARD demeurant 16 Rue des Forges – 21190 MEURSAULT
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24013601

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 29 avril 2024, il est constitué la société dénommée MARCYR, présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société par actions simplifiée
DENOMINATION : MARCYR
CAPITAL : 1.200.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 1 rue du Moulin – 21110 MAGNY SUR TILLE
OBJET :
- La société a pour objet principal d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité dans le secteur de la distribution. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes, dans tous secteur économique.
- La société a également pour objet :
* l'acquisition, la cession de tout immobilier soit directement, soit indirectement par des participations dans des sociétés à prépondérance immobilière,
* la gestion de l'immobilier figurant à l'actif de la société ou la gestion de toute prise de participation dans des sociétés à prépondérance immobilière,
* l'acquisition, la propriété, l'administration et la gérance de tous biens mobiliers ;
- La société a en outre, pour objet de réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique ainsi que de programmes, logiciels, et procédés,
- la société a de même pour objet l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment, en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale,
- en fin et plus généralement, la société a pour objet de réaliser toutes opérations, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement, tant en France qu'à l'étranger.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Les cessions d'actions entre actionnaires peuvent être effectuées librement.
Toutes les autres cessions ou transmissions (y compris les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant), en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
PRESIDENTE : Madame Marion CHARPENTIER, demeurant 1 rue du Moulin – 21110 MAGNY SUR TILLE.
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Cyril SCHEUBEL, demeurant 1 rue du Moulin – 21110 MAGNY SUR TILLE
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis

AL24013607

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS DES STATUTS

ALEXANDRA BOULLE

SASU au capital de 100 €
Siège Social
50 rue Gilbert Cesbron
75017 PARIS 17
912163326 RCS de PARIS

L'associé unique, en date du 05/02/2024, a décidé de transférer le siège social au 176 Le Saulois 58440 LA CELLE SUR LOIRE et d'effectuer les modifications suivantes au 05/02/2024 : - La transformation de Société par Actions Simplifiée à associé Unique à Société A Responsabilité Limitée unipersonnelle - Le transfert de siège social du 50 rue Gilbert Cesbron, 75017 Paris au 176 Le Saulois, 58440 Le Celle sur Loire - La modification de l'objet social qui passe des activités d'apporteurs d'affaires, achats et revente de mobilier à l'activité d'architecte d'intérieur, de décoration, de conseil en aménagement d'intérieurs et organisation d'espaces. Présidence : Alexandra BOULLE 176 Le Saulois 58440 LA CELLE SUR LOIRE Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24013508

Vincent KOUKOYAN
299, av. de Saint-Antoine
13015 Marseille

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ZADIG 2014

SARL au capital de 10 000 €
Siège social
57 AV DE VERDUN
58300 Decize
807 500 400 RCS de Nevers

L'AGE du 22/04/2024 a décidé de transférer le siège social ALLEE MARCEL MERLE LIEU DIT LES HALLES STADE NAUTIQUE 58300 Decize, à compter du 01/05/2024. Mention au RCS de Nevers

AL24013546

LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE
Société d'Avocats
57, rue du Clos Notre Dame
CS 79913
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

VALENJE

au capital de 30 000 euros
Sise 18 route de Champvert
58300 DECIZE
RCS NEVERS 919 448 043

Lors de l'AGE en date du 19 mars 2024, statuant dans les conditions prévues par la Loi, il a été décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : La société, précédemment sous forme de société à responsabilité limitée, a adopté celle de société par actions simplifiée
Ont été nommés : La société CORVAHIE,SAS au capital de 30000 euros sise 10 Rue des Fauvette 03110 ESPINASSE VOZELLE- RCS CUSSET 978 109 239
Mention sera portée au RCS NEVERS

AL24013549

FIDAL
AVOCATS
23 rue Hubert Curien
87000 LIMOGES

MODIFICATION DU CAPITAL

SCATERING USON PLUS

SASU au capital de 50 000 €
Siège social
5 rue Denis Papin
Parc d'activités
58640 VARENNES VAUZELLES
831 209 820 RCS NEVERS

Suivant décisions du 4 mars 2024, l'associée unique a : augmenté le capital social d'un montant de 300 000 €, pour le porter de 50 000 € à 350 000 € ; réduit le capital social d'un montant de 300 000 € : à hauteur de 220 214,73 € motivée par les pertes et à hauteur de 79 785,27 € non motivée par les pertes. Le capital social est fixé à 50 000 €. Suivant décisions du 19 avril 2024, le Président a constaté la réalisation définitive de la réduction de capital social.

AL24013550

NOMINATION D'ASSOCIÉS

SCI JOST COURCELLES

SCI au capital de 396,37 €
Siège social
30 RUE DE LA CROIX SAINT ETIENNE
58180 Marzy
418 531 356 RCS de Nevers

L'AGE du 08/04/2024 a nommé associés M SAUNIER Jean Louis et Mme BOTTI Danièle, demeurant 30 rue de la Croix Saint Etienne 58180 Marzy en remplacement de M. HAUT-COEUR SAUNIER Jean et de Mme HAUT-COEUR SAUNIER Emma Mention au RCS de Nevers.

AL24013552

NOMINATION D'ASSOCIÉS

SCI NATION CHARONNE

SCI au capital de 396,37 €
Siège social
30 RUE DE LA CROIX SAINT ETIENNE
58180 Marzy
418 531 752 RCS de Nevers

L'AGE du 08/04/2024 a nommé associés M SAUNIER Jean Louis et Mme BOTTI Danièle, demeurant 30 rue de la Croix Saint Etienne 58180 Marzy en remplacement de M. HAUT-COEUR SAUNIER Jean et de Mme HAUT-COEUR SAUNIER Emma Mention au RCS de Nevers.

AL24013553

MODIFICATIONS DES STATUTS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PASTEUR

Société civile immobilière
au capital de 762,25 euros
Siège social
10 avenue du Général Cheutin
58130 GUERIGNY
349 707 315 RCS NEVERS

Le 21.03.2024, l'associé unique a décidé :
- transfert du siège social : 17 avenue du Général Cheutin à compter de ce jour
- nomination d'un gérant : Monsieur François DURAT demeurant 17 avenue du Général Cheutin 58130 GUERIGNY
Pour avis.

AL24013577

MODIFICATIONS DES STATUTS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ZONE D'ACTIVITE DE VILLEMENANT

Société civile immobilière
au capital de 8 384,70 euros
Siège social
10 avenue du Général Cheutin
58130 GUERIGNY
349 612 580 RCS NEVERS

Le 21.03.2024, l'associé unique a décidé :
- transfert du siège social au 17 avenue du Général Cheutin à compter du même jour
- nomination d'un gérant : Monsieur François DURAT demeurant 17 avenue du Général CHEUTIN 58130 GUERIGNY
Pour avis.

AL24013578

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BAR DU COMMERCE

SAS au capital de 100 €
Siège social
5 RUE DU COMMANDANT BLIN
58290 Moulins Engilbert
987 382 595 RCS de Nevers

L'AGE du 17/04/2024 a nommé président M. CHRISMENT GERARD, demeurant 5 rue Gaston Blin 58290 Moulins Engilbert en remplacement de Mme GUILLOT SYLVIA. Mention au RCS de Nevers.

AL24013581

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BOIS FORESTS SYLVICULTURE

SARL au capital de 7622.42 €
Siège social
27 ROUTE D'AUXERRE
58500 CLAMECY
414 281 782 RCS NEVERS

Suivant procès-verbal en date du 07 11 23 l'AGE a pris acte du transfert du siège social à la Ferme les Barlets 58500 Pousseaux et de la nomination de M. Geoffroy Fourrier demeurant 8 place de la Visitation 49100 Angers en qualité de cogérant.Mentions au RCS de Nevers.

AL24013582

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

La société L'AMI VILLAGE, SAS au capital de 100 € ; Siège social : 8, rue des Ecoles (58150) TRACY SUR LOIRE, RCS NEVERS N° 904 590 759 a pris acte de la démission à compter du 31/03/2024 de Mme Elodie DUROT de son mandat de directrice générale qui n'est pas remplacé.
Pour avis : Arnaud DOISNE, Président.

AL24013588

DIRECTEUR GÉNÉRAL

ADCF

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 6 rue du Commerce
58330 ST SUALGE
977866573 RCS NEVERS

Le 06.03.2024, l'AGE a décidé : démission du Directeur général
Mention caduque : Monsieur Cédric FERRARI, Directeur général demeurant Les Fosses - 58130 Vaux d'Amognes
Pour avis.

AL24013604

MODIFICATIONS DIVERSES

SCEA DES LOUONNES

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 525 000 Euros
Siège social : Paroy – 58500 OISY
RCS NEVERS – N° 792 481 673

Suivant délibération d'AGE du 23 avril 2024, les associés ont agréé à effet du même jour :
- la nomination en qualité de co-gérante de Mme Brigitte PICQ, demeurant à Paroy – 58500 OISY
- l'augmentation du capital social de 150 000 Euros par incorporation de créances pour le porter à 675 000 Euros.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24013605

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire àCORBIGNY (58800), le 25 avril 2024, il a été constaté :
1° La résiliation de location gérance consentie le02/02/2023 suivie d'un avenant du 13/02/2023 par la commune de GUIPY ayant son siège à GUIPY (58420), Le Bourg, n° INSEE215801325 à Mr PINTO Paulo né le 02/12/1970 - RCS de Nevers 878 107 978, demeurant à GUIPY (58420), 27, rue Saint Jacques de Compostelle à compter du 25/04/2024 sans indemnité.
2° La location gérance par la commune de GUIPY (58420), susnommée à Mme Ana Maria NOGUEIRA MARQUES, épouse PINTO (née le 16/07/1973) demeurant à GUIPY (58420), 27, rue Saint Jacques de Compostelle,
D'un fonds de commerce de débit de boissons, bimbeloterie,confiserie, carterie, restauration rapide, dépôt de pains et point chaud pour cuisson du pain, alimentation, dépôt de gaz, tabac, plats à emporter et tous articles s'y rapprochant, exploité à GUIPY(58420), sous le nom « UN COIN DE CAMPAGNE » à compter de l'inscription du locataire gérant au RCS de Nevers, pour une durée de TROIS (3) ans,renouvelable par tacite reconduction.

AL24013579

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 16 avril 2024, enregistré le 24 avril 2024 dossier 2024 00007781 Référence 5804P01 2024 N 00225.
La société dénommée LA MARÉE, Société par actions simplifiée au capital de 4000 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 8, rue des Boucheries, identifiée au SIREN sous le numéro 850701236 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
A vendu à :
La société dénommée LA CANTINE IDEALE, Société par actions simplifiée au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à PARIS (75012), 79, rue de Wattignies, identifiée au SIREN sous le numéro 915364749 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.
Un fonds de commerce de BAR BRASSERIE SNACK, exploité à NEVERS (58000), 8 rue des Boucheries.
Moyennant le prix de : QUARANTE-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (48 360,00 €) en ce compris le stock pour la somme forfaitaire de MILLE EUROS (1 000,00 €).
Ce prix s'applique, savoir :
Aux éléments incorporels (fonds de commerce et licence IV) : VINGT TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE EUROS (23 460,00 €)
Aux éléments corporels (dont stock 1 000,00 €) pour : VINGT QUATRE MILLE NEUF CENTS EUROS (24 900,00 €).
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office Notarial de Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 rue Henri Barbusse, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis unique

AL24013596

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 19 avril 2024, enregistré le 24 avril 2024 dossier 2024 00007782 Référence 5804P01 2024 N 00224
Monsieur Thierry Antoine Noël BESSON, demeurant à NEVERS (58000), 4, rue Antoine Desforges, époux de Madame Jocelyne Eliane Solange GOBY,
A vendu à :
La société dénommée LE PETIT FRAIS, SARL au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 11B rue Faidherbe, identifiée au SIREN sous le numéro 925215410 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de LE PETIT FRAIS DE FAIDHERBE, exploité à NEVERS (58000), 11 B Rue Faidherbe.
Moyennant le prix de : TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 €).
Ce prix s'applique, savoir :
Aux éléments incorporels pour TROIS MILLE EUROS (3 000,00 €).
Aux éléments corporels pour VINGT SEPT MILLE EUROS (27 000,00 €).
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office Notarial de Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 rue henri Barbusse, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis unique.

AL24013597

// DIVERS

Etude de Maître Thibaut MARIE
Notaire à NEVERS (58000)
1 rue Saint Martin
CRPCEN n°58002

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :
Monsieur Gilbert Maurice DAGUIN, Retraité, et Madame Odile Françoise Michèle TISSIER, Retraitée, demeurant ensemble à NEVERS (58000) 39 rue de Marzy.
Monsieur est né à NEVERS (58000) le 25 janvier 1953,
Madame est née à NEVERS (58000) le 31 août 1953.
Mariés à la mairie de NEVERS (58000) le 22 mai 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.
Notaire rédacteur de l'acte : Maître Thibaut MARIE.
Date de l'acte : 12 avril 2024.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
POUR AVIS ET MENTION
Maître Thibaut MARIE,Notaire

AL24013521

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 21 octobre 2000, Madame Solange Anne JAMET veuve et non remariée de Monsieur Charilaos KONSTANTINIDIS ayant demeuré à VARENNES-VAUZELLES (58640), 2, route du Bois Sabot, née à LANGERON (58240), le 22 octobre 1922 et décédée à VARENNES-VAUZELLES (58640), le 29 septembre 2023 a institué un légataire universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Inès HENNO, notaire à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240), 34 avenue du Général de Gaulle est chargé du règlement de la succession le 25 avril 2024 dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 25 avril 2024.
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Inès HENNO. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013572

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me KOWAL, notaire à CORBIGNY (58800),22 avenue du champ de foire, le 23/04/2024, M GUYON Eddy Pierre Alain, chauffeur SPL, et Mme Lynn Elizabeth SIMLER,manager de vente, demeurant ensemble à CERVON (58800), 6Route du Fourneau - Cuzy, mariés à CERVON (58800) sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts le 02/03/2024, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparation de biens.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la date de parution du présent avis, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier à Me KOWAL, notaire à CORBIGNY.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auTribunal Judiciaire.
Pour avis et mention.
Me Sophie KOWAL, notaire.

AL24013590

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution, ou location tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de Verneuil (58) 1 ha 26 a 85 ca 'DOMAINE SEGUIN' : A-1180
Cmne de Tracy-sur-Loire (58) 26 a 29 ca 'LA COTE' : B-0330 - 'LES VALLEES' : B-0962-0992 - 'LES VALLEES DE VILMOY': C-0431 - 'LES RECHINES CAILLOTTES' : C-0470-0531
Cmne de Dun-sur-Grandry (58) 1 ha 51 a 40 ca 'ENTREDOURY' : ZI-0003
Cmne de Béard (58) 3 ha 87 a 12 ca 'OUCHE CHAMEAT' : B-0018-0281 - 'LES GANCHES' : B-0046
Cmne de Livry (58) 8 ha 06 a 97 ca 'LA PERSONNERIE' : ZB-0003-0004-0005-0006 - 'LES PARTERRES' : ZI-0009
Cmne de Monceaux-le-Comte (58) 73 a 89 ca 'LA CROIX ROUGE' : AB-0030*
Cmne de Cervon (58) 78 a 10 ca 'LES EGAUX' : AI-0065
Cmne de Cercy-la-Tour (58) 2 ha 14 a 60 ca 'GRANDS PRÉS DE L ALENE' : E-0230
Cmne de Magny-Cours (58) 27 a 30 ca ' LE DARLOT' : A-0459-0463
Cmne de Onlay (58)
Biens loués sur partie
37 ha 68 a 24 ca '
LES CHETIFS GARAS' : A-0021-0022 - 'LES GRANDS CHAMPS' : A-0188-0189 - 'CHATEAU DE LEVAULT' : A-0107*-0108*-0109-0110 - 'LES TERRES EXCOMMUNIEES' : D-0393 - 'LA PRAIRIE' : D-0028-0029-0030* - 'PRE DE LA RIVIERE' : D-0020 - 'LES GRANDS RATOIS' : D-0050
Et, par extension
Cmne de Préporché (58) 13 ha 14 a 10 ca 'CHAMPS DE LICHARD' : ZB-0036* - 'CHAMP LASSETTE' : ZK-0023 - 'LES GOURGOLLES' : ZL-0016 - 'BOIS DES CHARMES': ZL-0116-0118 - 'LES GOUTTES' : ZL-0056 - 'LA PICHEROTTE' : ZM-0040 - 'SUR LES PREILLES' : ZN-0094 - 'SOUS LE BOIS' : ZO-0147* - 'LA CORVAS' : ZO-0270 - 'PIERRE COUTIN' : ZO-0072 - 'LES POMMERAS' : ZP-0030
Cmne de Villapourçon (58) 1 ha 90 a 32 ca 'BOIS DE LA BROSSE' : A-0061
Cmne de Maux (58) 15 ha 18 a 40 ca 'LES TOULES' : B-0141-0142 - 'MONT' : B-0405-0406-0407 - 'LA VIGNE' : B-0408
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de Chevannes-Changy (58) 3 ha 00 a 00 ca 'LE CHAMP DE LA VIGNE' : A-0119
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/05/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013591

Regardez-nous sur YouTube

ANNONCES LÉGALES
Vos annonces légales au meilleur prix
Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.
www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI P.C.W
Société civile immobilière
au capital de 1 200 euros
Siège social
9 avenue du 8 mai
58140 LORMES
Siège de la liquidation
13 rue du 8 septembre
58800 CERVON
RCS NEVERS 502 086 630

Aux termes d'une délibération en date du 20 avril 2024,l'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les formalités de clôture de liquidation seront effectuées auprès du greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le liquidateur

AL24013511

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC DE CHARRY
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 191.933,31 €
Siège social : « Charry »
58330 BONA
R.C.S. NEVERS 402 951 321

Le 01/12/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023. Monsieur Olivier BLOT, et Monsieur Fabrice BLOT demeurant Charry 58330 BONA a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé Charry 58330 BONA.
Pour avis.

AL24013512

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EISDEN
Société civile
au capital de 96 300 euros
Siège social : 13 RUE VOLTAIRE
VERNUCHE
58640 VARENNES VAUZELLES
441 872 546 RCS NEVERS

Le 23/04/24, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013525

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE NIVERNAISE DE CONSTRUCTION COUVERTURE ET RENOVATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
Pinay
58320 PARIGNY LES VAUX
Siège de la liquidation
Pinay
58320 PARIGNY LES VAUX
RCS NEVERS 391 465 390

Le 31.01.2024, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.01.2024. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL24013568

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GB PHARMA
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 20 000 €
Siège social : Rue de Verdun - 58640 VARENNES-VAUZELLES
538 460 478 RCS NEVERS

Mme Ghislaine BARRIERE dt à NEVERS (58) - 35, rue Paul Bert, Associée Unique et liquidateur, a, par décisions du 26/04/2024, approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24013593

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT PEREUSE du 15 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DES JONQUILLES
Siège : 41 route des Fontaines, 58110 SAINT PEREUSE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 9 000 euros
Objet : la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, la production agricole, les travaux agricoles et la location de matériel
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Cédric BERNIER, demeurant 35 route des Fontaines, 58110 SAINT PEREUSE
Directeur général : Mme Alexandra BERNIER, demeurant 39 route des Fontaines, 58110 SAINT PEREUSE
POUR AVIS, le Président

AL24013489

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS du 18 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS ROY SOLEIL
Siège : Le Crot Ravard, 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 7 000 euros
Objet : production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : M. Sébastien ROY, demeurant Le Crot Ravard, 58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
POUR AVIS, le Président

AL24013495

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/04/2024, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : LES TERRES EQUESTRES
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, l'échange, la propriété, l'administration, et l'exploitation par bail, location ou autrement, la mise à disposition gratuite de tout associé, de tous biens mobiliers et immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de tous biens mobiliers et de de tous biens et droits immobiliers.
Siège social : 94/96 ROUTE DE MOULINS 58390 DORNES.
Au capital de : 1 000 €. Mode de cession de parts sociales : Toute cession de parts sociales, à titre gratuit ou onéreux, est soumise à l'agrément de tous les associés, y compris les cessions entre associés, conjoints, partenaires pacsés, ascendants et descendants.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Gérance : Mme DECONDE LE BUTOR HELOISE demeurant 325 RUE BUFFON 06110 LE CANNET, Mme DECONDE LE BUTOR ELISABETH demeurant CHEMIN DE ST MARC 06130 GRASSE.

AL24013510

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATILLON EN BAZOIS du 22/04/24 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JORASA
Siège social : Rue du Canal, 58110 CHATILLON EN BAZOIS
Objet social : Toutes activités de restauration rapide, pizza, snack et de bar, exploitation d'une licence 4.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 900 euros
Gérance : Monsieur Johannes BAHL et Madame Marie BAHL, née HEYMANN demeurant ensemble 9 Route du Taillis – 58110 ROUY, Madame Raphaëlle TAESCH demeurant 5 Rue des Prairies – 58110 MONTAPAS.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24013523

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATEAU CHINON VILLE du 24/04/24 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique
Dénomination sociale : À la pointe de mes ciseaux
Siège social : 23 boulevard de la république, 58120 CHATEAU CHINON VILLE
Objet social : Toute activité de coiffeur mixte et barbier et la vente de produits et accessoires s'y rapportant.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros en numéraire
Gérance : Madame Aline DETRET, demeurant 5 Rue du Poirier Vert 58120 CORANCY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24013537

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 01/05/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination :
DESIGNCONCEPTAGENCEMENT
Nom Commercial : DESIGNCONCEPTAGENCEMENT
Siège Social : RN 151 la tuilerie 58400 NARCY
Capital : 500 €
Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Courtage en conception et réalisation de travaux, réparation, rénovation, décoration, agencement, construction, extension, L'activité de donneur d'ordres aux professionnels, apporteur d'affaires ; L'accompagnement, l'assistance et le suivi de travaux ; L'étude et la conception de projets ; La passation de marchés de travaux avec un maître d'ouvrage ou avec des sous-traitants, passation de contrats de louage d'ouvrage Toute activité de Conseil et démarche commerciales sur les métiers du bâtiment, de l'habitat et des énergies, Toute activité de négoce se rapportant directement ou indirectement à l'objet social pré-cité. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus
Durée : 99 ans
Président : M. BOUDIN SEBASTIEN RN 151 la tuilerie 58400 NARCY
Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24013551

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/04/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : N-CYBEREXPERTISE
Sigle : N-CE
Objet social : La société a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger :• La prestation de services en cybersécurité, audit et conseil en sécurité des systèmes d'information ;• La prestation de responsable de la sécurité des systèmes d'information à temps partiel ;• La formation dans les domaines de la cybersécurité.Et plus généralement, toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
Siège social : 6 Lotissement la tuilerie des Blots, 58390 DORNES
Capital : 5 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS
Président : Monsieur DOLISY Nicolas, demeurant 6 Lotissement la tuilerie des Blots, 58390 DORNES
Admission aux assemblées et droits de votes : L'actionnaire unique vote les décisions ordinaires ou extraordinaires de manière unilatérale lors d'une assemblée générale.

AL24013562

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/03/2024, il a été constitué une SCEA présentant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE FERME DU DEFANT
Objet social : Entreprise agricole. Siège social : 5 Chemin du Devant Lieu-dit Pommereau 58230 MOUX EN MORVAN.
Au capital de : 2 000 €.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Gérance : M. COENEN François demeurant 5 Rue du Hautmont 59830 COBRIEUX.

AL24013564

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 05/04/2024, il a été constitué une EURL dénommée MORVAN 58
Objet social : Restauration et commerce de détail
Siège social : 4 route des iles 58120 CHAUMARD
Capital : 100 euros
Gérance : Zoltan HORVAT demeurant 14 Route départementale, 58800 EPIRY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL24013567

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU DIRECTEUR GENERAL

LABEL ENSEIGNES
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 143, rue Alsace Lorraine,
89100 SENS
484 335 757 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 05/04/2024, il résulte que Mme Sandrine OCWIEJA, demeurant 6 Rue de la Procession 89340 CHAMPIGNY a été nommée en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Franck SOREL, démissionnaire. POUR AVIS -Le Président

AL24013250

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI LAVERGNE SENS
Société civile immobilière
au capital de 3 048,98 euros
Siège social
9, rue de l'Ancienne Gare
89100 NAILLY
316 917 095 RCS SENS

Par AG du 21/03/2024, les associés ont décidé de ne pas pourvoir au remplacement de Mme Michèle LAVERGNE, co gérante décédée le 04/02/2024, la société étant gérée et administrée depuis cette date par les deux co gérants restant en la personne de Mr Jean Michel LAVERGNE et de Mme Christine LAVERGNE, demeurant ensemble au 9, rue de l'Ancienne Gare, 89100 NAILLY.
Mention est faite au RCS de SENS.
Pour avis : La gérance

AL24013522

Annonces légales
03 80 78 90 42

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ORTHO MEDICA
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
Boulevard de Verdun
Zac Saint Siméon
Centre Commercial Intermarché
89000 AUXERRE
479 853 442 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 3 AVRIL 2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du Boulevard de Verdun - Zac Saint Siméon - Centre Commercial Intermarché - 89000 AUXERRE au 1 Hameau Gogot – 89240 DIGES, à compter du 3 avril 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24013555

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JFR-INVEST
SAS au capital de 25 000€
Siège social
ECO-PARC
41 rue du 19 mars 1962
89100 SENS
807545819 RCS SENS.

L'AGE du 15/7/22 a transféré le siège social du ECO-PARC 41 rue du 19 mars 1962 89100 SENS au 51 rue d'Alep 38080 L'ISLE D'ABEAU à compter du 1/4/22 et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24013580

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA MORIZOT
Société civile
au capital de 461 000 €
Siège social
9 rue des Fossés
89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
839 086 808 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2024 a décidé :- D'augmenter le capital social de 951 000 € ce qui le porte à 1 412 000 €,- De nommer aux fonctions de gérant M. Rémi MORIZOT, demeurant à ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON (89160), 6 rue des Fossés.
Pour avis, la gérance.

AL24013589

AVIS DE MODIFICATIONS

SCEA FERME DES ROBICHONS
Société civile au capital de 1 000 €
Siège social : Les Robichons –
89170 SAINT MARTIN DES CHAMPS
881 309 033 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2024, la collectivité des associés a nommé Mme Bénédicte CODRON épouse CHARPENTIER, demeurant à SCEAUX (92330), 11 avenue Lulli, aux fonctions de gérante pour une durée non limitée, en remplacement de Mme Christiane CODRON, démissionnaire.
Ces modifications prennent effet le 29 mars 2024.
La gérance

AL24013600

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

sur les communes de Dyé et de Vézannes
Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2024-0143 du 27mars 2024, une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant l'acquisition par SNCF Réseau de parcelles nécessaires au projet de travaux pour la sécurisation de la ligne grande vitesse PARIS-LYON, par la création d'un fossé et le déplacement d'une clôture, sur le territoire des communes de DYÉ et de VÉZANNES, d'une durée de 18 jours, est prescrite du lundi 29 avril 2024 à 9 heures au jeudi 16 mai 2024 à 16heures.
Pendant toute la durée de l'enquête conjointe, soit du lundi29 avril 2024 au jeudi 16 mai 2024 inclus, un dossier relatif à cette enquête sera déposé auprès des mairies de DYÉ et de VÉZANNES. Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur l'utilité publique du projet et sur son emprise, sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux des mairies de DYÉ et de VÉZANNES ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie,13 Grande Rue 89700 VÉZANNES (siège de l'enquête) ou par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-sncf-dye-vezannes@yonne.gouv.fr
Sont désignés, M. José JACQUEMAIN, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Bernard MAGNET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le Tribunal administratif de Dijon.
M. José JACQUEMAIN se tiendra à la disposition du public en mairie de VÉZANNES (89700) 13 Grande Rue :
le lundi 29 avril 2024 de 14 heures à 16 heures,
le jeudi 16 mai 2024 de 14 heures à 16 heures.
Est désignée en qualité de pilote d'opérations : Mme Elisabeth LOYER - Campus RIMBAUD - 10 rue Camille MOKE - CS80001 - 93212 SAINT-DENIS- Tél : 06.29.61.63.99 - mail :elisabeth.loyer@reseau.sncf.fr
L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr - rubrique actions de l'Etat -environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).
Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - Place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.
Le commissaire enquêteur donne son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le cadre de l'enquête parcellaire et dresse le procès-verbal de l'opération. Ces opérations doivent être terminées dans un délai de trente jours maximum.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourront être adoptés par arrêté préfectoral. La cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet pourra être sollicitée auprès de la Préfecture de l'Yonne.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an, en mairie de VÉZANNES, à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL24013137

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques,
le Mardi 11 juin 2024 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN IMMEUBLE à SENS (89100)
7 place de la Gare
de 475,20 m² environ (hors Loi Carrez). **A usage commercial de café-restaurant et partie habitation.** Comprenant au sous-sol : garage avec accès par la cour, chaufferie, cave, au rez-de-chaussée : bar, salle de restauration, dégagement arrière, cuisine, réserve, toilettes du public, au 1er étage : palier, toilettes palières, pièce d'eau, 2 circulations, 12 chambres (dont une inaccessible), toilettes communes, au 2nd étage : 2 greniers, 3 chambres, couloir. Partie habitation : entrée, 4 pièces, salle de bain.
OCCUPÉ au 09 septembre 2022 (à la connaissance du poursuivant).
Sur un terrain de 07 ares 16 centiares.
MISE A PRIX : 75.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/01381, à **Maître Karym FELLAH,** de la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,** Avocat à SENS (89), 9 boulevard Maupéou,
Tél. : 03 86 65 60 85 - Sur **« www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Mardi 04 juin 2024 de 9 H 00 à 10 H 00

AL24013519

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Vendredi 21 juin 2024 à 14 H 00**
au Palais de Justice d'AUXERRE (89), 1 place du Palais de Justice
UN IMMEUBLE à SENNEVOY-LE-BAS (89160)
2 rue du Loge
de 103 m² environ. Consistant en une maison d'habitation comprenant
au rez-de-chaussée : séjour, débarras, cuisine, salle d'eau avec w.-c., dégagement,
au 1er étage : palier, 3 chambres, w.-c., au 2nd étage : grenier.
Avec un garage et 2 appentis. Sur un **terrain d'un total de 14 a 77 ca**
(dont 2 parcelles de terre de 12 a 06 ca).
Occupé au 23 octobre 2023 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 40.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/00032, à **Maître Isabelle GODARD,** Avocate à AUXERRE (89), membre
de la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD,
2 rue Faidherbe, **Tél. : 03 86 65 60 85.** Sur **« www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Lundi 10 juin 2024 de 11 H 00 à 12 H 00

AL24013587

// DIVERS

COOPERATIVE GERMINAL
Société Anonyme
Coopérative de Consommation
à capital variable
Siège social
22 Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le 24 mai 2024 à 13 heures, au siège social, 22 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
ORDRE DU JOUR
- Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225- 38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen du mandat des Commissaires aux comptes,
- Nomination des réviseurs coopératifs titulaire et suppléant,
- Renouvellement et remplacement de mandats d'administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom au plus tard le jour de la convocation de l'Assemblée Générale.
Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.
Les actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote et ses annexes. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée.
Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les f01mulaires dûment remplis parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL24013520

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 juillet 2009,Madame Denise Lucienne ARNOLD, en son vivant retraitée, demeurant à CHARNYOREE DE PUISAYE (89120) 45 route de la Mothe.Née à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), le 8 janvier 1940.Veuve de Monsieur Jean-Claude Daniel BUSSON et non remariée.Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120) (FRANCE), le 1er novembre2023.A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître GAUME Ludivine,Notaire soussigné de l'Etude sise à COURTENAY (Loiret), 13, rue du mail , le 15 février2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Ludivine GAUME, notaire à COURTENAY (45320) 13 rue du mail, référence CRPCEN : 45064, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013545

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 février 2007,Madame Madeleine BENOIST-ALLÈS, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Georges Henri GUIDOR, , demeurant à MAILLOT (89100) 6 rue du Stade.Née à DIJON (21000), le 8 mai 1921.Décédée à SENS (89100) (FRANCE) le 13 décembre 2023.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT ,soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD,Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le12 avril 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS(89100) 28 avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, à savoir le 18 avril2024.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013569

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Noms : **Santiago MARTIN - Claudette MEUNIER**
Domicile : AUXERRE (89000), 4, Rue du Château d'Eau JONCHES
Date et lieu de mariage : 02 février 1980 à MONTIGNY LA RESLE (89230)
Régime matrimonial avant modification : régime légal de la communauté réduite aux acquêts
Modification du régime matrimonial opérée : régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant .
Notaire rédacteur : Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY
Date de l'acte : 16 avril 2024.
Election de domicilie pour les oppositions : par lettre recommandée avec AR ou par acte d'huissier de justice dans un délai de trois mois au notaire rédacteur de l'acte.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Laurent TOPIN

AL24013594

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : L'ETOILE.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 51 GRANDE RUE, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
528793292 RCS de Sens.
Aux termes AGE (Assemblée Générale Extraordinaire) en date du 30 novembre 2023, Les associés la dissolution anticipée de la société

ANNONCES LÉGALES

à compter du 30 novembre 2023. Monsieur Amar MAKHOUT, demeurant 2 RUE ARMAND MEFFRE 89120 Charny Orée de Puisaye a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL24013514

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI MAYA.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 130000 euros.
Siège social : 25 Rue GRAND RUE, 89000 PERRIGNY.
814798229 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 31 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2023. Madame Karine GANGAND, demeurant 25 Grande rue 89000 Perrigny a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL24013565

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

ETERNEL DÉCORATION

SASU en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 4 rue Camille dormois
89700 TONNERRE
892 004 126 RCS AUXERRE

Par décision du 26/04/2024, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : Mme Hafize DILEK demeurant 1 rue des violettes, 68490 OTTMARSHEIM, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 26/04/2024.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

AL24013592

AVIS DE DISSOLUTION

RATHERY

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 7 607.21 euros
Siège social : 6 Rue du Moulin -
89480 Coulanges sur Yonne
317 610 968 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 9 Avril 2024, la société **AMBULANCE DU SEREIN**, Société par actions simplifiée, au capital de 2 489 370,00 euros, dont le siège social est situé 22 bis Route de Paris - 89200 AVALLON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 531 025 419, a, en sa qualité d'associée unique de la SARL RATHERY, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 1er janvier 2024. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL RATHERY peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'AUXERRE.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Monsieur Romain RENARD et de monsieur Christian RATHERY, gérants.

AL24013598

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 10 avril 2024, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : « KatClean Débarras »
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital : 1 000 €uros
Siège social : 2 rue du Sentier de Glace à FESTIGNY 89480
Objet social :
La société a pour objet en France et à l'étranger :
Le nettoyage et débarras de maisons, d'appartements, de locaux commerciaux et tous autres locaux à destination des particuliers et des entreprises. Débarras et déblaiement de terrains dans le cadre de règlement de succession, déménagement, ou pour toute autre cause. Toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires ou connexe.
Début d'activité : 01 mai 2024
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Présidence : HOERTER Kathleen, demeurant 2 rue du Sentier de Glace à FESTIGNY 89480
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés d'AUXERRE.
La Présidente

AL24013530

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROSOY du 23/03/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL. Dénomination sociale : WARD R.E.G.. Siège social : 10 Chemin de Dixmont, 89100 ROSOY. Objet social : Acquisition de biens immeubles et location meublée non professionnelle, ainsi que toute activité connexe. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 €. Gérance : Robert WARDLEY, demeurant 3 Impasse Naboulet, 75017 PARIS. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis -La Gérance

AL24013449

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 mars 2024, à SAINTS EN PUISAYE.
Dénomination : ALLIANCE PISCINE AUXERRE.
Forme : EURL.
Siège social : ZA LA MANCHARDE, 89520 Saints en Puisaye.
Objet : - Vente, Installation, rénovation et entretien des piscines tous types, vente d'accessoires, d'équipements de produits d'entretien de piscine, vente de mobiliers et accessoires d'extérieur, bain nordique, spa et sauna, créations et pose d'accessoires de piscine - Maçonnerie, revêtement sols et murs, entretien extérieur, terrassement, aménagement extérieur. - Vente Contrats de maintenance.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 4000 euros
Gérant : Monsieur Alexandre BRABANT, demeurant 31 Les robineaux de la malrue, 89520 Saints en Puisaye
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis. Le gérant

AL24013513

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 mars 2024, à CHESLEY.
Dénomination : SAS LCP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : centre commerciale Auchan Route de Dijon, 89700 Chesley.
Objet : La fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter présentées dans des conditionnements jetables ; La vente peut être dans une salle sur place ou dans des équipements mobiles. La restauration, la préparation et la vente de plats cuisinés, sur place, à emporter et en livraison. La vente de boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcools, conformément à la législation en vigueur.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros
Cession d'actions et agrément : Les cessions entre associés sont libres, toute autres mutations est soumise à un agrément à la majorité des 3/4 des associés..
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Johnny BENARD 23 rue de l'Orme Grappin 10210 Chesley.La société sera immatriculée au RCS de Troyes.
Pour avis.Le président

AL24013536

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24/04/2024 à Auxerre, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : JOKER COMPANY INVEST
Siège : 2 rue Romain Rolland, 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que toute opération d'acquisition, et toute opération commerciale se rattachant à l'objet social,La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Alexandre VANDENPLAS, demeurant 2 rue Romain Rolland 89000 AUXERRE
Directeurs généraux :
Madame Béatrice VANDENPLAS, demeurant 16 rue Gérot Appt 112 89000 AUXERRE
Madame Joanne MARIAYE, demeurant 2 rue Romain Rolland 89000 AUXERRE
Monsieur Maxence VANDENPLAS, demeurant 2 rue Romain Rolland 89000 AUXERRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS Le Président

AL24013547

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 avril 2024, à Auxerre.
Dénomination : ALPHA AISSANI.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 5 rue louis renault, 89000 Auxerre.
Objet : - L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 7000 euros
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessible au profit des associés..
Gérant : Monsieur Kamel AISSANI, demeurant 5 Rue Louis Renault, 89000 Auxerre.
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.le gérant

AL24013559

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 avril 2024, à GRON.
Dénomination : SCI VILLADIER.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 9 Grande Rue, 89100 GRON.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous seings privés.
Pour être opposable à la Société, elle doit lui être signifiée par lettre recommandée ou être acceptée par elle par courrier remis en main propre.
Pour être opposable aux tiers, elle doit en outre avoir été déposée au greffe, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Lorsque deux époux sont simultanément membres de la Société, les cessions faites par l'un d'eux à l'autre doivent, pour être valables, résulter d'un acte notarié ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine autrement que par le décès du cédant, en application des dispositions de l'article 1861 du Code civil.
Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire, à la majorité des trois quarts des droits de vote représentant le capital social..
Gérant : Monsieur Sébastien VILLADIER, demeurant 9 Grande Rue, 89100 GRON Gérant : Madame ÉMILIE VILLADIER, née REGAUDIE, demeurant 9 Grande Rue, 89100 GRON.
La société sera immatriculée au RCS de SENS.
Pour avis. La gérance

AL24013560

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 avril 2024
Dénomination : INGOLD IMO.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 39 rue Rouget de Lisle, 89000 Auxerre.
Objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers. La construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation de tous biens mobiliers ou immobiliers, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination. L'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, de manière exceptionnel la vente de ses actifs immobiliers. La mise à disposition de ses actifs immobiliers au profit des associés.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs qu'avec l'agrément de la collectivité des associés.
Gérant : Madame Dominique INGOLD, demeurant 39 rue Rouget de Lisle, 89000 Auxerre
Gérant : Monsieur Romuald INGOLD, demeurant 39 rue Rouget de Lisle, 89000 Auxerre
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL24013561

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP
VILLE
TÉL.
PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir La chèvre
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Porc
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Bio numérique

LOISIRS

// POUILLY-EN-AUXOIS

La gourmandise est une qualité, venez !

Les Jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois organisent un nouveau marché de producteurs, samedi 18 mai. Une belle journée gourmande et conviviale.

Le succès grandit chaque année, alors il n'y a aucune raison de s'arrêter ! Les JA de Pouilly reconduisent logiquement leur bel événement du printemps, avec un nouveau marché de producteurs samedi 18 mai. Le rendez-vous est donné à partir de 10 heures au centre-ville, derrière la maison de santé. L'équipe cantonale assurera une buvette tout au long de la journée, une restauration sera proposée pour le déjeuner et pour le dîner avec notamment des œufs en meurette de la ferme des Lavières, gérée par Benoît Laprée, président des JA polliens. À l'heure où nous écrivons ces lignes, tous les producteurs n'étaient pas encore inscrits, mais une bonne vingtaine d'exposants étaient attendus. Une mini-ferme sera installée au cœur du marché et des animations seront proposées aux enfants.

De bons burgers

La ferme Aux Goûts Liés proposera des burgers avec la Ferme de Sous la Velle. *« Le pain vient de chez nous, de Marcilly-Ogny, et les steaks hachés, de chez Rosine et Sylvain Mallet de Beurey-Bauguay »*, indique Jean-Baptiste Goulier, gérant du fournil fermier.

Les oignons proviennent de Longecourt-lès-Culêtre, les betteraves de Chevigny-Saint-Sauveur, les confits de cassis et poivrons de Semur-en-Auxois. Ces produits 100 % locaux plaisent énormément et partent *« comme des petits pains »*. Un millier de burgers ont d'ailleurs été vendus lors des dernières Journées gourmandes de Saulieu. *« C'est un record pour nous, pour l'instant. Nous espérons en vendre encore plus lors de l'édition 2024, du 8 au 12 mai, qui comprend une journée et une nocturne supplémentaires »*, confie Jean-Baptiste Goulier. De belles ventes sont également espérées au marché des JA de Pouilly, qui est un « bel événement » d'après l'agriculteur de Marcilly-Ogny : *« ce rendez-vous local est toujours très convivial, il permet de nous faire connaître et de croiser des clients déjà fidèles »*. Aux Goûts Liés proposera bien d'autres produits comme ses pains au levain, aux graines de lin, de tournesol, de sésame ou de pavot, sans oublier ses brioches, produites avec les œufs du Gaec Villarmet, de Thil-la-Ville.

AG



// SPORT

À la Viti, on joue au rugby

Beaune Viti-Agro Campus propose plusieurs options sportives à ses étudiants. Le rugby en fait partie et occupe même la première place.



Les Beaunois ont disputé la finale du championnat de France de rugby des lycées agricoles.

Esprit d'équipe, respect, courage, convivialité : le rugby véhicule de nombreuses valeurs, le pratiquer durant ses études est très formateur et bénéfique sur bien des plans. Ce sport est au programme chaque semaine au lycée viticole de Beaune. *« Nous avons deux entraînements hebdomadaires, le lundi et le jeudi. La compétition est aussi proposée, avec une participation au championnat de France de rugby des lycées agricoles chaque année »*, présente Maud Brochot, professeure de sport avec sa collègue Françoise Mazuir. La saison 2023-2024 a été un bon cru avec une troisième place obtenue au tournoi qualificatif de la zone nord. *« Nos jeunes ont eu l'honneur de disputer la finale nationale les 4 et 5 avril à Pont-à-Mousson, en Meurthe-et-Moselle, en compagnie de 11 autres établissements français. Ce fut une belle expérience face à l'élite de l'enseignement agricole, je pense notamment aux équipes du sud de l'Hexagone qui ont un très bon niveau »*, poursuit Maud Brochot.

Le rugby à Beaune Viti-Agro Campus, c'est également deux partenariats aussi importants qu'enrichissants : *« nous sommes liés au club local du CS Beaunois, pensionnaire de Régionale 1, et aussi à une école d'Afrique-du-Sud, avec qui nous avons des échanges tous les ans »*. Les Côte-d'oriens se sont rendus l'an passé chez les doubles champions du monde de rugby : ce sera donc à *« leur tour »* de les recevoir en 2024 au sein de leur établissement, probablement vers la fin septembre, pour une dizaine de jours. *« Notre rentrée sera d'autant plus chargée que nous avons deux projets en tête »*, poursuit la professeur de sport, *« le premier concerne le rugby à 5, nous voulons le mettre en place à la Viti. Il s'agit d'une pratique loisir sans contact, qui se caractérise par le toucher à deux mains pour stopper la progression de l'adversaire. Notre deuxième projet nous tient tout aussi à cœur : nous souhaitons relancer une équipe féminine ! »*.

AG

// JEUNES AGRICULTEURS

Les C15 c'est le 26

Le président des Jeunes agriculteurs d'Is-sur-Tille donne rendez-vous pour la fête départementale.



Antoine Fouchet prépare plusieurs véhicules avec ses collègues issois. Et vous ?

Ce sera l'animation phare de la fête départementale le 26 mai. Une course de C15, voiture très populaire ces dernières années dans le monde agricole, sera au centre de la scène, sur un circuit homologué, qui plus est. Antoine Fouchet, président des JA d'Is-sur-Tille, attend une vingtaine de bolides sur la ligne de départ. Trois véhicules représenteront son canton et sont actuellement en phase de préparation : *« Nous en avons acheté trois pour la somme de 1 250 euros ! Alors oui, il y a un peu de boulot pour les retaper, mais quinze de nos adhérents donnent la main et tout avance plutôt bien, nous serons prêts à temps ! »*. Le jeune exploitant du village de Le Meix rappelle plusieurs consignes pour les futurs participants : *« chaque C15 doit être équipé d'un arceau de sécurité. Toutes les vitres sont à démonter à l'exception du pare-brise qui est autorisé. La ceinture doit comprendre quatre points d'accroche. Un coupe-batterie est obligatoire. Le moteur, lui, doit être d'origine. Un contrôle technique sera effectué la veille de la course pour s'assurer que tout est OK »*. Chaque C15 prendra part à au moins quatre courses avec deux tours de qualification, les demi-finales et les finales (la petite et la grande). *« En ce qui nous concerne, nous aurons plusieurs pilotes disponibles, ils tourneront à chaque course. L'idée est qu'un maximum de personnes participent à ce rendez-vous très attendu »*, confie Antoine Fouchet. Pour la petite histoire, son voisin s'était hissé à la seconde place l'an passé, à Châtillon-sur-Seine : *« Thomas Pitre est de Le Meix, lui aussi. Il avait frôlé la victoire début septembre au lycée la Barotte ! Thomas ne pourra pas retenter sa chance cette fois-ci car il vient de partir au Canada pour travailler dans une ferme pendant huit mois. Le C15 qu'il avait préparé sera piloté par nos amis de Saint-Seine-l'Abbaye »*.

AG

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

LOISIRS

// JARDINAGE

Les plantes rares se dévoilent à Bézouotte

Les 11 et 12 mai, le village de Bézouotte, en Côte-d'Or, accueillera sa vingt-huitième Foire aux plantes rares. Un événement devenu un classique et qui marque le début de la saison de jardinage.

Depuis 1994, au sein d'un décor renouvelé chaque année, les rues paysagées du village de Bézouotte, en Côte-d'Or, à l'est de Dijon, accueillent lors du second week-end de mai, la Foire aux plantes rares et ses 11 000 visiteurs. Elle est devenue un événement horticole reconnu au niveau national et une des plus importantes fêtes des plantes de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Au fil des années, les membres organisateurs de l'association Jardins extraordinaires ont su créer un lieu de rencontre conviviale et d'échanges autour des plantes, réunissant producteurs, collectionneurs initiés, amateurs néophytes ou simples curieux. Cette édition 2024 devrait être à la hauteur de celles qui l'ont précédé, avec une centaine d'exposants annoncée. Un soin particulier est apporté pour sélectionner et rechercher une diversité et un équilibre de plantes proposées par des pépiniéristes, horticulteurs, maraîchers venant de 40 départements français, de Belgique, des Pays Bas.

- Vivaces, pivoines arbustives, hémérocalles, graminées, géraniums, annuelles, bulbes botaniques, rhizomes et plantes aquatiques, plants de légumes, plantes comestibles et graines bios, plantes médicinales et aromatiques, clématites et grimpantes, hostas, rosiers, sauges, plantes carnivores, hydrangeas, cactées, orchidées botaniques, arbustes fruitiers et d'ornement, bonsaïs ;
- mobilier et décorations de jardin ;
- associations (Cercle des amateurs de chrysanthèmes, Société d'horticulture de Côte-d'Or, Jardinot, Jardins et santé…).

Ces producteurs utilisent des moyens et des méthodes de culture visant à la protection de la nature en respectant la biodiversité ainsi que l'avenir de notre planète. La préoccupation des organisateurs est de privilégier la production des plantes rares chez les professionnels pour qu'elles puissent continuer à croître dans les jardins en suivant l'évolution du climat, et dans le respect de l'environnement.

D'après communiqué

Infos pratiques : tarifs d'entrée : 5 euros, 4 euros pour les groupes de plus de 20 personnes et gratuite pour les moins de 18 ans. Parking gratuit, restauration et service brouette pour le transport de vos achats. Samedi 11 et dimanche 12 mai de 10 heures à 18 heures.

La foire aux plantes rares de Bézouotte est l'un des grands rendez-vous de l'année pour les amateurs de jardinage.

// JA DU MIGENNOIS

Apéro-concert le 31 mai

Le canton du Migennois des JA 89 organise son premier événement depuis sa récente création fin 2023. Il s'agit d'un apéro-concert, qui aura lieu le vendredi 31 mai, à partir de 19 h 30, sur le parking de la salle des fêtes de Laroche-Saint-Cydroine.

L'invitation est lancée. Le canton du Migennois des JA 89 organise son premier événement, un apéro-concert, depuis sa création fin 2023. « *Il s'agit d'un apéro-concert, qui aura lieu le vendredi 31 mai, dès 19 h 30, sur le parking de la salle des fêtes de Laroche-Saint-Cydroine* », indique Ludivine Delagneau, membre du canton du Migennois des JA 89. « *Pour l'occasion, on a invité deux groupes de musiques : le groupe Arc-en-Ciel et le groupe G33* ».

De la restauration rapide, avec saucisses/merguez et frites, sera proposée aux présents. À noter que l'entrée est libre et ouverte au grand public. « On va également faire gagner un panier garni, où il faut deviner le poids du panier, avec des produits locaux », ajoute Ludivine Delagneau.

Avec cette première, le canton des JA veut jouer la simplicité. « *L'apéro-concert est une formule qui fonctionne bien, avec une bonne ambiance. C'est quelque chose qui attire et qu'il n'y avait pas dans le centre de l'Yonne comme événement organisé par le monde agricole. Et puis, à travers cela, c'est aussi pour nous, JA, d'apprendre à tous mieux nous connaître. On est une trentaine au sein de ce nouveau canton, ce qui est beaucoup par rapport à d'autres, et une bonne chose. C'est un premier événement qui en amènera d'autres* ».

Christopher Levé

Pour plus d'informations, contacter le canton par mail à jadumigennois@gmail.com.



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 5 mai

// La ruralité en peintures, à Châteauneuf

La galerie d'art Herbert-Fort, située à Châteauneuf, près de Pouilly-en-Auxois, propose une exposition des tableaux d'Armel Jullien, peintre renommé qui développe une vision autour de la vie paysanne et rurale française. Ses principaux sujets sont des éleveurs, leurs animaux et la nature qui les entoure.

Exposition jusqu'au 5 mai à la galerie Herbert-Fort, rue Bichot, à Châteauneuf. Ouvert du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures. 06 22 62 38 89.

• De mai à novembre

// Vaisselle d'exception à Arnay-le-Duc

Le meilleur présage d'un dîner réussi ne se trouve-t-il pas dans le regard, admiratif, voire ébloui, posé sur une belle table ? Plaisir des formes, des matières : faïence, porcelaine pour les assiettes, cristal pour les verres, argent ou vermeil pour les couverts… mais aussi des décors : la Maison des Arts de la table d'Arnay-le-Duc propose de découvrir sa vaisselle d'exception dans cette exposition qui va s'étendre sur plus de six mois.

Maison des Arts de la table : 15, rue Saint-Jacques à Arnay-le-Duc. www.musee-artsdelatable.fr

• Jusqu'en avril 2025

// Exposition au Clos Vougeot

Imaginée par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin et produite en partenariat avec la Chaire internationale Cultures et Traditions Vitivinicoles, l'exposition « 1920-1930 Les années vin », présentée au château du Clos Vougeot pendant une année a pour ambition de donner à voir et à comprendre cette riche période d'une Bourgogne viticole en plein essor, qui a ouvert de nouvelles voies en matière de culture, de gastronomie et d'art de vivre. Elle est visible dans la salle du dortoir des moines Cisterciens. Le Château offre ainsi aux visiteurs un nouvel éclairage sur cette période méconnue de l'histoire de la gastronomie et du vin en France, fondatrice de nombreux modèles encore en œuvre de nos jours.

closdevougeot.fr

Nièvre

• 5 mai

// Jardipougues

Le dimanche 5 mai, de 10 h à 18 h, le Parc thermal de Pougues-les-Eaux accueille la traditionnelle Fête des plantes, du jardin, du terroir et de l'artisanat : Jardipougues. Des animations seront proposées tout au long de la journée. Pour rappel, l'édition précédente avait réuni près de 70 exposants. Entrée libre.

Renseignements et inscriptions pour les exposants : Association J'aime Pougues à jaimepougues@gmail.com ou au 06 74 66 85 01.

• À partir du 14 mai

// Art imprimé

Dans le cadre de la Journée nationale de l'Estampe, le 26 mai, l'association Silexink, en partenariat avec la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, vous convie à découvrir l'art imprimé au travers d'une animation gratuite d'initiation à la gravure sur la place du marché. En plus, du 14 au 31 mai, une quinzaine d'artistes graveurs exposeront leurs estampes chez les commerçants de Cosne-sur-Loire. Un parcours sera proposé au public. Enfin, SilexInk propose une exposition du 29 mai au 9 juin 2024 à Châteauneuf-Val-de-Bargis du mercredi au dimanche, de 14 h à 17 h.

Renseignements : https://www.facebook.com/silexink.lithographie

• du 24 mai au 13 décembre

// Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de six séances pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : l'art de la dégustation (24 mai), la roue des arômes (28 juin), la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscripion jusqu'au jeudi midi précedent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne - 66, rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

• 26 mai

// Fête de la nature : arts, animaux et hommes

Le Musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire propose de découvrir les liens entre l'art, les animaux et les hommes. Gratuit, réservations obligatoires (places limitées).

Yonne

• Dimanche 19 mai

// Portes ouvertes au Gaec Boutaut

Le Gaec Boutaut, à Moutiers-en-Puisaye (Les Jacquinats), organise une journée portes ouvertes, le dimanche 19 mai, à partir de 11 heures. Un marché de producteurs est prévu, ainsi que diverses activités comme une visite guidée de la ferme à 14 h 30, la traite des vaches à partir de 17 h 45 ou encore une piscine à paille. Restauration sur place. Informations auprès de Valentine Boutaut au 06 85 43 36 51 ou à boutaut.valentine@gmail.com.



• Dimanche 2 juin

// Randonnée 4x4 des JA

Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-l'Archevêque organise leur traditionnelle randonnée 4x4. Nombre de places limité.

Informations et inscriptions au 06 46 48 55 17.

PORTRAIT

// ANNÉE OLYMPIQUE

21 Florian Massut, dans les starting-blocks

À l'approche des Jeux Olympiques, nous entamons une série de portraits de personnes que ce grand rendez-vous mobilise ou passionne. Ils sont agriculteurs ou travaillent pour le milieu agricole mais toutes et tous sont sportifs, ou passionnés par le sport. Aujourd'hui rencontre avec Florian Massut, Côte-d'Orien qui attend impatiemment ce grand rendez-vous mondialisé, mais aussi le Tour de France, l'Euro de football…

Et si on disait qu'en 2024, c'est Noël toute l'année ? Ce sera un peu le cas pour Florian Massut puisque ce Côte-d'Orien, pour qui le sport fait partie intégrante du quotidien, va vivre une année où, pêle-mêle, vont se bousculer l'Euro de football, le Tour de France et, bien sûr, les Jeux Olympiques. Avec deux dimensions supplémentaires : les Jeux Olympiques qui ont notre pays pour cadre, et le Tour de France, qui passera sous les fenêtres de sa maison, à Vaux-Saules, près de Saint-Seine-l'Abbaye ! Florian était donc la personne idéale pour ouvrir notre série de portraits en amont des JO 2024. Âgé de 31 ans et salarié dans le machinisme agricole depuis 13 ans, il occupe la fonction de responsable du magasin de la concession Manière à Verrey-sous-Salmaise. Il est aussi en charge de la commercialisation de matériel de cour de ferme. Dans un avenir proche, il devrait évoluer vers un poste de commercial itinérant, parcourant sa zone de long en large pour aller auprès de ses clients, et en trouver d'autres. Une perspective qu'il attend avec impatience, parce qu'elle rime avec performance et que ce mot résonne d'une manière tout à fait particulière dans sa bouche.



Des médailles qui jalonnent le parcours de ce sportif dans l'âme, toujours prêt à se fixer de nouveaux défis.

Crampons, pédaliers et petites foulées…

Le sport, pour Florian Massut, c'est quasiment dans les gènes : il a commencé par le football à l'âge de 6 ans. *« J'ai joué pendant 13 ans au club de Saint-Seine-l'Abbaye,* rappelle-t-il. *On était une bonne bande de copains mais chacun a suivi ses études et on s'est donc un peu éparpillés. J'ai décidé, à ce moment-là, de m'orienter sur un sport individuel, en l'occurrence, le cyclisme »*. Il court alors au SCO Dijon puis au Vélo Sport de Trouhans. En 2011, dans le cadre de ses études, il entame une alternance au sein de l'entreprise pour laquelle il travaille toujours aujourd'hui. Une évolution qui ne lui laisse plus le temps nécessaire pour s'entraîner sérieusement au cyclisme, activité sportive très chronophage si on veut la pratiquer avec sérieux. *« J'ai donc décidé de me diriger vers la course à pied, qui est assez similaire au vélo dans le type d'effort que cela réclame »*. S'il fait encore un peu de cyclisme en loisir aujourd'hui, c'est sur la course à pied qu'il s'est focalisé depuis plusieurs années. Ce sport, il le pratique au rythme de trois à quatre séances chaque semaine pour un total d'environ 40 km et selon une discipline quasi-militaire : fractionné court, fractionné long, courses de récupération, sortie longue le week-end. Le programme auquel il s'astreint est parfaitement structuré et adapté aux objectifs qu'il se fixe, que ce soit en trail, en semi-marathon ou en marathon. Pour bien comprendre, une sortie de récupération, pour lui, signifie courir à 60 % de ses capacités en VMA (Vitesse maximale aérobie, qui est en fait l'allure de course par laquelle vous atteignez votre consommation maximale d'oxygène). Le fractionné court consiste à exécuter des courses de dix fois 100 ou dix fois 200 mètres, à fort régime, entrecoupées de phases de récupération, et pour le fractionné long, on est sur du quatre fois 1 000 mètres, avec des phases de récupération de 300 mètres.



Nouveau palier franchi pour cet ex-footballeur, ex-cycliste, aujourd'hui coureur à pied : le marathon, épreuve reine de l'endurance. A l'occasion des JO, c'est une épreuve qu'il scrutera avec attention.

Apprendre sur soi-même

Vous l'aurez compris : quand Florian s'entraîne, ce n'est pas en dilettante, mais c'est indispensable quand, comme lui, on est passé de distances de 10 kilomètres à des trails, puis des semi-marathons et, aujourd'hui, aux 42,195 km du marathon. Ce type de course à pied, il s'y est mis l'an dernier. Pour ses 30 ans, sa compagne, Justine, lui a offert une participation à son premier marathon, à Barcelone, en Espagne. Il l'a couru le 19 mars 2023. *« C'était dur, mais on apprend énormément de choses sur soi-même,* souligne-t-il. *On traverse des états très différents, mais, quand vous courez 3 h 30, seul contre vous, dans votre bulle, avec des passages à vide, les aléas climatiques, vous pensez à une multitude de choses. Moi je pensais aux personnes gravement malades, qui souffrent à l'hôpital, et je me disais que ce que je faisais, en comparaison, ce n'est rien. Ce fut une superbe expérience et, du coup, en novembre dernier, j'en ai fait un deuxième : le marathon des Alpes-Maritimes, entre Nice et Cannes »*. Il a accompli celui de Barcelone en 3 h 27 et, dans les Alpes-Maritimes, dans des conditions dantesques, avec de l'eau et du vent, il a mis 3 h 52. *« Le principal, pour moi, c'était de me faire plaisir et de découvrir cette distance »*. Avant de faire du marathon, Florian Massut s'est adonné au trail. Il a remporté une douzaine de courses en Côte-d'Or dans ce domaine. Il a aussi couru cinq semi-marathons, avec un meilleur temps à 1 h 24, et des 10 kilomètres. Mais, le marathon, c'est définitivement autre chose : l'occasion de découvrir une ville, une ambiance exceptionnelle, des gens qui viennent de partout, une excellente mentalité. Le prochain qu'il a prévu de courir c'est celui de Porto, au Portugal, début novembre. Il a aussi en projet celui de Rome, en Italie, en mars 2025. *« Il faut se donner des objectifs, dans la vie, toujours aller de l'avant, c'est ma philosophie »*.

Des JO pas si populaires

Les Jeux Olympiques, d'été ou d'hiver, il s'y intéresse en permanence et lorsqu'ils ont lieu, il avoue être « scotché » devant sa télé. Pour l'édition 2024 dans notre pays il aurait bien voulu assister en direct et sur place à des épreuves d'athlétisme ou de natation mais les tarifs pratiqués l'ont fait reculer. *« Pour moi,* déplore-t-il, *il y a quelque chose qui ne va pas sur ce point : on parle de grande fête populaire et on gonfle les tarifs à tous les niveaux. Le sport, pour moi, ce n'est pas ça. Regardez le Tour de France : c'est le troisième événement sportif le plus regardé au monde et on peut le voir gratuitement »*. Comme nous le précisions au début de ce portrait, Florian sera cette année particulièrement gâté vis-à-vis de la Grande Boucle : l'étape du 6 juillet, entre Semur-en-Auxois et Colombey-les-Deux-Églises passera sur la D16 en contrebas de chez lui, avec un sprint intermédiaire prévu à Lamargelle. Il aura une vue imprenable sur le peloton, et sur une compétition qui cultive aussi un lien fort avec le monde agricole. Ce n'est pas anodin pour ce jeune homme qui a toujours baigné dans ce milieu, dont les grands-parents étaient agriculteurs, et qui travaille avec son père dans la concession de Verrey-sous-Salmaise. Il se dit aussi plongé depuis toujours dans la *« bassine jaune et bleu »*, comprenez : les couleurs de la marque de tracteurs New Holland pour laquelle il travaille : *« c'est un métier formidable,* confie-t-il : *tous les clients sont différents, les structures agricoles, les besoins, ne sont jamais les mêmes. On doit faire du sur-mesure à chaque fois, avec des technologies en évolution constante… »* Oui, décidément, 2024 ne sera pas une année comme les autres pour Florian Massut, sans oublier qu'il se prépare aussi en ce moment à un autre type de compétition : son mariage, prévu en septembre, et, là aussi, il faudra tenir la distance…



Lors de sa participation, en novembre dernier, au marathon des Alpes-Maritimes.

Berty Robert

Et en plus, il cause dans le poste !

On l'aura compris, Florian Massut n'est pas du genre à rester les deux pieds dans les mêmes baskets : il est aussi un peu journaliste puisque, depuis cinq ans, il assume la fonction de correspondant local pour France Bleu Bourgogne, à l'échelle de son canton. *« La radio m'appelle régulièrement pour évoquer l'actualité locale du canton de Saint-Seine-l'Abbaye, pour faire le point sur les différentes manifestations qui vont se tenir, faire le point sur la météo, ou la circulation… J'adore la radio ! »*